



UN/DA COLLECTION

**RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 12 (A/6012)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 12 (A/6012)



NATIONS UNIES

New York, 1965

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
LETTRE D'ENVOI	vi
INTRODUCTION	1
<i>Chapitres</i>	<i>Paragraphes</i>
I. — LA COMMISSION ET SON COMITÉ; MANDAT, ORGANISATION ET ACTIVITÉS	
A. — Rôle et organisation.....	1-2
B. — Activités de la Commission.....	3-5
II. — LA QUESTION DE CORÉE À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. — LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE ET SES RELATIONS EXTÉRIEURES	
A. — Examen de la question de Corée par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session.....	6-8
B. — La question de l'unification.....	9-17
C. — Question de l'admission de la République de Corée à l'Organi- sation des Nations Unies.....	18-19
D. — Institutions spécialisées et autres organisations intergouverne- mentales se rattachant aux Nations Unies dont la République de Corée est membre; autres organismes internationaux dont elle fait partie.....	20-24
E. — Relations internationales de la République de Corée.....	25-36
III. — LE RÉGIME REPRÉSENTATIF	
A. — Aperçu général	37-39
B. — Examen des principaux développements.....	40-96
1. Pouvoir exécutif	40-48
2. Partis politiques	49-58
3. Pouvoir législatif	59-86
4. Question du rétablissement de l'autonomie locale.....	87
5. Questions diverses	88-96
IV. — EVOLUTION ECONOMIQUE	
A. — Généralités	97-150
1. Stabilisation	114-117
2. Parité flottante	118-122
3. Concours financiers étrangers.....	123-126
4. Bilan des exportations et balance des paiements inter- nationaux	127-131
5. Agriculture	132-138
6. Production industrielle	139-142
7. Epargne, formation de capital et investissements.....	143-147
8. Population et emploi.....	148-150
B. — Evolution économique et financière.....	151-261
1. Le produit national brut.....	151-165
2. Population, emploi et productivité.....	166-171
3. Agriculture, exploitation forestière et pêche.....	172-177
4. Industrie	178-198
5. Finances publiques	199-204
6. Monnaie et banques.....	205-215
7. Comportement des prix.....	216-224
8. Commerce et paiements internationaux.....	225-243
9. Aide internationale et capitaux étrangers.....	244-261

I. — <i>Délégations à la Commission, Secrétariat de l'ONU, organisation du travail</i>	
A. — Délégations à la Commission.....	25
1. Liste des délégations.....	25
2. Présidents des réunions de la Commission.....	25
B. — Secrétariat de l'ONU.....	25
C. — Organisation du travail.....	25
II. — <i>Gouvernement de la République de Corée</i>	
A. — Pouvoir exécutif.....	26
B. — Autres organes dépendant du pouvoir exécutif.....	26
C. — Sixième Assemblée nationale.....	26
D. — Pouvoir judiciaire.....	26
E. — Commission électorale centrale.....	26
III. — <i>Relations internationales de la République de Corée</i>	
A. — Représentation diplomatique.....	27
B. — Missions de la République de Corée.....	27
C. — Consulate généraux de la République de Corée.....	27
D. — Consulate établis dans la République de Corée.....	27
E. — Organisations internationales dont la République de Corée est récemment devenue membre:	
Organisations gouvernementales.....	27
Organisations non gouvernementales.....	27
F. — Traités et accords internationaux conclus ou acceptés par la République de Corée:	
Principaux traités bilatéraux.....	27
Traités multilatéraux.....	28
G. — Principales conférences internationales auxquelles ont assisté des représentants de la République de Corée.....	28
IV. — <i>Traité général de relations entre la République de Corée et le Japon, signé à Tokyo le 22 juin 1965</i>	29
V. — <i>Données économiques</i>	
A. — Graphiques	
1. Accroissement du produit national brut et expansion des secteurs primaire et secondaire: taux annuel (1955-1964)...	31
2. Cultures vivrières: volume de la production (1955-1964)...	31
3. Indice mensuel de la production industrielle (1961-1965)...	32
4. Production mensuelle d'énergie (1961-1965).....	32
5. Indice mensuel des prix de gros (1961-1965).....	32
6. Indice mensuel des prix des produits du groupe "céréales" (1961-1965).....	32
7. Disponibilités monétaires mensuelles (1961-1965).....	33
8. Exportations commerciales mensuelles (d'après les transactions réglées) (1961-1965).....	33
9. Importations commerciales mensuelles (d'après les transactions réglées) [1962-1965].....	33
10. Aide annuelle des Etats-Unis à la République de Corée (1957-1964).....	33
11. Taux d'épargne et taux d'investissement par rapport au produit national brut (1954-1964).....	34
12. Montant mensuel des lettres de crédits (1963-1965).....	34
B. — Tableaux	
1. Dépenses imputées au produit national brut, 1962-1964....	35
2. Dépenses imputées au produit national brut, 1962-1964....	35
3. Produit national brut, par branches d'activité, 1962-1964..	36
4. Produit national brut, par branches d'activité, 1962-1964..	36

	<i>Pages</i>
5. Composition des dépenses de consommation privées, 1963-1964	37
6. Eléments de la formation intérieure brute de capital, 1963-1964	37
7. Population, emploi et productivité, 1963-1964.....	38
8. Valeur ajoutée dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche, 1963-1964.....	38
9. Agriculture, pêche et exploitation forestière: production, 1963-1964	38
10. Indice mensuel de la production industrielle, 1962-1965....	39
11. Industries extractives et industries manufacturières: production de certains articles importants, 1963-1964.....	40
12. Budget de l'Etat, 1963-1965.....	40
13. Disponibilités monétaires mensuelles et leur composition, 1962-1965	41
14. Indice mensuel des prix de gros, 1962-1965.....	42
15. Composition des exportations et des importations, 1963-1964	43
16. Valeur des exportations et des importations, par continent et par pays, 1963-1964.....	43
17. Recettes et paiements en devises, 1961-1965.....	44
18. Etat des capitaux étrangers jusqu'en 1965.....	44

LETTRE D'ENVOI

Le 3 septembre 1965.

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre 1950, j'ai l'honneur de faire tenir à Votre Excellence le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée portant sur la période qui s'est écoulée depuis le 26 août 1964, pour transmission à la vingtième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président,
(Signé) Pedro G. RAMÍREZ

Son Excellence U Thant,
Secrétaire général,
Organisation des Nations Unies
New York

INTRODUCTION

L'Assemblée générale a créé la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée par sa résolution 376 (V) du 7 octobre 1950¹.

Le présent rapport de la Commission concerne la période écoulée depuis le 26 août 1964, date de la signature du dernier rapport de la Commission à l'Assemblée générale². Il conviendra de le lire en le rapprochant des rapports que la Commission a adressés à l'Assemblée générale de sa sixième à sa dix-neuvième session³.

Le présent rapport a été signé le 3 septembre 1965.

¹ Pour les autres résolutions de l'Assemblée générale ayant trait à la question de Corée, se reporter au paragraphe 6 et à la note 6 ci-dessous.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812).

³ Ibid., sixième session, Supplément No 12 (A/1881); *ibid.*, septième session, Supplément No 14 (A/2187); *ibid.*, huitième session, Supplément No 13 (A/2441); *ibid.*, neuvième session, Supplément No 15 (A/2711); *ibid.*, dixième session, Supplément No 13 (A/2947); *ibid.*, onzième session, Supplément No 13 A/3172; *ibid.*, douzième session, Supplément No 13 (A/3672); *ibid.*, treizième session, Supplément No 13 (A/3865); *ibid.*, quatorzième session, Supplément No 13 (A/4187); *ibid.*, quinzième session, Suppléments Nos 13 et 13 A (A/4466 et Add.1); *ibid.*, seizième session, Suppléments Nos 13 et 13 A (A/4900 et Add.1); *ibid.*, dix-septième session, Suppléments Nos 13 et 13 A (A/4900 et Add.1); *ibid.*, dix-septième session, Suppléments Nos 13 et 13 A (A/5213 et Add.1); *ibid.*, dix-huitième session, Suppléments Nos 12 et 12 A (A/5512 et Corr.1 et Add.1); et *ibid.*, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812).

Chapitre premier

LA COMMISSION ET SON COMITE : MANDAT, ORGANISATION ET ACTIVITES

A. — Rôle et organisation⁴

1. La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (CNUURC) a été créée comme représentant principal de l'Organisation des Nations Unies en Corée⁵. Elle a son siège à Séoul. Sur le plan de l'organisation interne, la Commission a constitué, à partir du 1er janvier 1956, un comité qui se réunit à Séoul et qui est composé des représentants de l'Australie, des Philippines, de la Thaïlande et de la Turquie. Ce comité est habilité à agir au nom de la Commission lorsqu'elle ne siège pas. Les représentants du Chili, des Pays-Bas et du Pakistan résident à Tokyo.

2. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, la Commission a tenu quatre sessions à Séoul. Le Comité de la CNUURC a tenu 30 séances.

⁴ On trouvera à l'annexe I la composition des délégations et du secrétariat.

⁵ Résolution 376 (V) du 7 octobre 1950, par. 2, a, ii. Voir également la résolution 410 A (V) du 1er décembre 1950, septième alinéa.

B. — Activités de la Commission

3. Depuis le 26 août 1964, date de la signature de son dernier rapport annuel, la Commission, de même que le Comité agissant en son nom, a continué à s'efforcer de servir les buts des Nations Unies en Corée et à rechercher une solution rapide et satisfaisante de la question de Corée. Ces tentatives se sont cependant trouvées limitées par le refus persistant des autorités nord-coréennes d'accepter les principes et les résolutions de l'Organisation relatifs à l'unification de la Corée.

4. La Commission a continué, conformément à son mandat, à se tenir prête à procéder à des observations et des consultations sur le développement d'un régime représentatif en Corée. Elle a suivi de près l'évolution générale de la situation politique et économique dans la République de Corée sous l'administration civile revenue au pouvoir, et ses membres ont voyagé dans le pays et ont procédé à des consultations en toute liberté.

5. Les représentants de la Commission se sont, individuellement et collectivement, entretenus avec les dirigeants du gouvernement et des partis politiques qui ont, les uns et les autres, coopéré de façon étroite et cordiale avec la Commission et réaffirmé leur volonté de poursuivre cette coopération dans l'avenir.

LA QUESTION DE COREE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES LA REPUBLIQUE DE COREE ET SES RELATIONS EXTERIEURES

A. — Examen de la question de Corée par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session

6. La prise de position la plus récente de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Corée se trouve dans la résolution 1964 (XVIII) adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 1963, dans laquelle celle-ci notamment réaffirmait les résolutions antérieures relatives à la Corée⁶, rappelait que l'Organisation des Nations Unies, en vertu de la Charte, était pleinement et légitimement habilitée à prendre des mesures collectives pour repousser une agression, à rétablir la paix et la sécurité et à prêter ses bons offices pour rechercher un règlement pacifique en Corée; réaffirmait que les objectifs des Nations Unies en Corée étaient de constituer, par des moyens pacifiques, une Corée unifiée, indépendante et démocratique, ayant une forme représentative de gouvernement, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région; invitait les autorités de la Corée du Nord à accepter ces objectifs, que les Nations Unies s'étaient fixés et que l'Assemblée générale avait réaffirmés à maintes reprises; demandait instamment que des efforts soutenus soient faits pour atteindre ces objectifs; et priait la Commission des Nations Unies de poursuivre ses travaux conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

7. Le point de l'ordre du jour intitulé "La Question de Corée : rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de Corée" était inscrit à l'ordre du jour provisoire⁷ de la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte au Siège à New York le 1er décembre 1964.

8. En raison de circonstances étrangères à la question de Corée, cette question, comme la plupart des autres points de l'ordre du jour provisoire, n'a pas été examinée à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale qui s'est ajournée le 18 février 1965. Avant de suspendre ses travaux, l'Assemblée avait à sa 1330ème séance plénière, pris acte de la présentation de certains rapports, notamment de celui de la Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée⁸, et déclaré que les organes qui avaient des attributions de caractère permanent devaient poursuivre leurs travaux, sous réserve des limites budgétaires convenues pour 1965.

B. — La question de l'unification

9. La plus récente réaffirmation des objectifs des Nations Unies en Corée apparaît dans la résolution 1964 (XVIII) de l'Assemblée générale, où il est dit que ces objectifs sont "de constituer, par des moyens

⁶ Résolutions 112 (II) du 14 novembre 1947; 195 (III) du 12 décembre 1948; 293 (IV) du 21 octobre 1949; 376 (V) du 7 octobre 1950; 811 (IX) du 11 décembre 1954; 910 A (X) du 29 novembre 1955; 1010 (XI) du 11 janvier 1957; 1180 (XII) du 29 novembre 1957; 1264 (XIII) du 14 novembre 1958; 1455 (XIV) du 9 décembre 1959; 1740 (XVI) du 20 décembre 1961 et 1855 (XVII) du 19 décembre 1962.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No. 2, document A/5750/Rev.1.

⁸ *Ibid.*, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812).

pacifiques, une Corée unifiée, indépendante et démocratique ayant une forme représentative de gouvernement, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région". Dans sa résolution 112 (II) du 14 novembre 1947, qui a été réaffirmée par la résolution 1964 (XVIII), l'Assemblée générale a recommandé que des élections au scrutin secret auxquelles participeraient les adultes soient organisées en vue de désigner des représentants, lesquels seraient appelés à se réunir en une assemblée nationale pouvant établir un gouvernement national; que le nombre des représentants de chaque circonscription ou zone électorale soit proportionnel à la population; et que les élections se déroulent sous la surveillance de la Commission.

10. La Commission a noté qu'il existe toujours dans la République de Corée un désir réel de réunification, qui s'accompagne du sentiment que la formule la plus apte à faciliter cette réunification est celle qui a été arrêtée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Il faut toutefois rappeler à cet égard qu'il n'existe encore qu'un armistice dans le voisinage du 38ème parallèle, étant donné que l'Accord d'armistice du 27 juillet 1953 n'a toujours pas été remplacé par un règlement de paix. Dans sa résolution 367 (V), du 7 octobre 1950, réaffirmée pour la dernière fois dans sa résolution 1964 (XVIII), l'Assemblée générale a recommandé le maintien des forces des Nations Unies en Corée aussi longtemps qu'il serait nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans ladite résolution; et, bien que la plus grande partie des forces des Nations Unies ait été retirée après l'armistice, les forces demeurant stationnées dans la République de Corée sont destinées à préserver le pays de toute nouvelle agression dans l'attente d'un règlement définitif. La CNUURC, qui représente les Nations Unies en Corée, reste à la disposition des deux parties du pays pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale.

11. La Commission a le regret de devoir dire une fois de plus que si le Gouvernement de la République de Corée, comme par le passé, s'est montré disposé à favoriser la réalisation des objectifs des Nations Unies en Corée, et a offert sa coopération à la CNUURC, les autorités nord-coréennes ont continué à nier la compétence des Nations Unies pour ce qui est de la réunification du pays, et ont refusé tout contact avec la CNUURC, principal représentant de l'Organisation en Corée.

12. Selon la presse nord-coréenne et les émissions de Radio Pyongyang, les Nord-Coréens, dans une déclaration du 8 janvier 1965 réitérant leurs propositions relatives à l'unification de la Corée, ont notamment rejeté l'organisation d'élections sous la surveillance des Nations Unies, et exigé à nouveau que toute initiative en vue de l'unification soit précédée du retrait total des troupes des Nations Unies de la République de Corée; pour la suite, il était envisagé que la Corée du Nord et la Corée du Sud, par voie de négociations directes, concluraient un accord de non-agression et créeraient une confédération ayant à sa tête "des représentants désignés, à égalité de nombre, par les deux gouvernements".

13. Le Gouvernement de la République de Corée, pour sa part, est toujours favorable à des élections surveillées par les Nations Unies et organisées sur la base d'une représentation proportionnelle au nombre des habitants autochtones, estimant que cela représente la meilleure garantie pour la constitution d'une Corée indépendante, libre et unie. Dans un message diffusé le 24 octobre, à la veille de la Journée des Nations Unies, le président Park Chung Hee a déclaré ce qui suit :

"Pour réaliser l'unification — tâche suprême de la nation —, la République de Corée a reconnu sans équivoque et continuera de reconnaître la compétence et l'autorité des Nations Unies."

14. Dans un autre message, diffusé le 10 décembre 1964 à l'occasion du seizième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Président a déclaré :

"C'est grâce à des élections libres organisées sous la surveillance des Nations Unies que nous devrions parvenir à l'unification territoriale depuis longtemps désirée."

15. Dans une déclaration qu'il a faite le 16 février 1965 au sujet de l'ajournement des travaux de l'Assemblée générale à l'issue de la première partie de la dix-neuvième session⁹, le ministre des affaires étrangères Lee Tong Won a indiqué que le Gouvernement de la République de Corée continuerait à rechercher l'unité nationale en s'inspirant des résolutions pertinentes des Nations Unies, de manière à sauvegarder la liberté et la démocratie dans une Corée unifiée¹⁰.

16. Après que la question de l'unification eut été considérablement débattue dans la République, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 29 novembre 1964, une résolution où il était dit notamment qu'elle respectait les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Corée et que l'unification devait se faire à la faveur d'élections générales libres, organisées en Corée du Sud et en Corée du Nord sur la base de la représentation proportionnelle de la population autochtone et sous la surveillance des Nations Unies¹¹.

17. Quelles que soient leurs divergences de vues sur d'autres questions, les partis politiques de la République de Corée, qu'ils représentent la majorité ou l'opposition, se sont à plusieurs reprises déclarés favorables à des élections libres telles qu'elles sont envisagées dans la formule d'unification retenue par les Nations Unies.

C. — Question de l'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies

18. Le gouvernement, ainsi que les chefs des partis politiques de la République de Corée, ont continué à insister sur le désir qu'a le peuple coréen de voir la République admise à l'Organisation des Nations Unies. Ce désir a été réaffirmé par le président Park Chung Hee dans un message qui a été diffusé le 24 octobre 1964 pour la Journée des Nations Unies et dans lequel

⁹ Voir également le paragraphe 8 ci-dessus.

¹⁰ Déclaration rendue publique par le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée le 16 février 1965.

¹¹ Dans sa résolution, l'Assemblée nationale a également réaffirmé une résolution votée par elle en 1960 où elle demandait notamment aux Nations Unies de prendre des mesures plus concrètes et plus efficaces en vue de l'unification de la Corée, et faisait sienne la formule retenue par les Nations Unies en vue de cette unification; voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément No 13 (A/4900)*, annexe IV.

le Président a déploré que la République, "alors qu'elle remplit toutes les conditions requises pour être admise à l'Organisation des Nations Unies, en ait été tenue à l'écart" par le veto de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité.

19. On se rappelle qu'à la suite du vote négatif émis dans chaque cas par l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, celui-ci a rejeté en 1949, 1957 et 1958 les demandes d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies¹². Toutefois, l'Assemblée générale a affirmé à plusieurs reprises que la République de Corée remplissait toutes les conditions requises pour être admise à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle devrait donc en faire partie¹³.

D. — Institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales se rattachant aux Nations Unies dont la République de Corée est membre; autres organismes internationaux dont elle fait partie

20. La République de Corée est membre de diverses institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir : l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que les filiales de la Banque, à savoir la Société financière internationale et l'Association internationale de développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

21. La République est aussi membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Bureau de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; elle participe d'autre part aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

22. Elle est en outre membre des organisations intergouvernementales suivantes : la Commission internationale du riz, le Conseil international du blé, le Comité consultatif international du coton et le Bureau hydrographique international.

23. La République fait aussi partie des pays du Plan de Colombo et de l'Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale.

24. Il existe également, dans la République de Corée, 183 organisations affiliées à des organisations internationales non gouvernementales, notamment les suivantes : Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Ligue internationale des droits de l'homme, Organisation régionale d'Asie de la Confédération internationale des syndicats libres, Commission pour les affaires d'Asie et d'Extrême-Orient, de la Chambre de commerce internationale, Comité olympique international, Union interparlementaire, Organisation internationale de police criminelle et Organisation afro-asiatique de coopération économique.

¹² Les votes en question ont été émis lors des 423^{ème}, 790^{ème} et 843^{ème} séances du Conseil, tenues respectivement les 8 avril 1949, 9 septembre 1957 et 9 décembre 1958.

¹³ Résolution 296 G (IV), du 22 novembre 1949, 1017 A (XI), du 28 février 1957 et 1144 A (XII), du 25 octobre 1957.

E. — Relations internationales de la République de Corée

25. La République de Corée a continué à étendre ses relations diplomatiques au cours de la période considérée dans le présent rapport. Elle a noué des relations diplomatiques avec 13 États, à savoir la Bolivie, le Congo (Léopoldville), le Dahomey, l'Éthiopie, la Gambie, le Libéria, le Malawi, Malte, le Niger, la République centrafricaine, le Rwanda, l'Uruguay et le Venezuela. Les relations diplomatiques ont été rompues avec la Mauritanie et le Congo (Brazzaville). Au 31 juillet 1965, la République entretenait des relations diplomatiques avec 72, dont 67 États Membres des Nations Unies.

26. La République de Corée a continué de maintenir en poste son observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, ainsi qu'une mission à Genève, une mission au Japon et une mission non résidente auprès de la Communauté économique européenne.

27. La République a reconnu les nouveaux États indépendants de la Gambie, de Malte, de Singapour et de la Zambie.

28. On trouvera dans les sections A à D de l'annexe III une liste des gouvernements avec lesquels la République de Corée entretient des relations diplomatiques, ainsi que divers autres renseignements analogues.

29. Pendant la période considérée, la République de Corée a conclu ou accepté de nouveaux traités et accords internationaux. Depuis la création de la République jusqu'au 31 juillet 1965, le nombre des instruments de ce genre s'élève à 225, y compris 25 traités qui ont été signés mais qui ne sont pas effectivement appliqués. Parmi les instruments multilatéraux auxquels la République a adhéré figure notamment la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, conclue sous les auspices de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

30. Les traités et accords bilatéraux qui ont été signés comprennent un traité d'amitié avec la République de Chine, des accords culturels avec la République de Chine et avec l'Italie et des accords commerciaux de différente nature, notamment des accords avec le Cambodge, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie. Un accord culturel a été paraphé entre la République de Corée et la Malaisie. On trouvera à la section F de l'annexe III une liste des traités et accords conclus au cours de la période considérée.

31. Les négociations visant à normaliser les rapports avec le Japon, qui s'étaient poursuivies de manière intermittente depuis 1951, ont été menées à terme. Le 20 février 1965, un Traité général régissant les relations entre les deux pays a été paraphé à Séoul et, le 3 avril, un instrument a été paraphé à Tokyo sur certains "points ayant fait l'objet d'un accord". Le 22 juin 1965, le Traité général de relations a été signé à Tokyo, en même temps qu'un accord concernant le règlement de la question des biens et des réclamations et la coopération économique entre les deux pays, un accord sur les pêcheries, un accord sur le statut juridique et le traitement des ressortissants de la République de Corée résidant au Japon, un accord relatif aux biens culturels et à la coopération culturelle et un certain nombre de documents connexes. Le texte du Traité général de relations est reproduit à l'annexe IV. L'Assemblée nationale de la République de Corée a autorisé la ratification des divers accords avec le Japon,

qui entrèrent en vigueur lorsque l'instrument de ratification aura été signé par le Président de la République et lorsque les procédures constitutionnelles auront été menées à terme du côté japonais. Les faits survenus dans la République de Corée à l'occasion de la signature et de la ratification des divers accords font l'objet des paragraphes 75 à 86 ci-dessous.

32. En réponse aux appels qui lui avaient été adressés par le Gouvernement de la République du Viet-Nam, le Gouvernement de la République de Corée, agissant avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, a envoyé dans la République du Viet-Nam, au mois de septembre 1964, une équipe médicale militaire de 130 personnes destinée à un hôpital de campagne, ainsi que 10 moniteurs de taekwondo (karaté), et environ 2 000 hommes en février-mars 1965. La plupart de ces derniers étaient des éléments du génie devant être employés à des travaux de construction et pour les transports, tandis que le reste de l'effectif, fantassins et fantassins de marine, devaient assurer leur protection. Par la suite, répondant aux appels qui lui avaient été adressés par le Gouvernement de la République du Viet-Nam, qui demandait des troupes de combat dont l'effectif corresponde approximativement à une division, le Cabinet de la République de Corée a décidé, le 2 juillet 1965, d'envoyer ces troupes au Viet-Nam sous réserve de l'assentiment de l'Assemblée nationale, qui a été obtenu le 13 août (voir également les paragraphes 73 et 74 ci-après).

33. Pour ce qui est des conférences internationales, la République de Corée a été représentée par un observateur lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et elle a participé aux réunions tenues par diverses institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que par d'autres organismes affiliés aux Nations Unies; elle a participé notamment aux travaux de la vingt et unième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient en mars 1965, de la treizième session de la Conférence générale de l'UNESCO en octobre-novembre 1964, de la dix-huitième Assemblée mondiale de la santé en mai 1965, de la quinzième session de l'Assemblée générale de l'OACI en juin-juillet 1965 et de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques en août-septembre 1964.

34. On trouvera dans la section G de l'annexe III une liste des réunions organisées sous les auspices des Nations Unies et de rencontres diverses auxquelles la République de Corée a été représentée.

35. Parmi les nombreux dignitaires étrangers qui se sont rendus dans la République de Corée pendant la période considérée, on peut citer : M. Yen Chia Kan, premier ministre de la République de Chine; Tunku Abdul Rahman Putra al-Haj, premier ministre de la Malaisie; M. Etsusaburo Shiina, ministre des affaires étrangères du Japon; M. Thanat Khoman, ministre des affaires étrangères de la Thaïlande; M. Isoofoo Saidou Djermakoye, ministre de la justice du Niger; M. Oscar Gundersen, ministre de la justice de la Norvège; M. Henry Cabot Lodge, envoyé spécial du Président des États-Unis; Lord Walston, sous-secrétaire d'État parlementaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni; M. William P. Bundy, secrétaire d'État adjoint des États-Unis chargé des questions d'Extrême-Orient; M. Paul Hoffman, directeur général du Fonds spécial des Nations Unies; M. B. R. Sen, directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture; M. Louis Rakotomalala, ambassadeur de la République

malgache aux Etats-Unis et représentant permanent de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies; l'Amiral U. S. Grant Sharp Jr., commandant en chef des forces des Etats-Unis dans la zone du Pacifique; le général Lek Naemali, directeur des opérations conjointes des forces armées thaïlandaises; le sénateur Ambrosio Padilla, des Philippines; une délégation parlementaire australienne conduite par M. Gordon Freeth, ministre de la marine marchande et des transports; M. Gustavo A. Rovirosa, vice-président du Sénat mexicain; et M. Donald F. Hornig, conseiller du Président des Etats-Unis pour les questions intéressant la science et la technologie.

36. Diverses personnalités du Gouvernement de la République de Corée, ainsi que d'autres dignitaires et un certain nombre de missions patronnées par le Gouvernement se sont rendus à l'étranger : en particulier, le président Park Chung Hee s'est rendu en visite officielle dans la République fédérale d'Allemagne (décembre 1964) et aux Etats-Unis d'Amérique (mai 1965); il s'est également rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies (mai 1965); le premier ministre Chung Il Kwon s'est rendu en visite officielle dans la République de Chine (octobre 1964), ainsi qu'au Royaume-Uni, pour assister aux funérailles de sir Winston Churchill (janvier 1965), et au Japon en revenant du Royaume-Uni (février 1965); le ministre des affaires étrangères Lee Tong Won, qui a accompagné le président Park lors de sa visite en République fédérale d'Allemagne au mois de décembre 1964, s'est rendu par la suite dans la République de Chine, en

France, en Inde, en Italie, en Malaisie, aux Philippines, au Royaume-Uni et au Vatican; d'autre part, en mars 1965, il s'est rendu aux Etats-Unis pour conférer sur un certain nombre de questions, et notamment sur le voyage projeté du président Park aux Etats-Unis; s'arrêtant à l'aller et au retour au Japon, pour ouvrir des entretiens de caractère commercial entre la République de Corée et le Japon et pour examiner diverses questions intéressant la normalisation des rapports entre les deux gouvernements; deux missions de bonne volonté ont été envoyées en Afrique de février à avril 1965 : la première, conduite par l'ancien premier ministre Choi Doo Sun, s'est rendue au Cameroun, en Côte-d'Ivoire, au Dahomey, au Gabon, au Niger, en Nigéria, dans la République centrafricaine, au Sénégal et au Tchad, tandis que l'autre, ayant à sa tête M. Lee Soo Young, ancien ministre de l'information, s'est rendue en Ethiopie, au Kenya, au Malawi, en Ouganda, en Somalie, au Soudan et en Tanzanie; M. Rhee Hyo Sang, président de l'Assemblée nationale, s'est rendu dans la République fédérale d'Allemagne en mai 1965 sur l'invitation de M. Eugen Gerstenmaier, président du Bundestag, et a fait ensuite un voyage au Danemark, en France, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse; M. Kim Dong Hwan, président de la Commission des relations étrangères de l'Assemblée nationale, s'est rendu en Malaisie sur l'invitation du Gouvernement malais en janvier 1965. En mars 1965, M. Kim Sung Eun, ministre de la défense, a fait un voyage en République du Viet-Nam pour inspecter les unités de la République de Corée qui y étaient stationnées.

Chapitre III

LE REGIME REPRESENTATIF

A. — Aperçu général

37. La Commission a été à même d'observer pendant toute une année le fonctionnement du gouvernement civil qui a remplacé le gouvernement militaire en décembre 1963. Cette période a été caractérisée par les efforts déployés pour mettre en œuvre le système de gouvernement représentatif prévu par la Constitution telle qu'elle a été amendée en 1962, et pour renforcer les bases économiques de la République qui sont indissolublement liées au développement du régime représentatif.

38. L'Assemblée nationale a délibéré et statué sur différentes questions importantes de politique intérieure et de politique étrangère, et en particulier la normalisation des relations avec le Japon. Elle a également examiné et adopté le budget national pour 1965. Elle a adopté une loi portant création de la Haute Cour prévue par la Constitution modifiée de décembre 1962¹⁴, une loi sur la gestion publique des fonds utilisés à des fins politiques, et des amendements à un certain nombre de lois fiscales. Elle a effectué une inspection parlementaire de l'Administration et joué un rôle actif dans des questions intéressant le développement économique, son approbation étant nécessaire pour certaines opérations, en particulier pour que l'Etat puisse garantir certaines catégories d'emprunts individuels.

39. Les partis de l'opposition représentées à l'Assemblée nationale en 1964 ont progressivement fusionné en un parti unique, dénommé le parti Minjung populaire.

B. — Examen des principaux développements

1. — POUVOIR EXECUTIF

40. Le président Park Chung Hee est resté à la tête du parti républicain démocrate, qui détenait environ les deux tiers des sièges à l'Assemblée nationale (voir par. 60 ci-dessous).

41. La composition du Cabinet n'a pas été modifiée depuis le dernier rapport de la Commission¹⁵, à l'exception des ministres de l'information, des finances et de l'éducation, et du Ministre des communications, qui a démissionné pour raisons de santé. Un ministre sans portefeuille (chargé des questions politiques) a été désigné en mars 1965.

42. Pour assurer une coordination plus étroite entre l'exécutif et le parti majoritaire de l'Assemblée nationale, la majorité des membres du Cabinet y compris le Premier Ministre ont adhéré au parti républicain démocrate, ce qui a porté de 5 à 14 le nombre des ministres affiliés à ce parti, sur un total actuel de 18. Avant d'être appelé à remplir ses fonctions actuelles,

¹⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 12 (A/5512), annexe IV, A.

¹⁵ Ibid., dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812), annexe II, A; la composition du Cabinet au cours de la période qui nous intéresse est donnée à l'annexe II, A, ci-dessous.

le Premier Ministre adjoint était propriétaire et directeur de plusieurs journaux qui penchaient vers l'opposition.

43. Un des premiers problèmes qui se sont posés au gouvernement au cours de la période considérée a été celui de ses rapports avec la presse. Après qu'eurent été levées les mesures d'urgence à la suite de manifestations d'étudiants en été 1964, une loi patronnée par le parti républicain démocrate portant création d'une Commission de l'éthique journalistique¹⁶ a été adoptée par l'Assemblée nationale le 2 août 1964¹⁷. L'adoption de cette loi a été suivie de débats tant à l'Assemblée nationale que dans les milieux journalistiques, au cours desquels la loi a été attaquée par l'opposition et par la presse. Le Ministre de l'information, M. Lee Soo Young, a démissionné et a été remplacé. Après trois jours d'interpellations de membres du cabinet à l'Assemblée nationale, le président Park a décidé, le 9 septembre 1964, de surseoir indéfiniment à la mise en application de cette loi. Cette décision a été prise à la suite d'entretiens que le Président a eus avec des membres de la presse, qui lui ont indiqué qu'une modification de la charte de la Commission de l'éthique journalistique coréenne existante avait été décidée pour permettre à la presse d'adopter des mesures d'autodiscipline plus énergiques. (La Commission de l'éthique journalistique coréenne avait été créée par la presse en décembre 1961¹⁸ en vue de faire respecter un code de l'éthique journalistique adopté antérieurement.)

44. Un projet de loi visant à abroger la loi sur la Commission de l'éthique journalistique a été déposé à l'Assemblée nationale mais n'a pas encore été examiné.

45. Un autre problème auquel le gouvernement a dû faire face a été celui de la levée de l'interdiction d'avoir une activité politique qui avait été imposée par la loi de 1962 concernant l'assainissement des activités politiques¹⁹ aux hommes politiques ayant exercé des fonctions avant la révolution militaire de mai 1961, et dont 70 environ, sur les 4 000 personnes initialement visées, étaient encore sous le coup de cette interdiction, notamment l'ancien premier ministre M. Chang Myon, M. Kim Sang Don, ancien maire de Séoul, et M. Han Hui Sok, ancien président de l'Assemblée nationale. Le gouvernement avait également à résoudre le problème de la mise en liberté de 45 hommes politiques environ qui avaient exercé des fonctions à cette époque et qui étaient encore détenus en vertu de la loi spéciale de 1961 concernant la punition de délits déterminés²⁰.

46. Ces questions ont été évoquées lorsque les partis de la majorité comme de l'opposition ont envisagé la possibilité d'abroger les lois promulguées par le régime militaire. La question de la mise en liberté des hommes politiques emprisonnés a également été évoquée à l'occasion des amnisties accordées aux prisonniers ayant eu une conduite exemplaire le 1er mars 1965, pour commémorer le mouvement d'indépendance de Sam Il de 1919 et le 15 août 1965, à l'occasion du vingtième anniversaire du rétablissement de l'indépendance coré-

enne et du dix-septième anniversaire de la création de la République de Corée.

47. Aucune mesure définitive n'a été prise sur l'une ou l'autre de ces questions. Le 15 mars, sur la recommandation de la Commission judiciaire et législative, l'Assemblée nationale a demandé au Président de lever l'interdiction d'avoir une activité politique dont restaient frappés certains anciens hommes politiques. Lors d'une conférence de presse, le premier ministre Chung Il Kwon a déclaré, le 4 juin, en réponse à certaines questions, que le gouvernement poursuivrait la politique consistant à lever progressivement l'interdiction.

48. M. Syngman Rhee, ancien président de la République, qui s'était vu interdire toute activité politique, est décédé le 19 juillet 1965. Son corps a été ramené dans la République de Corée et inhumé au cimetière national. Avant son décès, le 21 juin, le gouvernement a annoncé qu'il avait levé l'interdiction frappant M. Rhee, en raison du rôle important qu'il avait joué dans l'accession à l'indépendance de la Corée.

2. — PARTIS POLITIQUES

49. Au cours de la période considérée, les quatre partis d'opposition représentés à l'Assemblée nationale, à savoir le parti Minjong (parti du gouvernement civil), le parti démocrate, le parti démocrate libéral et le parti populaire ont progressivement fusionné en un seul parti²¹.

50. Le 17 septembre 1964, le parti démocrate et le parti populaire ont fusionné. Le nouveau parti, qui a conservé le nom de parti démocrate, a obtenu 15 sièges à l'Assemblée nationale. Lors de sa convention nationale du 12 décembre 1964, Mme Park Soon Chun, chef de l'ancien parti démocrate, a été élue en tant que chef du nouveau parti (membre du Comité suprême des représentants) tandis que le chef de l'ancien parti populaire devenait membre du nouveau Comité suprême du parti. La Convention a pris l'engagement entre autres de s'efforcer de réaliser une vaste union des forces d'opposition.

51. Des négociations entre le parti Minjong (parti du gouvernement civil) et le parti démocrate libéral ont abouti à la fusion de ces deux partis le 26 novembre 1964. Le nouveau rassemblement, qui a conservé le nom de parti Minjong, a obtenu 47 sièges à l'Assemblée nationale. Un des commissaires suprêmes du parti démocrate libéral (le député Soh Sun Kyu) s'est opposé à la fusion et siège maintenant à l'Assemblée nationale comme membre indépendant²². Lors de la Convention nationale du parti, le 22 février 1965, le député Yoon Bo Sun, chef du parti Minjong avant la fusion, a été élu président du parti.

52. Les tentatives pour fusionner les deux partis d'opposition unifiés — le parti Minjong et le parti démocrate — ont débuté en novembre 1964 et se sont terminées le 3 mai 1965. Le 8 mai 1965, le nouveau parti, qui porte le titre de parti Minjung (populaire), a été

¹⁶ Loi No 1652 promulguée le 5 août 1964; *ibid.*, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812), annexe V.

¹⁷ *Ibid.*, par. 63 et 138.

¹⁸ *Ibid.*, seizième session, Supplément No 13 (A/4900), par 48.

¹⁹ Loi No 1032; 16 mars 1962; *ibid.*, dix-septième session, Supplément No 13 (A/5213), annexe IV.

²⁰ Loi No 633 promulguée le 22 juin 1961. Près de la moitié des intéressés tombent également sous le coup de la loi No 1032 sur l'interdiction des activités politiques.

²¹ Au sujet des tentatives de fusion de partis, antérieures aux élections de 1963, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 12 (A/5512)*, par. 98 et 113.

²² Les deux autres membres indépendants étaient M. Min Yong Nam, qui appartenait auparavant au parti démocrate libéral et M. Yu Chin San, inscrit autrefois au parti Minjong, qui ont été expulsés de leurs partis respectifs pour avoir apporté leur soutien à la loi sur la Commission de l'éthique journalistique. Le deuxième a été réintégré dans le parti Minjung unifié le 16 juillet 1965.

inscrit auprès de la Commission électorale centrale. Il a obtenu 62 sièges à l'Assemblée nationale.

53. Le parti républicain démocrate, qui est actuellement au pouvoir, a publié le 3 mai une déclaration dans laquelle il se félicitait de cette fusion.

54. Le parti Minjung a tenu sa première convention nationale le 14 juin 1965. Il a élu comme chef du parti Mme Park Soon Chun, ancien chef du parti démocrate. M. Yoon Bo Sun, ancien président du parti Minjong, s'est engagé à apporter son soutien aux nouveaux dirigeants du parti, et a accepté le poste de conseiller. La Convention a adopté, entre autres choses, une déclaration dans laquelle le parti prenait l'engagement de s'opposer à toute domination étrangère dans le sud, de chercher à obtenir une réunion démocratique avec le nord et de s'efforcer de mettre fin au règne des factions et à la "politique de bascule" actuelle du gouvernement. La Convention a affirmé en outre que les 62 députés du parti Minjung démissionneraient de l'Assemblée nationale s'ils ne parvenaient pas à empêcher la ratification des accords avec le Japon à l'Assemblée.

55. Des divergences de vues sont vite apparues au sein du parti Minjung en ce qui concerne la meilleure tactique à adopter pour empêcher la ratification. Un groupe minoritaire ayant à sa tête M. Yoon Bo Sun était partisan de dissoudre le parti, de sorte que tous les députés du parti Minjung à l'Assemblée nationale se trouvent ainsi déchus automatiquement de leur mandat conformément à l'article 38 de la Constitution²³. Par ailleurs, le Comité des députés Minjung a décidé de présenter la démission de ces députés à l'Assemblée nationale, mais cette mesure ne pouvait devenir effective sans l'assentiment de l'Assemblée (voir par. 81 à 83 ci-dessous). A la mi-août, sept députés Minjung dont M. Yoon Bo Sun avaient démissionné du parti et l'Assemblée a confirmé la perte de leur mandat à l'Assemblée nationale. Dix autres députés Minjung auraient entamé la procédure de démission du parti.

56. Le parti républicain démocrate est resté le parti majoritaire à l'Assemblée nationale et son président M. Park Chung Hee est demeuré chef du parti. M. Chung Ku Yong a rempli les fonctions de Président en juin 1964 après le départ de M. Kim Chong Pil pour les Etats-Unis. Il a été remplacé par M. Chun Ye Yong, président du Comité Central du parti et ministre de la construction, le 25 août 1965.

²³ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 12 (A/5512), annexe IV, A.

57. Lors de la Convention qui s'est tenue à Séoul le 24 février 1965, la charte du parti a été révisée, dans le but de réduire les attributions du secrétariat du parti, la charte modifiée est entrée en vigueur le 25 février.

58. Le 2 février 1965, la Commission électorale centrale a annulé l'inscription du parti Shinlung (parti de la rénovation) conformément à la loi sur les partis politiques, ce parti n'ayant pas le nombre minimum de sections locales comptant le nombre d'adhérents minimum exigé par la loi, et avec la répartition voulue entre les provinces²⁴.

3. — POUVOIR LÉGISLATIF

59. L'Assemblée nationale, composée d'une chambre unique, compte 175 membres, élus pour une durée de quatre ans au suffrage universel direct et au scrutin secret. La qualité de député à l'Assemblée nationale est incompatible avec celle de président de la république, de premier ministre, de conseiller d'Etat (Cabinet). L'initiative en matière législative appartient aux membres de l'Assemblée nationale et à l'exécutif. L'Assemblée a 12 commissions permanentes (voir annexe II, C) dont les membres sont nommés pour une période de deux ans. Les questions soumises à l'Assemblée qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au cours de la session sont reportées aux sessions ultérieures, sauf si le mandat des députés est arrivé à expiration²⁵. Au cours de la période considérée, l'Assemblée nationale a tenu sa première session annuelle ordinaire (quarante-cinquième session) depuis le rétablissement du gouvernement civil et sept sessions extraordinaires dont la durée a varié de 4 à 30 jours, maximum autorisé pour ces sessions²⁶.

60. La fusion des partis d'opposition dont il est question aux paragraphes 49 à 52 ci-dessus, a abouti en pratique à la création d'un système bipartite depuis mai 1965. Le tableau ci-dessous indique l'importance numérique des partis au sein de l'Assemblée avant les démissions mentionnées plus loin aux paragraphes 82 et 83 :

²⁴ Loi No 1246, art. 25 à 27 et 38, promulguée le 31 décembre 1962; Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 12 (A/5512), annexe IV, B; voir également *ibid.*, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812), par. 70 et 91.

²⁵ Art. 36, 37, 39, 47 et 48 de la Constitution; art. 37, 38, 40 de la loi sur l'Assemblée nationale (loi No 1752 promulguée le 26 novembre 1963).

²⁶ Au sujet des dates de ces sessions de l'Assemblée nationale, voir l'annexe II, C, ci-après.

Nom du parti	Nombre de sièges à l'Assemblée nationale			
	1er septembre 1964 ²⁷	17 septembre 1964	26 septembre 1964	3 mai 1965
Parti républicain démocrate	110	110	110	110
Parti Minjong	41	41 ²⁸	47 Minjong	62 Minjung
Parti démocrate libéral	9	8 ²⁸		
Parti démocrate	13	15 Démocrates	15	
Parti populaire	2			
Indépendants	—	1	3	3
	175	175	175	175

²⁷ Date de l'ouverture de la quarante-cinquième session (ordinaire) de l'Assemblée nationale.

²⁸ Par la suite, un membre du parti Minjong a été expulsé et un membre du parti démocrate libéral a quitté le parti (voir note 22). Ce dernier a ensuite été réintégré au sein du parti Minjung unifié.

61. Une des premières tâches de la quarante-cinquième session, qui a commencé le 1er septembre 1964, a été d'ordonner une inspection parlementaire de l'Administration; c'était la première inspection de ce genre depuis la prise de pouvoir par le gouvernement militaire en 1961. Cette inspection s'est étendue à l'administration centrale, aux administrations provinciales et aux entreprises d'Etat. Elle a été effectuée par des équipes d'inspecteurs des 12 commissions permanentes de l'Assemblée nationale (voir annexe II, C), chacune de ces équipes étant composée de représentants du parti de la majorité et de l'opposition. Le 23 novembre, les commissions permanentes intéressées ont soumis leur rapport à la session plénière de l'Assemblée nationale.

62. L'Assemblée nationale a également recouvré ses attributions normales en matière d'adoption du budget. Un projet de loi sur le budget national pour l'exercice 1965 et un projet de budget révisé pour l'exercice 1964 lui ont été soumis par le gouvernement le 7 septembre 1964. Une commission budgétaire comprenant des membres des partis de la majorité et de l'opposition a été créée pour examiner ces projets de lois.

63. Le budget révisé pour 1964 a été adopté par l'Assemblée nationale le 13 octobre.

64. Bien que les députés de l'opposition aient déclaré initialement qu'ils s'efforceraient d'empêcher l'adoption du budget pour 1965 si le gouvernement ne satisfaisait pas certaines de leurs exigences à d'autres égards, la majorité et la minorité sont finalement tombées d'accord pour permettre l'adoption du budget national dans les délais constitutionnels²⁰. A la suite de l'interpellation du Premier Ministre et d'autres membres du Cabinet devant la Commission budgétaire, l'Assemblée nationale a adopté le budget pour 1965 le 1er décembre 1964. Deux projets de lois supplémentaires sur le budget de 1965, visant essentiellement à relever les traitements des fonctionnaires et à apporter un secours aux victimes des inondations ont été adoptés en juin et en juillet 1965 respectivement. Là encore, les débats sur le premier projet de loi supplémentaire ont été précédés d'une enquête parlementaire sur des questions administratives.

65. Telle qu'elle a été modifiée le 26 décembre 1962, la Constitution a autorisé l'Assemblée nationale à adopter une motion de mise en accusation à l'encontre de hauts fonctionnaires du gouvernement, y compris le Président de la République, en cas de violation, dans l'exercice de leurs fonctions, de la Constitution ou de toute autre loi (art. 61). Elle a également prévu l'institution d'une Haute Cour pour juger les personnes ainsi mises en accusation (art. 62).

66. La loi²⁰ portant création de la Haute Cour a été adoptée par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1964, mais le Président y a opposé son veto en vertu de l'article 49 de la Constitution et l'a renvoyée à l'Assemblée en demandant à celle-ci de procéder à une deuxième lecture et en l'accompagnant d'un exposé de ses objections, dans lequel il affirmait notamment que cette loi élargissait, en violation de la Constitution, les motifs de mise en accusation. En outre, le gouvernement faisait valoir qu'il n'avait pas disposé du délai légal de 15 jours pour étudier la loi avant de la promulguer, l'Assemblée nationale étant sur le point d'ajourner ses travaux.

²⁰ L'article 50 (2) de la Constitution prévoit que l'Assemblée nationale doit adopter le budget trente jours au moins avant le commencement de l'exercice.

³⁰ Loi No 1683, promulguée le 31 décembre 1964.

67. Le veto du Président de la République a suscité de vives réactions à l'Assemblée. Par la suite, lors de la quarante-sixième session (extraordinaire) de l'Assemblée nationale tenue du 29 au 31 décembre 1964, il a été convenu que le Président de la République rapporterait son veto et autoriserait la promulgation de la loi à condition qu'elle soit révisée aussi rapidement que possible.

68. Une Haute Cour, composée du Président de la Cour suprême, de cinq députés à l'Assemblée nationale et de trois juges, a été officiellement constituée le 31 décembre 1964 sous la présidence du Président de la Cour suprême de la République de Corée. Trois des députés siégeant à la Haute Cour étaient membres du parti républicain démocrate au pouvoir, un représentait le parti Minjoug et le dernier appartenait au parti démocrate. Les législateurs siégeant à la Haute Cour, ainsi que leurs cinq suppléants, sont choisis par l'Assemblée nationale.

69. Le 5 mars 1965, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi du gouvernement portant révision de la loi relative à la Haute Cour, amendé par la Commission judiciaire et législative de l'Assemblée. L'amendement limitait notamment les motifs de mise en accusation de fonctionnaires publics du gouvernement, y compris le Président de la République, aux cas de violation de la Constitution ou d'autres lois dans l'exercice de leurs fonctions officielles, supprimant les dispositions qui auraient permis la mise en accusation pour abus de pouvoir, négligence dans l'exercice de fonctions officielles ou actes passibles de certaines sanctions minimales.

70. Le 14 décembre 1964, l'Assemblée nationale a adopté une loi supprimant le Tribunal constitutionnel, la Cour suprême étant compétente en vertu de la Constitution modifiée de 1962 pour connaître des questions de constitutionnalité (art. 102).

71. Le 30 janvier 1965, l'Assemblée nationale a adopté une loi relative à la gestion des fonds politiques³¹ dans l'intention expresse de rendre publiques les contributions versées aux partis politiques en les répartissant par l'intermédiaire de la Commission électorale centrale.

72. L'Assemblée nationale a aussi examiné la question de l'unification, la question des contacts avec la Corée du Nord et d'autres questions connexes [quarante-cinquième session (ordinaire)]. Le 26 octobre 1964, le premier ministre Chung Il Kwon a annoncé à l'Assemblée nationale que le gouvernement avait décidé de créer un centre de recherche sur l'unification, lequel ferait rapport directement au Président de la République. Le 29 novembre, l'Assemblée nationale a adopté la résolution sur l'unification de la nation, dont il a été fait mention plus haut au paragraphe 16.

73. En janvier 1965, l'Assemblée nationale a étudié la question de l'envoi dans la République du Viet-Nam de la force de 2 000 hommes dont il est question au paragraphe 32 ci-dessus et pour laquelle le gouvernement sollicitait son assentiment. L'Assemblée a renvoyé la demande du gouvernement à ses Commissions des affaires étrangères et de la défense nationale. A la suite d'un débat d'une semaine en sessions communes des deux commissions et après une interpellation du Premier Ministre et des ministres des affaires étrangères et de la défense nationale en session plénière, l'Assemblée nationale a donné son assentiment le 26 janvier. La

³¹ Loi No 1685, promulguée le 9 février 1965.

plupart des députés de l'opposition n'ont pas pris part au vote. Le 18 juin, l'Assemblée nationale a approuvé l'envoi de 460 hommes pour renforcer ce contingent.

74. Une demande ultérieure du gouvernement visant à obtenir l'assentiment de l'Assemblée à l'envoi dans la République du Viet-Nam de divisions dotées des unités de soutien nécessaires (voir par. 32 ci-dessus) a reçu le 13 août 1965 l'approbation de l'Assemblée nationale en l'absence du parti de l'opposition qui avait quitté l'Assemblée à propos de la question de la ratification des accords avec le Japon (voir par. 82 ci-dessous).

75. L'Assemblée nationale a eu de longues discussions sur la question de la normalisation des relations entre la République de Corée et le Japon. Les négociations avec le Japon, qui avaient été suspendues après les manifestations d'étudiants dans la République en 1964, ont repris en décembre de la même année. Le Gouvernement de la République de Corée s'est efforcé à maintes reprises mais toujours en vain d'obtenir en la matière l'appui des partis de l'opposition. Il les a invités à nommer des conseillers auprès de la délégation coréenne participant aux négociations, mais ils ont refusé de le faire.

76. L'opposition s'est vivement opposée aux clauses du Traité général de relations paraphé le 20 février 1965 ainsi qu'aux "points d'accord" relatifs à la pêche, aux réclamations contre le Japon et au statut des Coréens résidant au Japon, paraphés le 3 avril (voir par. 31 ci-dessus). Elle a fait savoir qu'elle tenterait d'empêcher la ratification de tout traité fondé sur les dispositions paraphées, tout en soulignant qu'elle ne s'opposait pas à un rapprochement avec le Japon mais seulement aux dispositions faisant l'objet d'un accord qu'elle considérait comme désavantageuses pour la République de Corée.

77. Le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de l'agriculture et des forêts ont été longuement questionnés à l'Assemblée nationale sur divers aspects du règlement proposé, notamment sur l'avenir de la "ligne de paix" que l'ancien président Singman Rhee avait établie autour de la Corée en 1952⁸², sur la façon d'assurer le respect des règlements dans la zone commune de pêche réglementée qui était proposée et sur les futures relations économiques du Japon avec la République.

78. A partir de février 1965, des manifestations ont été organisées contre la politique du gouvernement à l'égard du Japon sous les auspices du "Comité pour la lutte contre la diplomatie humiliante pratiquée à l'égard du Japon", reconstitué par les partis de l'opposition⁸³. En avril 1965, le gouvernement a déclaré que ce comité était une organisation illégale, car il ne s'était pas fait enregistrer conformément à la loi. Les réunions du Comité ont donc été déclarées illégales. En avril et mai 1965, des manifestations ont aussi été organisées par les étudiants, mais sur une échelle beaucoup plus petite qu'en 1964. Le gouvernement a autorisé quelques réunions de protestation dans des lieux publics tels que des stades, etc., mais a donné l'ordre à la police de disperser ceux qui manifestaient sur la voie publique.

⁸² Proclamation présidentielle de la souveraineté sur les mers adjacentes, en date du 18 janvier 1952 (Avis No 14 du Conseil d'Etat).

⁸³ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812), par. 105.

79. En avril, il y a eu des interpellations à l'Assemblée nationale au sujet de l'attitude du gouvernement lors des manifestations, en particulier après qu'un étudiant eut succombé à des blessures reçues à la tête. Le gouvernement a ordonné d'ouvrir une enquête sur la cause du décès, tout en déclarant à l'Assemblée qu'il limiterait les manifestations d'étudiants sur la voie publique. Le Ministère de l'éducation ayant donné l'ordre aux autorités scolaires de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre dans leurs établissements, un certain nombre d'universités et de lycées ont fermé leurs portes. Ils les ont rouvertes au bout d'un laps de temps allant de quelques jours à deux semaines⁸⁴. L'opposition a déposé des motions réclamant la démission du Ministre de l'intérieur et du Ministre de l'éducation, mais elles ont été rejetées par l'Assemblée nationale, la première le 21 avril et la seconde le 22 avril.

80. A la suite de ces manifestations d'étudiants, plusieurs centaines d'étudiants ont été arrêtés par la police, mais la plupart ont été relâchés presque immédiatement. Ceux qui ont été traduits en justice ont généralement comparu devant des tribunaux de police, accusés d'infractions mineures, et se sont vu imposer des amendes peu importantes. Certains des intéressés ont été accusés d'avoir enfreint la loi relative aux rassemblements et aux manifestations⁸⁵.

81. Après la signature des accords avec le Japon, le 22 juin 1965 (voir par. 31 ci-dessus), le gouvernement a demandé à l'Assemblée nationale, à sa cinquante et unième session (extraordinaire), de donner son assentiment à la ratification de ces accords. Etant donné l'attitude de l'opposition en la matière, et soucieux de maintenir l'ordre constitutionnel, le Président de la République et Mme Park Soon Chun, chef du parti Minjung, ont abouti, le 20 juillet, à un accord instituant une brève période de répit et renvoyant l'examen des accords⁸⁶ à la cinquante-deuxième session (extraordinaire), que le président Park a convoquée ensuite le 29 juillet. A la cinquante-deuxième session, la demande d'assentiment du gouvernement a été présentée pour examen préliminaire à un comité spécial composé de 17 membres de la majorité, de 10 membres de la minorité et d'un indépendant. Dans l'intervalle, 36 députés du parti Minjung avaient présenté à l'Assemblée nationale un projet de résolution invitant tous les députés à démissionner afin que l'Assemblée soit dissoute et des élections générales organisées avant qu'une décision n'intervienne sur les accords avec le Japon. Mais cette résolution n'a pas été examinée.

82. Le Comité spécial a accédé à la demande du gouvernement, sur quoi les députés qui appartenaient alors au parti Minjung ont présenté leur démission. Le 14 août, en session plénière, l'Assemblée nationale a approuvé, en l'absence des membres de l'opposition, la ratification des accords avec le Japon.

⁸⁴ Le projet de loi sur la protection des établissements d'enseignement, que le parti républicain démocrate avait déposé en vue de réglementer les activités politiques des étudiants (*Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812)*, par. 63), à la quarante-quatrième session (extraordinaire), mais qui n'avait pas alors été mis aux voix, n'a pas été examiné par la suite, bien que certaines discussions aient eu lieu sur cette question et sur la question plus générale de la surveillance politique des établissements d'enseignement lors de la quarante-cinquième session.

⁸⁵ Loi No 1245, promulguée le 31 décembre 1962.

⁸⁶ Ainsi qu'il résulte de la question de l'envoi de troupes en République du Viet-Nam.

83. Pour devenir effective, la démission des députés de la minorité devait être approuvée par l'Assemblée nationale. Aucune décision n'avait été prise à la clôture de la cinquante-deuxième session, mais le Président de l'Assemblée avait annoncé que sept des députés qui avaient précédemment démissionné du parti Minjung (voir par. 55 ci-dessus), dont M. Yoon Bo Sun, avaient perdu leur siège à l'Assemblée nationale en vertu des dispositions de l'article 38 de la Constitution. Plusieurs membres des partis minoritaires et majoritaires ont lancé un appel aux députés de la minorité, les invitant à reprendre leur siège à l'Assemblée nationale afin de sauvegarder le gouvernement constitutionnel.

84. De nouvelles manifestations ont eu lieu en juin après la signature des accords. Il s'agissait surtout de manifestations d'étudiants et de membres de l'opposition, et il y a eu certaines rencontres avec la police. Il faut signaler en outre des protestations à caractère non violent telles que circulation de pétitions, grèves de la faim, prières publiques et campagnes contre l'achat de produits japonais. Les écoles et universités ont avancé la date des vacances d'été.

85. Le gouvernement a annoncé un programme en cinq points destiné à empêcher une pénétration étrangère indésirable dans les domaines économique et culturel.

86. A la suite de l'assentiment donné par l'Assemblée nationale à la ratification des accords avec le Japon, les manifestations d'étudiants se sont intensifiées quand les collèges et universités ont rouvert leurs portes vers la fin d'août, après les vacances d'été. Après environ une semaine de manifestations sur la voie publique à Séoul, auxquelles participèrent plusieurs milliers d'étudiants et qui donnèrent lieu à plusieurs heurts avec la police, le décret dit des garnisons³⁷ a été invoqué le 26 août. Le 27 août, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures énergiques contre les étudiants participant à des manifestations sur la voie publique et, plus particulièrement, contre les meneurs. Le même jour, il a remplacé le Ministre de l'éducation.

4. — QUESTION DU RÉTABLISSEMENT DE L'AUTONOMIE LOCALE

87. La loi relative à l'autonomie locale, qui avait été suspendue par le gouvernement militaire en 1961, n'a pas été remise en vigueur. Le 19 novembre 1964, le premier ministre Chung Il Kwon, répondant à des questions devant la Commission budgétaire de l'Assemblée nationale, a déclaré que tous les membres du cabinet étaient en faveur d'un rétablissement rapide du système d'autonomie locale, qui serait remis en vigueur en temps utile. Ultérieurement, M. Chang Kei Young, vice-premier ministre et ministre de la planification économique, a déclaré en session plénière, le 30 novembre, qu'une fois révisée la loi relative à l'autonomie locale, le gouvernement libérerait, par prélèvement sur ses fonds de réserve, les fonds nécessaires aux élections locales³⁸. Un projet de loi portant révision de la loi et demandant le rétablissement de l'autonomie locale

³⁷ Décret présidentiel No 296 du 27 mars 1950. En vertu de ce décret, les commandants de garnison peuvent, avec l'approbation du chef d'état-major, fournir aux gouverneurs locaux qui en font la demande un appui militaire en cas d'urgence. Les soldats des garnisons de garde ou en patrouille peuvent dans certains cas arrêter des civils, mais ils doivent les remettre immédiatement à la police.

³⁸ Comptes rendus sténographiques de l'Assemblée nationale, No 26, quarante-cinquième session (ordinaire), p. 96.

au début de 1965 a été déposé par l'opposition lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée nationale, en décembre 1964, mais n'a pas encore été examiné. Le 5 mai 1965, le ministre de l'intérieur Yan Chan Woo a déclaré que, pour des raisons budgétaires, les élections aux conseils locaux n'auraient pas lieu en 1965. Dans l'intervalle, le gouvernement a étudié des plans de réforme de l'administration provinciale.

5. — QUESTIONS DIVERSES

88. Après les élections de 1963, 41 actions judiciaires ont été intentées devant la Cour suprême pour violations de la loi relative aux élections présidentielles et de la loi relative aux élections à l'Assemblée nationale³⁹. En outre, deux actions ont été intentées devant les tribunaux administratifs.

89. Cinq de ces actions, dont les deux actions administratives qui ont été abandonnées par la suite, concernaient l'élection présidentielle. M. Yoon Bo Sun, qui avait intenté une action en tant que chef de l'ancien parti Minjong pour contester la validité de la candidature de M. Park à la présidence, a été débouté le 25 mars 1965. Deux autres actions contestant la validité de l'élection présidentielle sont encore pendantes.

90. Trente-huit des actions concernaient les élections à l'Assemblée nationale. Vingt-trois d'entre elles ont été abandonnées. Dans 12 cas, l'auteur a été débouté et l'élection des intéressés confirmée. Le 19 août 1965, la Cour suprême a rendu un arrêt en faveur d'un candidat évincé appartenant à l'ancien parti Minjong, ce qui a entraîné de nouvelles élections dans l'un des districts électoraux de la circonscription intéressée. Il reste deux actions pendantes.

91. Comme l'indiquait le rapport de l'année dernière⁴⁰, la moitié environ des étudiants détenus à la suite des manifestations de 1964 avaient été relâchés à la fin d'août 1964. A part cinq personnes qui ont été condamnées à des peines de prison, dont certaines avec sursis, les autres détenus ont été relâchés durant la période considérée.

92. En septembre 1964, le Ministère public a repris l'enquête relative à 41 personnes présumées avoir constitué un "parti révolutionnaire du peuple". On avait accusé ce parti d'avoir organisé les manifestations d'étudiants qui avaient abouti à la proclamation de la loi martiale à Séoul en juin 1964⁴¹. Treize personnes ont été traduites en justice et les autres ont été relâchées. Le Ministère public a réclamé une peine de 10 années de prison contre un accusé pour infraction à la loi contre le communisme et des peines de prison de trois à sept ans pour les autres. Le 20 janvier 1965, un tribunal de district a acquitté 11 accusés et condamné respectivement les deux autres à 2 et 3 ans de prison. Le jugement a été annulé le 29 mai par la Cour d'appel, qui a condamné les 13 accusés à des peines de prison allant de 1 à 3 ans.

93. Le 10 mai 1965, on a annoncé que six colonels et un civil, soupçonnés de complot tendant à renverser le gouvernement par la force, avaient été arrêtés. D'autres arrestations ont eu lieu par la suite, la plupart

³⁹ Il s'agit respectivement de la loi No 1262, promulguée le 1er février 1963, et de la loi No 1256, promulguée le 16 janvier 1963 et modifiée par la loi No 1383 du 6 août 1963; Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session (A/5812), par. 93 à 95 et annexe IV, E et D.

⁴⁰ Ibid., par. 142.

⁴¹ Ibid., par. 143.

des personnes impliquées étant des officiers d'active ou en retraite, dont deux généraux.

94. Dix-sept officiers ont été traduits devant les autorités militaires pour infraction aux dispositions de la loi relative à la sûreté de l'Etat et de la loi pénale militaire concernant la formation d'organisations anti-nationales, pour l'incitation à la rébellion et pour n'avoir pas signalé une tentative de rébellion. Neuf d'entre eux ont été inculpés. Pour expliquer leurs actes, certains ont déclaré que, selon eux, le gouvernement de Park Chung Kee avait trahi les idéaux de la révolution militaire de 1961. Le 31 juillet, les colonels Won Chung Yon et Park In Do ont été condamnés à mort par un tribunal militaire. Quatre autres prévenus se sont vu infliger des peines allant de l'emprisonnement à vie à 5 années de prison, un a été condamné avec sursis et deux ont été acquittés. Les officiers condamnés ont fait appel.

95. Six civils ont été inculpés par les tribunaux ordinaires pour participation au complot. En outre, deux députés à l'Assemblée nationale, MM. Kim Hyong Il et Kang Mun Bong, ont été inculpés. Le premier, arrêté le 18 mai, date à laquelle l'Assemblée nationale

n'était pas en session, a été libéré le 21 juillet en attendant de passer en jugement, l'Assemblée nationale ayant adopté une motion en ce sens en vertu des dispositions de l'article 41 de la Constitution.

96. Le gouvernement a continué de lutter contre la subversion dirigée par la Corée du Nord. On a arrêté des personnes venues de Corée du Nord qui s'étaient infiltrées dans le pays ainsi que des Coréens venus du Japon, accusés d'avoir pénétré sur le territoire de la République aux fins, notamment, d'organiser des cellules communistes, de faire de la propagande pour le plan nord-coréen d'unification et d'accroître l'opposition de la population aux accord avec le Japon. Le 5 août 1965, à propos de l'arrestation d'un agent présumé être capitaine dans l'armée de la Corée du Nord, le directeur du Service central de renseignements de la République de Corée a déclaré que les agissements de la Corée du Nord faisaient ressortir une évolution tendant à remplacer la tactique de l'infiltration pacifique de la république par un terrorisme actif, dont le but était d'assassiner les fonctionnaires du gouvernement, et par l'organisation d'un réseau clandestin de guérilleros.

Chapitre IV

EVOLUTION ECONOMIQUE

A. — Généralités

97. L'économie de la République de Corée a été prospère au cours de l'année écoulée. Elle a continué à se développer et le taux de croissance en 1964 a été de 6,9 p. 100⁴², le plus élevé enregistré depuis sept ans⁴³. Pourtant la République est encore un pays en voie de développement qui a besoin d'aide étrangère. Ses ressources naturelles sont limitées et le pays est avant tout un producteur de produits primaires, directement affecté par les conditions atmosphériques. Il continue de se heurter à des problèmes majeurs en ce qui concerne le chômage — particulièrement dans l'agriculture —, une des causes de cette situation étant le fort accroissement de la population qui a suivi la guerre de Corée.

98. Néanmoins, un bon nombre de progrès ont été réalisés dans la République pendant l'année écoulée. Par exemple, les prix sont demeurés relativement stables. La production d'énergie électrique a considérablement augmenté et le développement de l'agriculture et d'industries clefs du secteur secondaire a été encourageant. L'augmentation très sensible des exportations en 1964 et pendant le premier semestre de 1965 est un autre fait important.

99. L'évolution économique a été caractérisée en 1964 par une progression notable du secteur primaire, en particulier l'agriculture. La récolte de riz de 1964 a battu les records précédents. La récolte d'orge, très insuffisante en 1963, a été bien meilleure, et la production des autres denrées agricoles a été exceptionnellement élevée⁴⁴. On peut attribuer les récoltes par-

ticulièrement abondantes de 1964 à un certain nombre de facteurs, tels que les conditions atmosphériques favorables, l'extension de la superficie cultivée, l'emploi plus poussé de l'irrigation, la meilleure qualité des semences, l'emploi de pesticides et d'engrais "équilibrés", ainsi qu'aux démonstrations et aux conseils donnés aux cultivateurs.

100. Ces dernières années, l'accroissement de la production industrielle a été particulièrement marqué⁴⁵. Le taux de croissance du secteur secondaire — industries extractives et manufacturières, électricité et construction — n'a pas été aussi élevé en 1964 qu'en 1963⁴⁶. Cependant, pendant la première moitié de 1965, le taux de croissance de la production industrielle a sensiblement augmenté. La production de ciment, qui s'est accrue de celle de trois nouvelles cimenteries, a été plus que suffisante pour répondre aux besoins de la République, de même que celle de la raffinerie de pétrole d'Ulsan, dont la capacité est de 35 000 barils de pétrole brut par jour et qui est entrée en activité au début de 1964. Des accords ont été conclus pour la construction des troisième, quatrième et cinquième usines d'engrais chimiques de la République qui assureront à cette dernière, quand elles seront achevées en 1968, un surplus d'engrais exportable. La production minière a augmenté plus rapidement en 1964 que durant l'année précédente et la production de charbon a atteint un niveau inégalé jusqu'ici. La production d'énergie électrique a continué à augmenter, ce qui a permis de mettre fin au début de 1964 au rationnement d'électricité⁴⁷. Le gouvernement a pris des mesures appropriées pour faire face à l'augmentation de la demande d'énergie électrique, de charbon et de pétrole à laquelle il faut s'attendre à mesure que l'industrialisation du pays se poursuit.

⁴² Les déclarations faites par le gouvernement à la fin d'août permettent de penser que les évaluations révisées (y compris celles relatives à la production de riz en 1964) pourraient porter ce taux de croissance à un chiffre plus élevé.

⁴³ Voir annexe V, graphique 1.

⁴⁴ *Ibid.*, graphique 2.

⁴⁵ *Ibid.*, graphique 3.

⁴⁶ *Ibid.*, graphique 1.

⁴⁷ *Ibid.*, graphique 4.

101. Le secteur tertiaire a continué à se développer en 1964, les transports et communications contribuant principalement à cette avance, suivi par le commerce de gros et de détail.

102. En ce qui concerne la participation à la croissance économique en 1964, la part du secteur primaire a augmenté tandis que celle des secteurs secondaire et tertiaire a diminué.

103. Pour ce qui est des dépenses de consommation, celles du secteur public ont sensiblement décliné, alors que les dépenses de consommation privées ont légèrement augmenté, malgré les mesures d'austérité prises par le gouvernement.

104. Afin de répartir les ressources d'une manière plus efficace, le gouvernement a réduit en 1964 le nombre de produits soumis au contrôle des prix de 12 à 2, à savoir les briquettes de charbon et la farine de blé. Il s'est cependant réservé le droit de rétablir, s'il l'estime nécessaire, le contrôle des prix de sept produits essentiels (y compris le riz, l'orge, le charbon et les tissus de coton). Un système de rationnement des céréales alimentaires a été institué pendant une partie de 1964. De plus, les prix de produits comme les chaussures en caoutchouc et le savon ont été volontairement réduits au mois d'août de la même année.

105. L'indice des prix de gros n'a que légèrement augmenté entre juin 1964 et juin 1965⁴⁸, principalement par suite d'une baisse substantielle du prix des céréales à la fin de 1964⁴⁹ due aux abondantes récoltes d'été et d'automne, à des importations de céréales et à la mise sur le marché de stocks publics.

106. En application de son programme de stabilisation financière de 1964, le gouvernement a fixé un plafond à la masse monétaire dans le but de combattre l'inflation. A la fin de 1964, le volume de la masse monétaire dépassait quelque peu ce plafond. Depuis cette date, il a quelque peu augmenté⁵⁰.

107. Sur la lancée de la vigoureuse expansion commencée en 1961 la valeur des exportations a de nouveau considérablement augmenté en 1964⁵¹. Pendant la première moitié de 1965, les objectifs fixés pour les exportations pendant cette période ont été presque atteints. Dans le passé, les exportations avaient consisté surtout en produits primaires, mais en 1964 les produits industriels, tels que les contre-plaqués, les cotonnades et d'autres articles manufacturés, ont constitué un pourcentage accru de l'ensemble des exportations. Par suite de cette expansion des exportations et du contrôle rigoureux des importations⁵², la balance des paiements s'est améliorée.

108. En mai 1964, le gouvernement a institué une réforme des changes et a porté le taux de change de 130 à 255 wons par dollar. Depuis mars 1965, le taux de change est débloqué et, de mars à août 1965, il a fluctué entre 255 et 275 wons par dollar, mais la plupart du temps il s'est tenu aux environs de 270.

109. Pendant la période considérée, les prêts de développement à long terme consentis par les Etats-Unis ont pris le pas sur les donations directes⁵³.

110. La population a continué à augmenter rapidement et il en est résulté des besoins accrus en matière

d'éducation, de services médicaux et de moyens de transport, en particulier dans les zones urbaines. Le chômage et le sous-emploi ont continué à sévir. Afin de limiter l'accroissement de la population, une campagne intensive de planification familiale a été entreprise.

111. L'insuffisance des capitaux intérieurs avait constitué dans le passé un des obstacles principaux au développement économique de la République. Cependant, en 1963 et 1964, les taux d'épargne et d'investissement ont été supérieurs à ceux des années précédentes⁵⁴.

112. Le gouvernement a étudié des mesures destinées à réduire la différence importante qui existe entre les taux d'intérêt consentis par les établissements bancaires et ceux considérablement plus élevés pratiqués sur le marché "parallèle" de l'argent. Cet écart provoque depuis longtemps un détournement de capitaux vers le marché non officiel. En relevant les taux d'intérêt, le gouvernement espère ramener ces fonds aux banques et accroître ainsi l'épargne, tout en freinant l'inflation.

113. Une version révisée du premier plan quinquennal de développement économique (1962-1966) a été publiée en février 1964. Les résultats ont dépassé plusieurs des objectifs fixés, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement en énergie et de la production de ciment, de céréales et de produits de la pêche. De plus, en 1964, les exportations ont presque atteint l'objectif de 136 millions de dollars qui avait été fixé pour 1966. Par contre, si l'on se base sur le taux de croissance de 6,9 p. 100 mentionné au paragraphe 97, le taux de croissance moyen du produit national brut pour la période 1962-1964 a été légèrement inférieur au taux projeté. Les taux d'investissement et d'épargne ont également été légèrement inférieurs à ceux qui avaient été fixés par les planificateurs.

1. — STABILISATION

114. Les prix des marchandises ont augmenté en moyenne de plus de 21 p. 100 par an au cours des dix dernières années (1955-1964). Après la réforme des changes de mai 1964, l'un des principaux objectifs économiques du gouvernement a été d'arrêter la hausse des prix à l'aide d'un programme général de stabilisation financière.

115. Des modifications considérables ont été apportées au Programme de stabilisation de 1964⁵⁵ vers la fin de l'année, bien que le plafond fixé à l'origine pour la masse monétaire ainsi que le minimum pour les réserves de devises soient restés inchangés. Ceux-ci étaient respectivement de 40 milliards de wons et de 100 millions de dollars. A la fin de 1964, la masse monétaire s'élevait à environ 43 milliards de wons, c'est-à-dire qu'elle dépassait le plafond d'environ 8 p. 100. Par ailleurs, les réserves de devises étrangères s'élevaient à environ 132 millions de dollars, soit 32 millions de dollars de plus que le minimum fixé dans le programme de 1964.

116. Le Programme de stabilisation de 1965 prévoit : i) un budget équilibré ; ii) une réduction des subventions gouvernementales aux secteurs public et privé ; iii) le contrôle de la masse monétaire ; iv) l'encouragement de l'épargne intérieure, à l'aide d'aménagements appropriés du taux des réserves bancaires et des taux d'intérêt ; v) le maintien des réserves de

⁴⁸ *Ibid.*, graphique 5.

⁴⁹ *Ibid.*, graphique 6.

⁵⁰ *Ibid.*, graphique 7.

⁵¹ *Ibid.*, graphique 8.

⁵² *Ibid.*, graphique 9.

⁵³ *Ibid.*, graphique 10.

⁵⁴ *Ibid.*, graphique 11.

⁵⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812), par. 159.*

devises étrangères au-dessus du niveau de 1964; vi) l'imposition de limites au service de la dette et aux prêts étrangers; vii) l'institution d'un programme commun République de Corée-Etats-Unis visant à financer et à faciliter les importations de produits essentiels.

117. Le Programme de stabilisation de 1965 met l'accent sur l'épargne intérieure, qui a été faible ces dernières années (atteignant en moyenne 5 p. 100 environ du produit national brut au cours des 10 dernières années). Les entreprises publiques et sous contrôle public devront accroître leur épargne interne. Il est également prévu d'autres mesures réglementant les activités bancaires et visant à créer un système bancaire solide capable d'attirer l'épargne. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires doivent être relevés afin de susciter un accroissement de l'épargne. Le programme vise à équilibrer la balance des paiements par un développement des exportations plutôt que par une diminution des importations. Les importations à court terme d'articles non essentiels sont interdites tandis que des restrictions sont imposées aux emprunts privés à long terme effectués à l'étranger pour le financement d'importations de biens d'équipement.

2. — PARITÉ FLOTTANTE

118. En vertu d'un système de taux unique à parité flottante, le taux de change varie et est déterminé par l'offre et la demande de devises étrangères à un moment donné. Ce système a été instauré le 2 mai 1964 pour remplacer le système antérieur de taux unique à parité fixe⁵⁶. Le nouveau système est entré en vigueur le 22 mars 1965, lorsque le gouvernement est parvenu à obtenir du Fonds monétaire international une ouverture de crédit *stand-by* de 9,3 millions de dollars. L'objectif essentiel de la réforme est de stimuler les exportations et de freiner les importations, de manière à améliorer la situation des paiements internationaux.

119. La réforme du système des changes a commencé par l'ajustement du taux de conversion won-dollar, qui est passé de 130 à 255 wons le dollar, opération suivie par l'émission de certificats de change et par la normalisation de la situation avec la création d'un marché des changes pratiquant un cours unique à parité flottante. Le taux de change ne peut tomber en dessous de 255 wons par dollar, mais aucun plafond n'est fixé.

120. La Banque de Corée a reçu le droit d'intervenir sur le marché des certificats de change pour éviter des fluctuations excessives des cours, sans toutefois modifier la configuration générale du marché. Depuis la création du marché des certificats de change, la Banque n'est pas intervenue activement et les cours pratiqués par elle ont suivi le cours du marché, à 2 p. 100 près. Pendant cette période, le cours des certificats de change a fluctué entre 255 et 275 wons le dollar.

121. Au début de 1965, la valeur des exportations a fléchi⁵⁷ du fait notamment que les coûts à l'exportation avaient augmenté dans des proportions que le taux officiel de 255 wons par dollar était loin de couvrir.

122. Après la mise en vigueur de la parité flottante, le marché des changes a d'abord été inactif, car on s'attendait généralement qu'une fois débloqué le cours de change monterait pour se stabiliser aux environs de 300 wons. En mars 1965, les lettres de crédit à l'im-

portation ont totalisé quelque 35 millions de dollars, contre environ 13 millions de dollars seulement pour chacun des mois de février, avril et juin⁵⁸.

3. — CONCOURS FINANCIERS ÉTRANGERS

123. Dans son message sur l'état de la nation de janvier 1965, le Président Park Chung Hee a déclaré que le développement de l'économie coréenne demandait une intensification de la coopération économique avec les nations amies. En conséquence, une mission économique, dirigée par le Ministre du commerce et de l'industrie s'est rendue en Europe occidentale et, peu de temps après, le Président lui-même s'est rendu en République fédérale d'Allemagne. Ces visites ont constitué un tournant décisif pour les investissements étrangers et la coopération économique. Dans le passé, cette coopération avait presque exclusivement été le fait des Etats-Unis, mais depuis, d'autres pays développés de même que des institutions spécialisées des Nations Unies se sont montrés disposés à contribuer au développement économique de la République.

124. On pense que l'Agency for International Development des Etats-Unis continuera à fournir des prêts de développement pendant plusieurs années. En mai 1965, au cours de la visite du président Park à Washington, le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé qu'il approuverait rapidement, si possible, un certain nombre de prêts à l'industrie et a engagé des dépenses supplémentaires de 150 millions de dollars pour l'équipement de la République.

125. D'autres prêts ont été consentis par la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et les Pays-Bas. La normalisation des relations avec le Japon ouvrira une nouvelle source de donations et de prêts pendant les 10 prochaines années⁵⁹. D'après certaines indications, l'Association internationale de développement recommencera à consentir des prêts à la Corée.

126. Depuis mars 1964, le gouvernement met l'accent sur les emprunts publics à long terme et à faible intérêt contractés dans des pays étrangers et sur les investissements directs. Les prêts privés sont soumis à un certain nombre de restrictions et jugés en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour la balance des paiements. Il faut notamment que le montant des capitaux et des prêts soit peu élevé, que ceux-ci aient des effets rapides et qu'ils ne nécessitent ni garantie ni versement de la part du gouvernement. En conséquence, les garanties accordées en 1964 par le gouvernement n'ont représenté qu'environ 10 millions de dollars (pour 7 projets), contre environ 60 millions de dollars (pour 14 projets) en 1963.

4. — BILAN DES EXPORTATIONS ET BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX

127. Malgré une réduction du montant de l'aide étrangère, la situation des paiements s'est considérablement améliorée en 1964 en raison d'une expansion substantielle des exportations et d'un strict contrôle des importations.

128. Ainsi qu'on l'a indiqué ci-dessus, la valeur des exportations a continué à progresser fortement et a

⁵⁸ *Ibid.*, graphique 12.

⁵⁹ Les traités signés en juin 1965 prévoient des dons de l'ordre de 300 millions de dollars, des prêts publics s'élevant à 200 millions de dollars (remboursables en 20 ans) et des prêts commerciaux totalisant 300 millions de dollars ou plus (remboursables en 10 ans).

⁵⁶ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1964, p. 4.

⁵⁷ Voir annexe V, graphique 8.

atteint environ 120 millions de dollars en 1964. Le gouvernement a porté son objectif pour les exportations à 170 millions de dollars pour 1965 et à 300 millions de dollars pour 1967⁶⁰. Dans le cadre de son plan triennal de développement agricole (1965-1967), le gouvernement se propose de porter les exportations de produits agricoles et maritimes à 125 millions de dollars en 1967.

129. Le gouvernement a assorti sa nouvelle réglementation des changes de mai 1964 d'un certain nombre de mesures complémentaires visant à la réalisation d'objectifs ambitieux en matière d'exportations. Il s'agit notamment de mesures complétant le système de liaisons exportations-importations, de l'expansion des subventions à l'exportation, de la réduction de 8 p. 100 à 6,5 p. 100 du taux d'intérêt sur les crédits à l'exportation⁶¹, du relèvement du taux exportateur, qui a été porté de 150 à 200 wons par dollar, de la détaxation des produits de base et des matières premières destinés à l'exportation, de réductions de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu pour les revenus provenant de l'exportation et d'encouragements aux exportateurs - particulièrement actifs consistant à les autoriser à importer certains produits leur assurant un bénéfice élevé⁶².

130. Les exportations de produits manufacturés ou transformés, notamment de contre-plaqués, de cotonnades et de vêtements ont augmenté au point d'atteindre plus de 50 p. 100 du total des exportations en 1964. Il y a quelques années encore, les exportations consistaient essentiellement en produits primaires (produits de l'agriculture, de la pêche et produits minéraux bruts).

131. Quant aux importations, le gouvernement a non seulement sévèrement restreint les importations de biens de consommation, mais également freiné l'importation de certaines matières premières, et de certains biens d'équipement autres que ceux nécessaires aux industries d'exportation.

5. — AGRICULTURE

132. En 1964, la production agricole a largement battu tous les records⁶³. Ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, les récoltes d'été (surtout l'orge et le blé) et les récoltes d'automne (surtout le riz) ont considérablement augmenté en raison de conditions atmosphériques favorables, d'une utilisation plus équilibrée des engrais, d'une augmentation de la superficie des terres cultivées et de meilleures méthodes d'exploitation.

133. Bien que l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche occupent 60 p. 100 environ des habitants de la République, la part de ces branches d'activité dans le produit national brut n'est que de 30 p. 100 environ. Pour remédier à cette situation, on s'est efforcé d'accroître la productivité des cultivateurs et de reclasser la main-d'œuvre sous-employée dans d'autres secteurs de l'économie.

134. Bien que la République ait produit récemment 90 p. 100 environ des denrées alimentaires dont elle a besoin, elle doit continuer à avoir recours aux importations même les années où la récolte est excellente.

⁶⁰ République de Corée, Ministère du commerce et de l'industrie, *Three-Year Export Plan*, 1965.

⁶¹ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, avril 1965, tableau 21.

⁶² République de Corée, Ministère du commerce et de l'industrie, *Comprehensive Exports Promotion Policy*, 1965.

⁶³ Voir annexe V, graphiques 1 et 2.

Le gouvernement a établi un programme septennal de production agricole (1965-1971) qui prévoit que le pays produira suffisamment de céréales pour satisfaire à ses besoins à partir de 1967 et pour avoir un excédent exportable considérable dès 1971⁶⁴. Le gouvernement a pris des mesures pour mettre les paysans au courant des techniques agricoles modernes, par exemple pour leur apprendre à utiliser des semences appropriées, à remembrer et à aligner les parcelles, à lutter contre l'érosion des sols, à étendre la superficie arable en exondant les terres intercotidales et en pratiquant la culture en terrasses dans les zones montagneuses, et pour créer des coopératives et des services de vulgarisation.

135. En outre, le développement du *dry-farming* a contribué à accroître la production d'orge et de denrées autres que le riz. La production d'orge de la province de Kyongsang Sud a doublé en six ans. Un grand effort a été fait pour remembrer les exploitations, notamment dans la province de Kyongsang Nord, et il en est résulté une augmentation de la production de riz de l'ordre de 30 p. 100 dans cette province.

136. En 1965, des périodes de forte sécheresse ont gêné les travaux de plantation d'avril à juillet, et en juillet des pluies torrentielles ont causé de vastes inondations. Le gouvernement s'efforcera de réduire à l'avenir les dégâts occasionnés par les sécheresses et les inondations en améliorant les programmes de conservation de l'eau et de défense contre les inondations.

137. Depuis 1960, les impôts fonciers ont été versés en espèces plutôt qu'en céréales, mais l'Assemblée nationale a adopté à la fin de 1964 une loi prévoyant que l'impôt serait versé en nature du 1er novembre 1964 au 31 octobre 1966.

138. Chaque saison, le prix fixé par le gouvernement pour les achats de riz suscite des controverses. Le gouvernement a proposé pour 1964 un prix fondé sur une nouvelle formule de "prix de parité", à savoir le prix de novembre 1960 ajusté pour tenir compte de l'inflation intervenue depuis lors. Néanmoins, l'Assemblée nationale n'a pas adopté cette nouvelle formule mais a décidé de fixer un prix minimum légèrement plus élevé que celui proposé par le gouvernement.

6. — PRODUCTION INDUSTRIELLE

139. La production industrielle a augmenté de façon assez régulière au rythme moyen d'environ 13 p. 100 par an au cours des 10 dernières années (1955-1964). Ce taux de croissance avait diminué de moitié en 1964, les importations de matières premières, de demi-produits et de pièces de rechange nécessaires aux industries manufacturières ayant dû être réduites en raison de la pénurie de devises; toutefois, les industries d'exportation et de substitution ont connu une expansion considérable à la suite des mesures prises par le gouvernement pour améliorer la balance des paiements.

140. Depuis que la CNUURC a présenté son dernier rapport, la production de ciment est devenue excédentaire dans la République. L'accroissement de la production d'énergie électrique a permis au gouvernement de mettre fin au rationnement en 1964. La raffinerie de pétrole d'Ulsan, mise en service en 1964, fabrique suffisamment d'essence pour satisfaire aux besoins nationaux. La production d'engrais chimiques a augmenté d'environ 50 p. 100 grâce à la construction

⁶⁴ République de Corée, Ministère de l'agriculture et des forêts, *Increased Food Production Plan (1965-1971)*, 1965.

d'une nouvelle usine. Le gouvernement a décidé d'édifier deux autres usines à Chinhai et à Ulsan. L'industrie métallurgique et l'extraction de minerais non métalliques ont fortement progressé en raison d'une demande active sur les marchés d'outre-mer. On construit actuellement un certain nombre d'établissements industriels, notamment en vue de la fabrication de moteurs diésels, de fibres cellulosiques, d'appareils et de câbles électriques.

141. Le gouvernement a consacré plus d'attention aux petites et moyennes industries⁶⁵ qui emploient une main-d'œuvre abondante et exigent relativement peu de capitaux. Ces industries emploient plus de 60 p. 100 de la main-d'œuvre industrielle totale et fournissent plus de 50 p. 100 de la production industrielle totale, mais ces dernières années elles n'ont bénéficié que de 14 p. 100 environ du total des prêts consentis par les banques au secteur industriel. En 1965, 2,9 milliards de wons sont allés à ces industries. En outre, 5 millions de dollars de prêts consentis par la République fédérale d'Allemagne et 9 millions de dollars de prêts consentis par le Japon leur ont été alloués pour financer l'importation de machines.

142. Le gouvernement a entrepris de convertir environ 800 petites et moyennes entreprises dont la production sera orientée surtout vers l'exportation.

7. — ÉPARGNE, FORMATION DE CAPITAL ET INVESTISSEMENTS

143. Le taux d'épargne a été peu élevé dans la République au cours des 10 dernières années; d'une manière générale il n'a pas dépassé 5 p. 100 du produit national brut. Les principales raisons en sont le faible revenu par habitant et le niveau élevé de la consommation, la propension à consommer étant de l'ordre de 95 p. 100. Par ailleurs, la faiblesse des taux d'intérêt consentis par les banques n'a pas encouragé l'épargne.

144. Malgré la faiblesse de l'épargne intérieure et la lenteur de la formation de capital, la République a pu continuer à investir à un rythme élevé grâce à l'aide financière et aux capitaux étrangers.

145. Le gouvernement a créé un comité chargé d'étudier les moyens d'accélérer la mobilisation des capitaux intérieurs, et la société Robert Nathan Associates — groupe économique remplissant des fonctions consultatives auprès du gouvernement — et d'autres experts financiers ont également conseillé le gouvernement en matière d'épargne et de formation de capital.

146. Le gouvernement s'est efforcé d'accroître l'épargne et la formation de capital. Il a stimulé l'épargne privée parmi la population urbaine en créant en 1962 l'Association nationale de l'épargne. Chez les agriculteurs, le gouvernement étudie la possibilité de créer une "banque du riz" qui recevrait des dépôts non pas en espèces mais en nature. Les nombreuses mesures qu'il a prises pour améliorer la productivité agricole devraient, espère-t-on, accroître le revenu et l'épargne des agriculteurs.

147. La *Commodity Tax Law*, loi visant à augmenter les impôts frappant les produits non essentiels et les articles de luxe, a été révisée le 1er janvier 1965. La nouvelle loi fiscale a pour but de freiner la consommation et d'encourager l'épargne et les investissements.

⁶⁵ L'expression "petite ou moyenne entreprise" désigne une entreprise qui emploie de cinq à cent personnes ou dont les avoirs sont inférieurs à 20 millions de wons.

148. Le problème démographique continue de retenir l'attention du gouvernement; celui-ci est en faveur de la planification de la famille et de l'émigration, qu'il considère comme des moyens propres à atténuer la pression démographique. La promotion de la planification de la famille est inscrite depuis longtemps au programme du gouvernement et des progrès encourageants ont été enregistrés au cours de la période considérée.

149. La population des grandes villes a augmenté de plus de 10 p. 100 par an depuis 1945, contre un accroissement de 3 p. 100 environ pour la population dans son ensemble. Le gouvernement a adopté un programme d'aménagement rural afin d'enrayer le dépeuplement des campagnes. Au nombre des mesures prises figurent la construction d'usines dans les campagnes, le défrichement de terres destinées à la culture, la création de centres ruraux, la réinstallation de l'excédent de la population urbaine, l'organisation d'activités culturelles et récréatives dans les régions rurales.

150. Le chômage demeure un grave problème. Toutefois, le nombre des travailleurs sans emploi a légèrement diminué en 1964, la création de nouveaux emplois ayant progressé à un rythme légèrement supérieur à celui de l'accroissement démographique. L'accroissement de l'emploi dans le secteur tertiaire a été particulièrement sensible. Un nombre appréciable d'emplois nouveaux ont également été créés dans les industries secondaires.

B. — Evolution économique et financière

1. — LE PRODUIT NATIONAL BRUT

151. Le produit national brut pour 1964, aux prix de marché courants, a été estimé à 535,55 milliards de wons, contre 399,14 milliards de wons pour 1963, soit un accroissement nominal de 34,2 p. 100⁶⁶. Compte tenu de la hausse des prix et exprimée en prix constants sur la base de 1960, l'augmentation a été de 6,9 p. 100⁶⁷.

152. La croissance économique de la République en 1964 a été marquée par une nette augmentation de la production agricole, alors que l'année 1963 avait été marquée par une expansion sensible de la production manufacturière.

153. Le revenu national est passé de 344,99 milliards de wons en 1963 à 471,73 milliards de wons en 1964, soit une augmentation de 36,7 p. 100. Le revenu par habitant est passé de 12 840 wons en 1963 à 17 072 wons en 1964⁶⁸.

a) Dépenses de consommation privées

154. En 1964, les dépenses de consommation privées aux prix courants ont augmenté de 35,4 p. 100, soit une progression de 5 p. 100 en prix constants sur la base de 1960. La part des dépenses réelles de consommation privées dans le produit national brut a légè-

⁶⁶ Voir annexe V, tableaux 1 et 2.

⁶⁷ Le taux de croissance et autres données statistiques sur les comptes nationaux figurant dans le présent rapport ne peuvent être comparés à ceux des rapports précédents de la CNUURC en raison: 1) de la révision et de l'ajustement constants des données, 2) des nouvelles méthodes de calcul adoptées et 3) du choix de 1960 plutôt que de 1961 comme année de base chaque fois que les données sont exprimées en valeur réelle. Voir: Banque de Corée, Service de recherche, "Revenu national 1953-1963", 1965 (en coréen).

⁶⁸ Voir annexe V, tableau 1.

rement diminué, passant de 78,1 p. 100 en 1963 à 76,6 p. 100 en 1964.

155. Compte tenu du taux actuel de l'expansion démographique qui est estimé à 2,9 p. 100 environ, la consommation par habitant en valeur réelle a augmenté de quelque 2 p. 100 en 1964. Les dépenses consacrées à l'achat de denrées alimentaires et de boissons, qui ont contribué pour moitié à l'accroissement de la consommation, ont augmenté de 5,2 p. 100 en 1964, tandis que les dépenses d'habillement, qui représentent 13,3 p. 100 de cet accroissement, ont augmenté de 6,4 p. 100. Les dépenses de logement, de chauffage et d'éclairage ont augmenté pratiquement au même rythme qu'auparavant, soit moins de 1 p. 100 par an dans chaque catégorie⁶⁹.

156. En 1963 et en 1964, plus de la moitié des dépenses globales de consommation privées ont été consacrées à l'alimentation. La proportion des dépenses alimentaires dans le budget familial total (coefficient d'Engel) a fortement augmenté, passant de 44,8 p. 100 en 1962 à 51,3 p. 100 en 1963 et à 54,3 p. 100 en 1964.

b) Dépenses de consommation publiques

157. En 1964, les dépenses de consommation publiques (à l'exclusion des investissements) qui étaient limitées par le Programme de stabilisation financière, ont augmenté de 7,2 p. 100 aux prix courants. Toutefois, elles ont diminué de 6,6 p. 100 aux prix de 1960⁷⁰.

158. La part des dépenses publiques dans le produit national brut, calculée en prix constants sur la base de 1960, est tombée de 14,2 p. 100 à 12,4 p. 100.

c) Formation intérieure brute de capital

Formation intérieure brute de capital fixe

159. En 1964, la part de la formation de capital fixe dans le produit national brut a légèrement diminué, passant de 14,3 p. 100 à 13,7 p. 100 en raison d'une réduction des investissements publics destinée essentiellement à contenir l'inflation. Aux prix courants, elle s'est élevée à 57,15 milliards de wons en 1963, contre 73,09 milliards de wons en 1964, soit une augmentation de 27,9 p. 100⁷¹.

160. Calculés en prix de 1960, les investissements bruts en capital fixe ont diminué de 3,5 p. 100, passant de 38,89 milliards de wons en 1963 à 37,52 milliards en 1964. La part de ces investissements dans le produit national brut est tombée de 15,3 p. 100 à 13,8 p. 100.

161. Les investissements intérieurs du secteur privé (calculés en prix de marché constants de 1960) ont augmenté de 7,3 p. 100, passant de 25,5 milliards de wons en 1963 à 27,36 milliards en 1964. Toutefois, ces investissements ont eu en grande partie un caractère spéculatif et improductif. Les investissements du secteur public ont diminué de 24,1 p. 100. Cette diminution résulte essentiellement des efforts faits par le gouvernement pour freiner l'inflation⁷².

162. La répartition par secteurs de la formation intérieure de capital en 1964 n'a pas été la même qu'en 1963. Les investissements dans l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, les industries manufacturières, les industries extractives et la production d'électricité, qui avaient été soutenus en 1963, ont diminué, tandis que les investissements dans le secteur tertiaire — assurances-immobilières, logement, services, commerce

de gros et de détail — ont augmenté. Calculés aux prix courants, les investissements dans les banques, les assurances et les affaires immobilières, par exemple, ont augmenté de 116,7 p. 100 et ceux dans les services de 102,3 p. 100⁷³.

163. Classés par catégories de biens d'équipement et calculés en prix constants sur la base de 1960, les investissements ont augmenté de 20,4 p. 100 dans la construction de logements et d'immeubles non résidentiels et ont diminué de 17,4 p. 100 dans l'achat de machines et autre matériel⁷⁴.

Accroissement des stocks

164. En prix constants de 1960, les stocks ont diminué de 1,79 milliard de wons, passant de 10,13 milliards de wons en 1963 à 8,34 milliards en 1964⁷⁵.

165. Les investissements dans les stocks de riz et de matières premières importées ont diminué respectivement de 4,94 et 4,7 milliards de wons. Ces deux faits expliquent en grande partie la diminution globale des investissements dans les stocks. Par contre, les stocks de céréales autres que le riz ont augmenté de 5,21 milliards de wons et ceux d'articles manufacturés et de produits transformés ont augmenté de 2,42 milliards de wons.

2. — POPULATION, EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ

166. La population de la République de Corée, qui était évaluée à 26,87 millions d'habitants au milieu de l'année 1963, atteignait 27,63 millions au milieu de l'année 1964, soit une augmentation de 2,9 p. 100. La population active se chiffrait à 8,89 millions de personnes en 1964, contre 8,65 millions en 1963, soit une augmentation de 2,8 p. 100⁷⁶. Le volume de l'emploi a augmenté de 3,3 p. 100, le nombre de personnes effectivement employées passant de 7,95 millions à 8,21 millions⁷⁷.

167. Dans le secteur primaire, la main-d'œuvre active est passée de 5,02 millions en 1963 à 5,08 millions en 1964, soit une augmentation de 1,3 p. 100; dans le secteur secondaire, elle est passée de 889 000 en 1963 à 917 000 en 1964, en augmentation de 3,1 p. 100, tandis que dans le secteur tertiaire elle progressait de 2,04 millions en 1963 à 2,21 millions en 1964, soit une augmentation de 8,4 p. 100.

168. Le pourcentage des personnes employées dans le secteur primaire a diminué, tombant de 63,2 p. 100 en 1963 à 61,9 p. 100 en 1964, tandis qu'il augmentait légèrement dans le secteur tertiaire, passant de 25,6 p. 100 en 1963 à 26,9 p. 100 en 1964. Dans le secteur secondaire, la proportion est restée inchangée.

169. Le nombre de chômeurs a diminué de 3,1 p. 100 : 683 000 en 1964, contre 705 000 en 1963. Le taux de chômage, qui était de 8,3 p. 100 en 1963, est tombé à 7,2 p. 100 en 1964.

170. En ce qui concerne la productivité de la main-d'œuvre, la production totale par travailleur a augmenté de 3,5 p. 100 en 1964. Dans le secteur primaire, elle a augmenté de 11 p. 100, alors qu'elle diminuait de

⁶⁹ *Ibid.*, tableau 6.

⁷⁴ Banque de Corée, *Economic Statistics Yearbook*, 1965, tableau 12.

⁷⁵ Voir annexe V, tableau 6.

⁷⁶ Les chiffres relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi dans chaque branche d'activité économique et au chômage ont été obtenus en faisant la moyenne des résultats des sondages effectués quatre fois par an par le Bureau de statistique de l'Office de la planification économique.

⁷⁷ Voir annexe V, tableau 7.

⁶⁹ *Ibid.*, tableau 5.

⁷⁰ *Ibid.*, tableaux 1 et 2.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*, tableau 6.

3,9 p. 100 dans le secteur tertiaire. Dans le secteur secondaire, le rendement a augmenté de 3,1 p. 100.

171. Sur la base d'un indice de productivité de 100 pour le secteur primaire, l'indice global de la productivité a reculé de 211,7 à 197,4 en 1963-64. L'indice est tombé de 408,9 à 375,9 dans le secteur secondaire et de 401,1 à 347,4 dans le secteur tertiaire⁷⁸.

3. — AGRICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET PÊCHE

172. La valeur ajoutée dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche, aux prix courants, a atteint 228,19 milliards de wons en 1964, en augmentation de 46,4 p. 100. Calculée aux prix de 1960, l'augmentation a été de 12,4 p. 100⁷⁹.

173. La production agricole, aux prix courants, a augmenté de 47,4 p. 100 en 1964. En prix constants (1960), cela a représenté une progression de 13,1 p. 100⁸⁰. Ce taux de croissance est surtout dû à une récolte de riz qui a atteint le chiffre record de 2 922 000 tonnes⁸¹, dépassant de 5,6 p. 100 celle de 1963. Les récoltes d'été (orge et blé) ont augmenté aussi de façon appréciable, passant de 305 000 tonnes en 1963 à 1 081 000 tonnes en 1964, soit une augmentation de 254,4 p. 100. La production de pommes de terre a dépassé de 77,1 p. 100 le record sans précédent établi en 1963 : 1 913 000 tonnes contre 1 080 000 tonnes. La production agricole globale est passée de 4 441 000 tonnes en 1963 à 6 233 000 tonnes en 1964, soit une augmentation de 40,4 p. 100⁸².

174. Selon des estimations du Ministère de l'agriculture et des forêts publiées en juillet, les récoltes d'été de 1965 se sont élevées au total à 1 249 900 tonnes, dont 483 000 tonnes d'orge, 624 700 tonnes d'orge mondé, 128 400 tonnes de blé et 13 800 tonnes de seigle.

175. Dans le domaine du mareyage, la valeur de la production, aux prix courants, a augmenté de 54,8 p. 100 en 1964. Les quantités pêchées sont passées de 442 000 tonnes à 583 000 tonnes, soit une augmentation de 18,3 p. 100. Au cours des cinq premiers mois de 1965, la pêche en mer a produit 178 900 tonnes de poisson, soit une augmentation de 24,4 p. 100 sur les chiffres correspondants de 1964.

176. La valeur ajoutée dans l'exploitation forestière a augmenté de 22,1 p. 100 en 1964, ce qui équivalait à une augmentation de 4,2 p. 100 aux prix de 1960.

177. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de sylviculture, de défense contre les inondations, de conservation des sols et dans des domaines connexes. Les superficies plantées sont passées de 87 000 chongbos en 1963 à 91 200 chongbos en 1964⁸³. Le nombre d'arbres plantés a augmenté de 89,5 p. 100 en 1964, pour atteindre 228 millions.

4. — INDUSTRIE

178. La valeur ajoutée dans les industries extractives, les industries manufacturières et le secteur énergétique a représenté en 1964, aux prix courants, 85,14 milliards de wons, soit une augmentation de 37,9 p. 100.

En valeur réelle, l'augmentation a été de 7,4 p. 100, pourcentage inférieur à celui qui avait été obtenu en 1963⁸⁴.

179. Le ralentissement du développement industriel en 1964 a été dû principalement à la pénurie de matières premières de provenance extérieure par suite du coût élevé des marchandises importées après la dévaluation de mai, au fléchissement de la demande intérieure sous l'effet de l'inflation et à la décision gouvernementale de restreindre les disponibilités monétaires à la fin de 1964.

180. La part de l'industrie dans la croissance économique, en prix constants de 1960, n'a été que de 19,5 p. 100 en 1964, contre 35,3 p. 100 en 1963.

181. L'indice annuel de l'ensemble de la production industrielle (industries extractives et manufacturières et énergie électrique) pour 1964 était de 151 (1960 = 100)⁸⁵, contre 139,8 en 1963, soit une augmentation de 8 p. 100⁸⁶. L'indice mensuel de l'ensemble de la production industrielle a fluctué en 1964. Cet indice, qui était de 138,4 en janvier, est tombé à 124,7 en février, pour se redresser ensuite progressivement jusqu'à 157,5 en juin. Pendant le troisième trimestre de 1964, il a subi de légères fluctuations, mais s'est maintenu presque au même niveau pendant le dernier trimestre. Pendant le premier semestre de 1965, on a constaté une tendance à la hausse. L'indice mensuel global est passé de 149,8 en décembre 1963 à 163,9 en décembre 1964, soit une augmentation de 9,4 p. 100⁸⁷.

182. La production industrielle globale du premier semestre de 1965 a dépassé de 16,3 p. 100 celle du premier semestre de 1964. Pendant cette période, la production minière est restée à peu près la même qu'en 1964, tandis que celle des industries manufacturières augmentait de 19,7 p. 100 et celle d'électricité de 21,7 p. 100.

a) Industries extractives

183. La valeur ajoutée dans les industries extractives, aux prix courants, a augmenté de 33,6 p. 100 en 1964.

184. L'indice annuel de la production minière est passé de 153,6 en 1963 à 169,1 en 1964, en progression de 10,1 p. 100. L'extraction des minerais métallifères a augmenté de 12,3 p. 100 par rapport à l'année précédente et celle des autres minerais de 32,5 p. 100⁸⁸.

185. L'indice est passé de 173,6 en décembre 1963 à 185,6 en décembre 1964, soit une amélioration de 6,9 p. 100. L'indice mensuel, qui avait progressé de 22,7 p. 100 en 1962 et de 11,9 p. 100 en 1963, a avancé de 6,9 p. 100 en 1964.

186. La production de charbon, qui est l'élément le plus important de l'indice (72,6 p. 100), est passée de 8 858 100 tonnes en 1963 à 9 621 600 tonnes en 1964, soit une augmentation de 8,6 p. 100. Pendant le premier semestre de 1965, elle a atteint 5 millions de tonnes, dépassant de 28,4 p. 100 la production de la période correspondante de 1964.

187. En 1964, la production de minerai de fer s'est accrue de 36,8 p. 100 pour atteindre 684 800 tonnes,

⁷⁸ *Ibid.*, tableau 7.

⁷⁹ *Ibid.*, tableaux 3 et 4.

⁸⁰ *Ibid.*, tableau 8.

⁸¹ Dans le présent rapport, le mot "tonne" désigne la tonne métrique (1 000 kg), sauf dans le cas du tungstène, où l'unité utilisée est la tonne américaine ou tonne courte, qui équivalait à 907 kg [2 000 livres].

⁸² *Ibid.*, tableau 9.

⁸³ 1 chongbo = 2,45 acres (environ 1 hectare).

⁸⁴ Voir annexe V, tableaux 3 et 4.

⁸⁵ Sauf indication contraire, tous les indices mentionnés dans le présent rapport se rapportent à l'année de base 1960 (1960 = 100).

⁸⁶ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableau 50.

⁸⁷ Voir annexe V, tableau 10.

⁸⁸ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableau 50.

celle de sel de 55,8 p. 100 (385 600 tonnes) et celle de talc de 35,5 p. 100 (43 900 tonnes). En revanche, la production d'or affiné a diminué de 15,9 p. 100, tombant de 2 802 kg en 1963 à 2 357 kg en 1964. La production d'argent affiné a baissé de 8,9 p. 100 et celle de tungstène de 1,7 p. 100⁸⁰. Pendant les cinq premiers mois de 1965, on a produit 300 700 tonnes de minerai de fer, 15 440 tonnes de talc, 836 kg d'or affiné, 5 772 kg d'argent affiné et 1 702 tonnes courtes de tungstène⁸⁰.

b) Industries manufacturières

188. La valeur ajoutée dans les industries manufacturières, aux prix courants, a augmenté de 39,4 p. 100 en 1964. La part des industries manufacturières dans la croissance économique, en prix constants sur la base de 1960, a été de 11,1 p. 100 en 1964, contre 30,7 p. 100 en 1963⁸¹.

189. L'indice annuel de la production manufacturière a augmenté de 6,8 p. 100, passant de 137,8 en 1963 à 147,2 en 1964⁸². L'indice mensuel a augmenté de 8,9 p. 100 : de 145,5 en décembre 1963, il est passé à 158,4 en décembre 1964. L'indice de fin d'année correspondant de 1963 et de 1962 avait marqué une augmentation de 8,9 p. 100 et de 7,9 p. 100, respectivement. Etant donné le poids des industries manufacturières dans l'indice global de la production industrielle (80,5 p. 100), ce dernier a suivi de près les fluctuations de l'indice de la production manufacturière⁸³.

190. La production de l'industrie textile, qui a le poids le plus élevé dans l'indice de la production manufacturière (23,4 p. 100), a augmenté de 15,8 p. 100 en 1964⁸⁴. Le groupe des industries du verre, de l'argile et de la pierre a vu sa production s'accroître de 38,4 p. 100 en 1964. Cela est dû à une augmentation de 59,6 de la production de ciment en 1964 (1 242 100 tonnes) par suite de la mise en service de trois nouvelles cimenteries. La production chimique a également progressé au cours de la même année; celle des engrais à base d'urée, notamment, a augmenté de 44,3 p. 100, passant de 97 800 tonnes en 1963 à 141 100 tonnes en 1964. La production de contre-plaqué a atteint 501,5 millions de pieds carrés en 1964, en augmentation de 49,6 p. 100. La production de pneus pour véhicules est passée de 237 500 en 1963 à 251 200 en 1964, soit une augmentation de 5,8 p. 100. En revanche, la production de biens de consommation tels que la farine de blé et le sucre raffiné a diminué de 50,5 p. 100 et de 57 p. 100 respectivement⁸⁵.

191. Pendant le premier semestre de 1965, certaines productions ont nettement augmenté par rapport à la période correspondante de 1964. Par exemple, la production d'engrais à base d'urée a progressé de 11,4 p. 100, celle du ciment de 41 p. 100, celle des pneus pour véhicules de 23,4 p. 100, celle des contre-plaqués de 39,2 p. 100 et celle du sucre raffiné de 130,3 p. 100. En revanche, la production de farine de blé a diminué de 19 p. 100⁸⁶.

⁸⁰ Voir annexe V, tableau 11.

⁸¹ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableau 62 (en coréen).

⁸² Voir annexe V, tableaux 3 et 4.

⁸³ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableau 50.

⁸⁴ Voir annexe V, tableau 10.

⁸⁵ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableau 50.

⁸⁶ Voir annexe V, tableau 11.

⁸⁷ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableau 61 (en coréen) et données supplémentaires communiquées par le Service de recherche de la Banque de Corée.

192. Comme il est dit plus haut, trois grandes cimenteries d'une capacité totale d'un million de tonnes ont été construites et mises en service en 1964. En outre, la raffinerie de pétrole d'Ulsan, qui peut traiter 35 000 barils de pétrole brut par jour, a commencé à fonctionner au début de 1964. En novembre 1964, on a commencé la construction, à Ulsan (Kyongsang Sud) de la troisième usine d'engrais de la République, qui doit produire 263 200 tonnes d'engrais composés par an. Au début de 1965, on a annoncé qu'une quatrième usine d'engrais chimiques serait établie à Chinhae (Kyongsang Sud). Vers le milieu du mois d'août, le gouvernement a autorisé la construction d'une cinquième usine d'engrais. Cette usine, financée par un prêt commercial japonais de 43,9 millions de dollars, doit produire 150 000 tonnes d'engrais azotés par an lorsqu'elle sera achevée en 1968. D'autre part, en juillet, la fabrique de cigarettes de Sintanjin, d'une capacité annuelle de 9 milliards de cigarettes, a commencé à fonctionner à plein rendement.

c) Énergie électrique

193. Au début de 1964, pour la première fois depuis 1948, toutes les restrictions à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie électrique ont été levées. L'achèvement et la mise en service, en août 1964, des centrales thermiques de Kamchon-Ri, près de Pusan, qui ont une puissance nominale de 132 000 kW, ont marqué un tournant dans la production d'électricité dans la République, qui de déficitaire est devenue excédentaire.

194. A la fin de 1964, la République disposait d'une puissance installée de 597 400 kW, la puissance produite moyenne étant de 307 400 kW⁸⁷. Avec l'achèvement, au début de février 1965, de la centrale hydro-électrique de Chunchon, d'une puissance maximum de 57 000 kW, la puissance installée totale de la République a atteint 650 000 kW.

195. La production d'énergie électrique a augmenté de 22 p. 100, passant de 2 208 700 000 kWh en 1963 à 2 699 800 000 kWh en 1964. Sur ce dernier chiffre, 749 400 000 kWh étaient d'origine hydro-électrique et 1 734 600 000 kWh d'origine thermique. Les chiffres correspondants pour 1963 étaient de 727 400 000 kWh et de 1 199 300 000 kWh. Le taux d'accroissement de la production a été de 3 p. 100 pour les centrales hydro-électriques et de 44,6 p. 100 pour les centrales thermiques. La production d'électricité au cours du premier semestre de 1965 a dépassé 1 500 000 000 kWh (212 millions d'origine hydro-électrique et 1 288 000 000 d'origine thermique), soit une augmentation d'environ 22 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964⁸⁸.

196. Le rapport énergie hydro-électrique/énergie thermique s'est modifié ces dernières années : de 36/64 en 1962, il est passé à 33/67 en 1963, puis à 30/70 en 1964.

d) Taux d'utilisation de la capacité de production

197. Le taux d'exploitation des industries orientées vers l'exportation et des industries fabriquant des produits destinés à remplacer des marchandises importées s'est amélioré en 1964, tandis que le taux d'exploitation des industries produisant des biens de consommation pour le marché intérieur fléchissait.

⁸⁷ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, mars 1965, tableau 56.

⁸⁸ *Ibid.*, juillet 1965, tableau 68 (en coréen) et renseignements complémentaires fournis par le Service de recherche de la Banque de Corée.

198. La pénurie de matières premières de provenance extérieure a influé sur le taux d'utilisation de certaines petites industries. D'un chiffre situé entre 70 et 65 p. 100 en 1963, le taux moyen est tombé en 1964 et pendant les premiers mois de 1965, pour s'établir entre 50 et 40 p. 100⁹⁹.

5. — FINANCES PUBLIQUES

199. La politique de stabilisation du gouvernement a affecté les finances publiques en 1963, 1964 et 1965. La sévérité des mesures financières destinées à juguler l'inflation a maintenu les recettes fiscales et les dépenses de consommation publiques à un niveau peu élevé en 1963-1964. En 1963, alors que les prix montaient de 21 p. 100, les recettes fiscales n'ont augmenté que de 17 p. 100 et les dépenses ordinaires de 10 p. 100. En 1964, les prix ont progressé de 35 p. 100, mais les recettes fiscales ont augmenté de 11 p. 100 seulement et les dépenses ordinaires de 7 p. 100. De ce fait, le rapport charge fiscale/produit national brut est tombé de 13 p. 100 en 1962 à 11 p. 100 en 1963 et à 9 p. 100 en 1964. De même, le rapport dépenses ordinaires/produit national brut est passé de 16 p. 100 en 1962 à 14 p. 100 en 1963 et à 11 p. 100 en 1964.

200. En octobre 1964, l'Assemblée nationale a adopté un projet de budget additionnel révisé pour l'année 1964. Les dépenses totales dans le budget équilibré ont été fixées à 75 396 millions de wons, soit une augmentation de 5 543 millions de wons par rapport au budget initial de 1964¹⁰⁰.

201. Du côté recettes, la part des rentrées fiscales dans les recettes totales a nettement augmenté, passant de 40,9 p. 100 en 1963 à 48,3 p. 100 en 1964. En revanche, la part des fonds de contrepartie a légèrement diminué, passant de 34,6 p. 100 en 1963 à 33,9 p. 100 en 1964¹⁰¹.

202. Les dépenses ordinaires sont passées de 43,7 p. 100 des dépenses totales en 1963 à 45,7 p. 100 en 1964. La proportion des dépenses de défense nationale a augmenté, de 28,1 p. 100 à 31,6 p. 100. En revanche, les dépenses de développement et les investissements et prêts de l'Etat sont tombés de 27,9 p. 100 à 22,2 p. 100.

203. Le budget pour l'exercice 1965, approuvé le 1er décembre 1964 par l'Assemblée nationale, s'équilibrait à 84 854 millions de wons, dépassant de 9 457 millions de wons, soit 13 p. 100, le budget révisé pour 1964. Le projet de budget initial du gouvernement, qui s'élevait à 85 831 millions de wons, a été réduit de 977 millions de wons par l'Assemblée nationale, ce qui l'a ramené à 84 854 millions de wons. Le déficit de 1 700 millions de wons qui subsistait malgré tout devait être couvert par des augmentations d'impôts.

204. L'augmentation prévue des dépenses est imputable à la dévaluation de mai 1964, au relèvement des prix des céréales précoces et des tarifs des services d'utilité publique, à l'augmentation envisagée des traitements des fonctionnaires et au coût plus élevé de l'enseignement obligatoire. Dans le budget initial pour 1965, les dépenses ordinaires ont été ramenées à 43,3 p. 100 des dépenses totales, alors qu'elles représentaient 45,7 p. 100 dans le budget pour 1964. La part de la défense

nationale est passée de 31,6 p. 100 dans le budget pour 1964 à 33 p. 100 dans le budget pour 1965.

6. — MONNAIE ET BANQUES

a) Monnaie

205. La masse monétaire, qui constitue l'un des indicateurs de l'exécution du Programme de stabilisation financière, a augmenté en 1964 à un rythme assez régulier : elle est passée de 37,3 milliards de wons à la fin de décembre 1963 à 43,1 milliards de wons à la fin de décembre 1964, soit une augmentation de 15,5 p. 100¹⁰². Un maximum de 48,2 milliards de wons a été atteint au milieu du mois de novembre 1964. Les fonds libérés par la Banque de Corée pour l'achat de devises, les crédits accordés aux fournisseurs des forces des Nations Unies, les prêts consentis dans le domaine de l'agriculture et des pêcheries, ainsi que les paiements des achats de riz, ont compté parmi les facteurs qui ont contribué à cette augmentation.

206. Au milieu du mois de décembre 1964, le volume des disponibilités monétaires s'établissait à 47,2 milliards de wons. Toutefois, au cours de la deuxième moitié de décembre, il a baissé de 4,1 milliards et ne s'élevait plus, en fin d'année, qu'à 43,1 milliards de wons, chiffre encore bien supérieur au plafond de 40 milliards de wons envisagé dans le Programme de stabilisation financière de 1964.

207. La masse monétaire s'est accrue au début de 1965 et se situait à 44,8 milliards de wons à la fin du premier trimestre, soit une progression de 4 p. 100 par rapport à la fin de 1964. Au cours du deuxième trimestre, la masse monétaire a augmenté de 7,8 p. 100 pour atteindre 48,3 milliards de wons. L'ensemble du stock monétaire (disponibilités monétaires et dépôts d'épargne), qui était de 63,4 milliards de wons à la fin du dernier trimestre de 1964, a atteint respectivement 66 et 73,3 milliards de wons à la fin du premier et du deuxième trimestres de 1965¹⁰³.

208. La monnaie en circulation, qui représentait environ 50 p. 100 de la masse monétaire totale à la fin de janvier 1964, constituait environ 60 p. 100 des disponibilités à la fin de janvier 1965¹⁰⁴.

b) Banques

209. La liquidité des institutions bancaires en général n'a guère augmenté par rapport au resserrement extrême existant lors de l'exercice précédent. En 1964, les dépôts à terme et les dépôts d'épargne ont augmenté de 17,3 p. 100, mais les dépôts à vue ont diminué de 4,7 p. 100.

210. La liquidité des banques commerciales a continué à fléchir en 1964 en dépit d'un accroissement sensible des dépôts mensuels. Les réserves excédentaires des banques commerciales, qui étaient de 126 millions de wons en janvier 1964, sont tombées en avril au chiffre le plus bas de l'année, soit 87 millions de wons. Le maximum de l'année, 677 millions de wons, a été atteint en août. Le montant net des réserves empruntées des banques commerciales a fluctué au cours de l'année et est passé de 194 millions de wons en août à 4 325 millions de wons en décembre 1964¹⁰⁵.

⁹⁹ *Ibid.*, tableau 13.

¹⁰⁰ Medium Industry Bank, *Monthly Statistical Review*, No 3, mars 1965, p. 23, voir notamment le tableau 10.

¹⁰¹ Pour le budget initial, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812)*, annexe VI, tableau 14.

¹⁰² Voir annexe V, tableau 12.

¹⁰³ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableaux 2 et 13 (en coréen), et autres renseignements fournis par le Service de recherche de la Banque de Corée.

¹⁰⁴ *Ibid.*, mai 1965, tableau 2; voir aussi annexe V, tableau 13.

¹⁰⁵ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, mars 1965, tableau 11.

211. Au cours de l'année, les dépôts de tous types dans les banques commerciales sont passés de 26 351 millions de wons à la fin de 1963 à 28 299 millions de wons à la fin de 1964, soit une augmentation de 7,4 p. 100¹⁰⁶.

212. Afin de combattre l'inflation, un plafond a été fixé pour les crédits et les prêts bancaires. Au cours de 1964, le total des prêts accordés par les banques commerciales n'a augmenté que de 1,4 p. 100 passant de 22 833 millions à 23 142 millions de wons. Les prêts accordés par les établissements publics de crédit (par exemple la Medium Industry Bank) ont atteint 63 300 millions de wons, soit 73 p. 100 du total des prêts accordés par l'ensemble des institutions bancaires.

c) Taux d'intérêt

213. En 1965, le gouvernement a étudié une recommandation faite dans le cadre du Programme de stabilisation financière de 1965 visant à ce que les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires soient relevés afin d'encourager davantage l'épargne privée.

214. Le crédit bancaire en 1964 et 1965 était bon marché par rapport aux taux pratiqués par les établissements quasi bancaires. Les taux fixés par les banques s'échelonnaient de 6,5 à 20 p. 100 par an¹⁰⁷, alors que ceux du marché non officiel se situaient généralement aux environs de 70 p. 100 par an¹⁰⁸, bien que la loi sur la limitation des taux d'intérêt interdise un taux supérieur à 20 p. 100 par an. Une différence aussi grande entre les taux appliqués par les banques et ceux du marché non officiel a abouti à une demande excessive d'argent destiné à des fins spéculatives ou peu productives.

215. Au milieu de 1965, les taux de l'intérêt sur les dépôts à termes étaient de 9 p. 100 pour trois mois, de 12 p. 100 pour six mois et de 15 p. 100 pour une période dépassant un an¹⁰⁹.

7. — COMPORTEMENT DES PRIX

a) Prix

216. L'indice annuel moyen des prix de gros est passé de 149,3 en 1963 à 201,1 en 1964 (1960 = 100), soit une progression de 34,7 p. 100. Les augmentations correspondantes des prix des céréales et des produits autres que les céréales ont été respectivement de 26,3 et de 36,9¹¹⁰.

217. L'indice mensuel des prix de gros s'établissait à 209,8 en décembre 1964, soit une progression de 27,6 p. 100 par rapport à décembre 1963. L'indice des céréales a monté de 16,3 p. 100 en 1964 alors que sa progression avait été de 46,9 p. 100 en 1963. L'indice des produits autres que les céréales a augmenté de 29,8 p. 100 en 1964, contre 26,8 p. 100 en 1963¹¹¹.

218. L'indice mensuel des prix de gros était en hausse pendant les cinq premiers mois de 1964, mais, après la dévaluation du won en mai 1964, il s'est stabilisé aux alentours de 210 durant le reste de l'année, avec quelques légères fluctuations. L'indice est passé de 173,2 en janvier à 182,8 en février, puis, progressi-

¹⁰⁶ *Ibid.*, tableau 4.

¹⁰⁷ *Ibid.*, juin 1965, tableau 21.

¹⁰⁸ Banque de Corée, *Etude des institutions quasi bancaires*, 1964 (en coréen).

¹⁰⁹ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableau 22.

¹¹⁰ *Ibid.*, mai 1965, tableau 34.

¹¹¹ Voir annexe V, tableau 14.

vement, à 191 en avril et à 210,2 en mai, pour se stabiliser à 211,1 en juin et à 209,8 en décembre.

219. Le niveau général des prix a augmenté d'environ 2 p. 100 pendant le premier trimestre de 1965, pour atteindre 213,9, et de 5 p. 100 au cours du deuxième trimestre pour se chiffrer à 224,5. L'indice des céréales est passé de 233 au premier trimestre à 256,6 au deuxième, soit une augmentation de 10,1 p. 100. Quant aux produits autres que les céréales, leur indice est passé pendant la même période de 210,6 à 218,9, soit une augmentation de 3,9 p. 100¹¹².

220. La pression inflationniste qui s'exerçait depuis 1962 s'est beaucoup affaiblie à la fin de 1964. La dévaluation de la monnaie, qui a contribué à resserrer les disponibilités monétaires, et les récoltes abondantes de l'été et de l'automne 1964 ont compté parmi les facteurs importants qui ont assuré une plus grande stabilité des prix.

221. Les prix des produits autres que les céréales, particulièrement ceux dont la teneur en importations est élevée, ont eu tendance à augmenter à la suite de la dévaluation de mai 1964, mais cette hausse a été assez modérée du fait qu'avant la dévaluation de nombreux produits importés avaient été achetés à des taux de change gonflés proches du taux de la monnaie dévaluée. Néanmoins, l'indice des prix de gros des produits importés a augmenté d'environ 22 p. 100 de juin à décembre 1964. En particulier, l'indice des produits chimiques importés est passé de 164 en juin à 247,5 en décembre 1964, soit une augmentation de plus de 50 p. 100¹¹³.

222. Les tarifs des services publics et les prix contrôlés par l'Etat ont été relevés : ainsi, le prix de l'électricité a augmenté de 35 p. 100 et celui des engrais de 90 p. 100 en septembre; le prix du charbon a été majoré de 30 p. 100 en novembre et les tarifs ferroviaires voyageurs de 35 p. 100 en janvier 1965. De même, le prix du riz indigène acheté par l'Etat est passé de 3 700 wons par suk en 1963 à 4 750-5 106 wons par suk en 1964, soit une augmentation de 28 à 38 p. 100.

223. L'indice annuel des prix à la consommation a augmenté en 1964 de 29,5 p. 100 par rapport à 1963. La progression de l'indice au cours de l'année (de décembre 1963 à décembre 1964) était toutefois de 20,8 p. 100, une hausse de 18 p. 100 ayant été enregistrée pendant le premier semestre et une augmentation d'environ 3 p. 100 pendant le second. Bien que les principaux éléments de l'indice des prix à la consommation aient accusé des progressions sensibles au cours du second semestre de l'année, ces progressions ont été compensées dans une large mesure par une diminution de 4 p. 100 des prix des céréales alimentaires et des boissons¹¹⁴. Au cours du premier semestre de 1965, l'indice a augmenté de 11 p. 100, atteignant le chiffre de 206,8 en juin¹¹⁵.

b) Salaires

224. Les augmentations de salaires n'ont pas suivi celles des prix. La rémunération mensuelle moyenne des travailleurs des industries manufacturières est passée de 3 310 wons en 1963 à 3 999 wons en 1964, soit une augmentation de 20,5 p. 100. Dans les industries extractives, elle est passée de 4 990 wons en 1963 à 5 730 wons en 1964, soit une augmentation de 14,8 p. 100. Etant donné que l'indice des prix à la consommation

¹¹² Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableau 37 (en coréen).

¹¹³ *Ibid.*, juin 1965, tableau 35.

¹¹⁴ *Ibid.*, tableau 33.

¹¹⁵ *Ibid.*, juillet 1965, tableau 41 (en coréen).

a augmenté de 29,5 p. 100 en 1964, le revenu réel a baissé dans les industries manufacturières et extractives. Au début de 1965, les salaires accusaient une tendance à la hausse appréciable¹¹⁰.

S. — COMMERCE ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

225. La situation des paiements internationaux s'est considérablement améliorée à la suite de recettes élevées de devises provenant d'un accroissement des exportations et des recettes procurées par les forces des Nations Unies, ainsi que d'une forte réduction des importations.

a) *Marchandises*

226. L'expansion des exportations a encouragé l'industrie manufacturière à accroître son activité. La promotion des exportations et la dévaluation monétaire ont contribué à faire augmenter de 35,7 p. 100 les exportations commerciales, dont la valeur est passée de 81,5 millions de dollars¹¹⁷ en 1963 à 116,4 millions de dollars en 1964, alors que la valeur des importations commerciales tombait de 232,7 millions de dollars en 1963 à 184,5 millions de dollars en 1964, soit une diminution de 25,7 p. 100¹¹⁸. Au cours du premier semestre de 1965, les exportations et les importations commerciales ont augmenté respectivement de 30,6 p. 100 et de 29,2 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964.

227. En 1964, les importations totales de marchandises, comprenant les importations commerciales (184,5 millions de dollars), les importations au titre des programmes d'aide (142,6 millions de dollars) et les importations au titre de programmes de secours et autres (72,2 millions de dollars), se sont élevées à 404,4 millions de dollars contre 560,3 millions de dollars en 1963. Cela représente une baisse sensible de 27,7 p. 100, qui est en grande partie imputable à la récolte record d'orge et de blé de 1964. Au cours du premier semestre de 1965, les importations totales ont diminué de 2,7 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964. Pendant le premier trimestre de 1965, les importations commerciales ont augmenté de 40 p. 100 par rapport au premier trimestre de 1964 et de 56,1 p. 100 par rapport au trimestre précédent¹¹⁹.

228. Les exportations de produits manufacturés, qui représentaient 35,5 p. 100 des exportations totales, ont atteint le chiffre de 42,3 millions de dollars en 1964, soit une augmentation de 50,5 p. 100. Les exportations de produits alimentaires et de bétail sur pied, qui représentaient 22,1 p. 100 des exportations de 1964, ont progressé de 47,7 p. 100, pour atteindre le chiffre de 26,4 millions de dollars¹²⁰. Au cours du premier semestre de 1965, la valeur des exportations de produits manufacturés a augmenté de 23,5 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964; les exportations de produits alimentaires et de bétail sur pied ont augmenté de 3,2 p. 100¹²¹.

229. Pour ce qui est des importations, pratiquement toutes les catégories de marchandises ont enregistré

¹¹⁰ *Ibid.*, tableau 43.

¹¹⁷ Il s'agit ici, ainsi que dans le reste du rapport, de dollars des Etats-Unis.

¹¹⁸ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, mars 1965, tableau 38.

¹¹⁹ *Ibid.*, juillet 1965, tableau 45 (en coréen), et autres renseignements fournis par le Service de recherche de la Banque de Corée.

¹²⁰ Voir annexe V, tableau 15.

¹²¹ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableau 46 (en coréen), et autres renseignements fournis par le Service de recherche de la Banque de Corée.

une baisse générale en valeur en 1964. La valeur des importations de produits alimentaires et de bétail sur pied est tombée à 68,2 millions de dollars, soit une contraction de 43,4 p. 100. Toutefois, les importations de produits chimiques ont progressé de 6,1 p. 100, pour atteindre 84,8 millions de dollars¹²². En outre, la composition des importations a subi des modifications. La part des produits alimentaires et du bétail sur pied, qui représentait 21,5 p. 100 en 1963, est descendue à 16,8 p. 100 en 1964. La part des produits manufacturés est tombée de 15,8 p. 100 en 1963 à 11,4 p. 100 en 1964. Pendant les six premiers mois de 1965, les importations de produits alimentaires et de bétail sur pied ont diminué de 21,7 p. 100 par rapport à la période correspondante en 1964; en revanche, les importations de produits chimiques ont augmenté de 49,2 p. 100.

230. La répartition des importations par pays et par région géographique est restée pratiquement inchangée au cours de 1963-1964, sauf en ce qui concerne l'Europe, la part des importations en provenance de cette région étant passée de 7,4 à 9,7 p. 100 en raison d'un accroissement de 5 p. 100 des importations en provenance de l'Allemagne occidentale¹²³.

231. En 1964, les principaux fournisseurs ont continué d'être les Etats-Unis avec 49,9 p. 100 des importations totales, le Japon avec 24,7 p. 100 et la République fédérale d'Allemagne avec 5,9 p. 100.

232. La valeur des importations en provenance d'Asie a diminué de 29,9 p. 100, passant de 208,43 millions de dollars en 1963 à 146,20 millions de dollars en 1964. Les diminutions correspondantes ont été de 6,1 p. 100 pour l'Europe, de 28,7 p. 100 pour les Amériques et de 18,7 p. 100 pour l'Océanie. Au cours des cinq premiers mois de 1965, la valeur des importations en provenance d'Asie a augmenté de 29,3 p. 100 par rapport à la période correspondante en 1964, alors que les importations en provenance d'Europe ont accusé une contraction de 53,5 p. 100 et celles en provenance des Amériques une baisse de 30 p. 100¹²⁴.

233. La valeur des exportations à destination de l'Asie a augmenté de 22,9 p. 100; elle a augmenté de 98,7 p. 100 à destination de l'Europe et de 47,9 p. 100 à destination des Amériques. En particulier, les exportations à destination du Japon ont augmenté de 53,6 p. 100 et les exportations à destination des Etats-Unis de 46,4 p. 100 en 1964¹²⁵.

234. La part du Japon dans les exportations totales de marchandises est passée de 28,6 p. 100 en 1963 à 32,1 p. 100 en 1964. Les parts correspondantes des Etats-Unis ont été de 28 et 29,9 p. 100, celles du Royaume-Uni de 1,8 et 5,5 p. 100 et celles du Viet-Nam de 14 et 5,9 p. 100.

235. Si la part des Etats-Unis et du Japon dans les exportations totales de marchandises a augmenté, leur part dans les importations totales de marchandises a diminué.

b) *Transactions invisibles*

236. En 1964, les transactions invisibles ont assuré des recettes considérables de devises à la République de Corée. Le montant total des ventes aux forces des Nations Unies est passé de 58,31 millions de dollars

¹²² Voir annexe V, tableau 15.

¹²³ *Ibid.*, tableau 16.

¹²⁴ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableau 49 (en coréen), et autres renseignements fournis par le Service de recherche de la Banque de Corée.

¹²⁵ Voir annexe V, tableau 16.

en 1963 à 63,72 millions de dollars en 1964, soit une augmentation de 9,2 p. 100. Les ventes de biens et de services à ces forces, en particulier, ont augmenté de 49,7 p. 100 et se sont élevées à 33,15 millions de dollars. Les ventes de wons, cependant, ont diminué de 13,4 p. 100 et sont tombées à 26,40 millions de dollars¹²⁶. Le montant total des ventes aux forces des Nations Unies pendant le premier semestre 1965 a augmenté de moins de 1 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964. Les ventes de wons ont augmenté de 38,9 p. 100 et les ventes de biens et de services ont diminué de 17,1 p. 100¹²⁷.

237. Les recettes provenant du tourisme ont légèrement augmenté en 1964. Elles se sont élevées à 2,79 millions de dollars, contre 2,73 millions de dollars en 1963. Les paiements de frets sont passés de 31,19 millions de dollars en 1963 à 27,81 millions de dollars en 1964, soit une diminution de 10,8 p. 100. Les recettes à ce titre ont augmenté de 65,5 p. 100, passant de 2,6 millions de dollars en 1963 à 4,3 millions de dollars en 1964¹²⁸.

238. Les recettes provenant du tourisme, pour les six premiers mois de 1965, ont augmenté de 154 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964. Alors que les paiements de frets ont augmenté de 41,4 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964, les recettes à ce titre ont progressé de 70 p. 100.

239. En 1964, le montant total des recettes invisibles, y compris les dons, a été de 212,8 millions de dollars, contre 268,5 millions de dollars en 1963, soit une diminution de 20,8 p. 100. Les paiements invisibles se sont montés en 1964 à 45,1 millions de dollars, contre 50,6 millions de dollars, soit une baisse de 10,8 p. 100. Le total des recettes invisibles pour le premier semestre 1965 a augmenté de 31,7 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964 pour atteindre 128,1 millions de dollars, alors que le total des paiements invisibles s'est élevé de 16,6 p. 100, se montant à 25,7 millions de dollars¹²⁹.

c) Balance des paiements internationaux

240. La balance des paiements internationaux¹³⁰ s'est considérablement améliorée en 1964. Les "transactions courantes" (recettes et paiements en devises étrangères), qui se soldaient par un déficit de 53,97 millions de dollars en 1962 et de 112,48 millions de dollars en 1963, ont marqué un gros progrès, accusant un déficit de 8,88 millions de dollars seulement en 1964, les recettes s'élevant à 327,92 millions de dollars et les paiements à 336,80 millions de dollars¹³¹. Les transactions courantes effectuées pendant le premier semestre 1965 se sont soldées par un déficit de 29,9 millions de dollars : 27,4 millions pour le premier trimestre et 2,5 millions pour le second, ce qui représente une diminution de 85,4 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1964¹³².

¹²⁶ Banque de Corée, *Foreign Exchange Statistics*, mars 1965, tableau 12.

¹²⁷ *Ibid.*, juin 1965, tableau 12.

¹²⁸ *Ibid.*, mars 1965, tableau 11.

¹²⁹ *Ibid.*, juin 1965, tableau 11.

¹³⁰ Les données concernant le commerce visible fondées sur les transactions réglées par l'intermédiaire des banques ne sont pas comparables aux statistiques commerciales recueillies par le Service des douanes (Ministère des finances). En outre, les données relatives aux opérations de change et celles de la balance de paiements ne coïncident pas du fait des différences considérables de couverture, d'évaluation et de dates.

¹³¹ Voir annexe V, tableau 17.

¹³² *Ibid.*

241. Une forte augmentation des exportations, un strict contrôle des importations et les pressions relativement limitées qui se sont exercées sur les réserves de devises de la République ont été parmi les principaux facteurs qui ont contribué à l'amélioration de la balance des paiements en 1964.

242. En ce qui concerne le compte capital, les capitaux à long terme importés en 1964 se sont montés à 15,21 millions de dollars et les paiements à court terme à 3,66 millions de dollars, soit 11,55 millions de dollars de recettes nettes. Après ajustement, les comptes combinés des transactions courantes et opérations en capital pour l'année 1964 accusaient un déficit de 733 000 dollars¹³³. Les opérations en capital pour le premier semestre de 1965 se sont soldées par un excédent de recettes de 10,5 millions, inférieur de 2,7 millions à l'excédent de la période correspondante de 1964. Après ajustement, les comptes combinés accusaient un déficit de 18,9 millions de dollars¹³⁴.

243. Les réserves d'or se montaient à 2,77 millions de dollars à la fin de 1964, contre 1,85 million de dollars à la fin de 1963, soit une augmentation d'environ 50 p. 100. Cependant, la valeur des réserves de devises demeurait à peu près la même à la fin de 1964 qu'en 1963. La valeur totale des réserves d'or et de devises de la République s'élevait à 131,5 millions de dollars à la fin de 1963 et à 131,7 millions de dollars en 1964¹³⁵. A la fin de juin 1965, elle était de 113,3 millions de dollars¹³⁶.

9. — AIDE INTERNATIONALE ET CAPITAUX ÉTRANGERS

a) Assistance des Nations Unies

244. En 1964, l'aide fournie par les institutions d'assistance technique et d'aide économique des Nations Unies s'est accrue et leur domaine d'activité a été plus étendu que les années précédentes.

245. Neuf projets du Fonds spécial des Nations Unies étaient en cours d'exécution et un certain nombre de demandes d'assistance étaient à l'étude. Ces neuf projets étaient les suivants : étude pour la mise en valeur des terres intercotidales ; études et démonstrations agricoles dans certains bassins versants ; formation des cadres au Centre coréen de la productivité ; Centre de formation pour les télécommunications ; étude des sols ; recherche pédologique et étude de la fertilité des sols ; étude des forêts ; Centre de formation pour la pêche hauturière ; établissement d'un centre des instruments de précision. La contribution du Fonds spécial au titre de ces projets s'élevait à 7,5 millions de dollars et les dépenses de contrepartie de la République à l'équivalent de 6,3 millions de dollars.

246. Le Fonds spécial examinait deux demandes d'assistance, l'une concernant une étude des télécommunications et l'autre une étude détaillée du bassin du Naktong.

247. Pour 1965-66, le Programme élargi d'assistance technique prévoyait le recrutement de 10 experts et l'octroi de 38 bourses de perfectionnement à des Coréens. Une nouvelle allocation de 70 000 dollars sur les fonds restant au compte de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a porté le total des

¹³³ Banque de Corée, *Foreign Exchange Statistics*, mars 1965, tableau 1.

¹³⁴ *Ibid.*, juin 1965, tableau 11.

¹³⁵ *Ibid.*, mars 1965, tableau 46.

¹³⁶ Renseignement fourni par la Banque de Corée.

ressources provenant de ces fonds qui ont été alloués à l'assistance technique à 1,1 million de dollars.

248. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a poursuivi ses activités en envoyant sur place des spécialistes régionaux et en rendant possible la participation de Coréens aux cycles d'études, aux conférences et aux programmes de formation, y compris ceux de l'Institut asiatique de développement. Un groupe consultatif de la CEAEIO s'est rendu en Corée pour discuter de questions relatives à la proposition de créer une banque asiatique de développement, à laquelle le gouvernement a donné son appui.

249. L'OMS, en association avec le FISE, a poursuivi un important programme d'assistance dont le financement est assuré au titre de son budget ordinaire.

250. Le Programme alimentaire mondial a approuvé la fourniture de 8 300 tonnes de produits alimentaires d'une valeur estimée à 1,2 million de dollars, à titre d'appui à quatre projets consacrés à la défense contre les inondations, à la construction de routes, au développement des hautes terres et à la mise en valeur des terres intercotidales.

b) Assistance fournie par les Etats-Unis d'Amérique

251. En 1964, le gouvernement a reçu des Etats-Unis une aide s'élevant à 149,33 millions de dollars, contre 216,45 millions de dollars en 1963, soit une diminution de 31 p. 100. L'aide accordée en 1964 s'est répartie comme suit : 6,02 millions de dollars affectés à des projets déterminés et à la coopération technique, 82,32 millions de dollars accordés en dehors de projets déterminés et 60,98 millions de dollars sous la forme d'excédents agricoles vendus au titre de la loi publique No 480. Les chiffres correspondants pour 1963 étaient respectivement de 11,04 millions, 108,61 millions et 96,79 millions de dollars¹³⁷.

252. L'assistance fournie sous forme de subventions par l'Agency for International Development s'est élevée à 119,66 millions de dollars en 1963 et à 88,35 millions de dollars en 1964.

253. Cette diminution des subventions et de l'aide accordée est toutefois compensée dans une certaine mesure par une augmentation des prêts consentis par l'Agency for International Development, communément désignée sous le nom de "prêts au développement", et qui sont de longue durée et à faible taux d'intérêt. En janvier 1965, le montant total de ces prêts se montait à 92,94 millions de dollars, répartis entre 14 projets. Le taux d'intérêt est généralement de 0,75 p. 100 et la période de remboursement de 30 ans.

c) Capitaux et prêts étrangers

254. Le montant total des prêts et des capitaux étrangers engagés ou investis dans la République de 1959 à 1964 s'élève à 287,7 millions de dollars. Ils ont été utilisés pour 64 projets, dont 18 d'un coût de 122,3 millions de dollars financés à l'aide de prêts publics et 36 d'un coût de 155,5 millions de dollars financés par des prêts privés, les dix projets restants d'un coût total de 10 millions de dollars étant financés par des investissements directs ou de portefeuille.

¹³⁷ Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableau 49.

255. Les capitaux étrangers introduits en 1964 ont totalisé 27,2 millions de dollars (15,6 millions de prêts publics, 10,9 millions de prêts privés et 0,7 million d'investissements directs et de portefeuille), soit une diminution de 41 millions de dollars par rapport à l'année précédente¹³⁸.

256. La forte diminution du montant des prêts en 1964 résulte principalement des mesures de restriction prises par le gouvernement en ce qui concerne les prêts de source privée. Alors qu'en 1963 pratiquement tous les prêts privés avaient bénéficié de garanties gouvernementales, peu de garanties ont été accordées en 1964.

257. En ce qui concerne les prêts publics, ceux qui ont été consentis en 1964 étaient peu importants, mais plusieurs nouveaux accords de prêt ont été signés, non seulement avec l'Agency for International Development comme par le passé, mais avec des pays autres que les Etats-Unis. Ces accords portaient notamment sur quatre prêts de l'Agency totalisant 31,4 millions de dollars, un prêt consenti par la République fédérale d'Allemagne et s'élevant à 1,4 million de dollars et un prêt du même montant accordé par le Royaume-Uni.

258. Les prêts privés ayant fait l'objet d'une garantie de remboursement se répartissaient entre sept projets, ce qui a porté le nombre de prêts avec garantie à 22 à la fin de 1964 (123,5 millions de dollars au total), tandis que le nombre des prêts sans garantie atteignait 14 (32 millions de dollars).

259. Peu d'investissements privés ont été effectués dans la République en 1964. Trois nouveaux investissements de source américaine se montant à 325 000 dollars ont été approuvés, ainsi qu'un investissement provenant de la République fédérale d'Allemagne et un autre provenant de Panama, de sorte que le nombre des investissements approuvés s'établit à 5 (d'un montant total de 769 000 dollars).

260. En décembre 1964, la République fédérale d'Allemagne a consenti à la République de Corée des prêts d'un total de 39,8 millions de dollars, dont 13,5 millions de dollars étaient de source publique, 18,8 millions de dollars des prêts commerciaux à long terme et 7,5 millions de dollars des prêts commerciaux à court terme. Ces prêts ont été répartis entre 16 projets choisis d'un commun accord par les deux gouvernements.

261. Etant donné que la période de remboursement de la plupart des prêts publics et privés n'avait pas encore commencé à la fin de l'année, en raison du différé, les paiements (principal et intérêts) n'ont pas dépassé 5,9 millions de dollars environ en 1964, soit 520 000 dollars au titre des prêts publics et 5,4 millions de dollars pour les prêts privés¹³⁹. Les paiements annuels (principal et intérêts) au titre des prêts obtenus jusqu'ici atteindra un maximum d'environ 26 millions de dollars en 1967¹⁴⁰.

*
* *

La Commission adresse le présent rapport au Secrétaire général pour qu'il le soumette à l'Assemblée générale.

¹³⁸ Voir annexe V, tableau 18.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Office de la planification économique de la République de Corée, Bureau de coopération économique, *Foreign Capital and Loans*, 1965, p. 25.

rale à sa vingtième session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

La Commission tient à consigner dans son rapport que les services fournis pendant l'année par le Secrétariat lui ont donné toute satisfaction.

FAIT au siège de la Commission, à Séoul (Corée), le 3 septembre 1965.

(Signé) R. A. PEACHEY (*Australie*)
(*Chili*)¹⁴¹

¹⁴¹ Le Chili n'était pas représenté à la Commission au moment de la signature du rapport.

R. H. VAN GULIK (*Pays-Bas*)
(*Pakistan*)¹⁴²

Pedro G. RAMÍREZ (*Philippines*)
Yuad LOESRIT (*Thaïlande*)

Muammer BAYKAN (*Turquie*)

Le Secrétaire principal,
Ali NEKUNAM

¹⁴² Le représentant du Pakistan était absent de Corée au moment de la signature du rapport.

ANNEXES

ANNEXE I

Délégations à la Commission, Secrétariat de l'ONU, organisation du travail

A. — Délégations à la Commission

1. — LISTE DES DÉLÉGATIONS

AUSTRALIE

Représentant :

M. R. A. Peachey, ambassadeur d'Australie en République de Corée.

Représentant suppléant :

M. Geoffrey Vincent Brady (jusqu'au 18 décembre 1964) ;

M. N. C. K. Evers (à partir du 5 mai 1965).

Conseiller :

M. Donald W. Witheford.

CHILI

Représentant :

M. Roberto Suárez Barros (jusqu'au 14 janvier 1965), ambassadeur du Chili au Japon.

PAKISTAN

Représentant :

Le général K. M. Sheikh, ambassadeur du Pakistan au Japon.

PAYS-BAS

Représentant :

M. N. A. J. de Voogd (jusqu'au 18 janvier 1965), ambassadeur des Pays-Bas en République de Corée ;

M. R. H. van Gulik (à partir du 1er mars 1965), ambassadeur des Pays-Bas en République de Corée.

PHILIPPINES

Représentant :

M. Pedro G. Ramírez, ambassadeur des Philippines en République de Corée.

Représentant suppléant :

M. Tiburcio C. Baja (jusqu'au 28 août 1964).

Conseiller :

M. Lupo I. Leyva (à partir du 1er avril 1965).

THAÏLANDE

Représentant :

Le général Chan Ansuchote (jusqu'au 22 septembre 1964), ambassadeur de Thaïlande en République de Corée ;

M. Yuad Loesrit (à partir du 5 mars 1965), ambassadeur de Thaïlande en République de Corée.

Représentant suppléant :

M. Srisward Punksasin.

TURQUIE

Représentant :

M. Muammer Baykan.

2. — PRÉSIDENTS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

M. Peachy, ambassadeur d'Australie, du 9 au 13 novembre 1964 ;
M. van Gulik, ambassadeur des Pays-Bas, du 25 au 29 mars 1965 ;

M. Sheikh, ambassadeur du Pakistan, du 21 au 25 juin 1965 ;

M. Ramírez, ambassadeur des Philippines, du 30 août au 3 septembre 1965.

B. — Secrétariat de l'ONU

Secrétaire principal :

M. Ismail R. Khalidi (jusqu'au 27 juin 1965) ;

M. Ali Nekunam (à partir du 28 juin 1965).

Spécialiste des questions politiques :

M. Ahmet H. Ozbudun (jusqu'au 5 décembre 1964) ;

Mlle Lilly E. Landerer (à partir du 6 décembre 1964).

Fonctionnaire d'administration et des finances :

M. Donald T. H. Richards.

Economiste :

M. Roger A. Agile.

Fonctionnaire chargé des communications et des transports :

M. Johan Boe (jusqu'au 24 janvier 1965) ;

M. Kjell Skolem (à partir du 25 janvier 1965).

Conseiller personnel du Secrétaire principal :

M. Kidar N. Sawhney (jusqu'au 9 juillet 1965) ;

M. D. F. Hedgecock (à partir du 10 juillet 1965).

Adjoint administratif :

M. Dwarka Nath Puri.

Secrétaire du Secrétaire principal :

M. Desmond J. McReynolds (jusqu'au 4 mars 1965) ;

M. D. F. Hedgecock (du 5 mars au 9 juillet 1965) ;

M. B. de Guzman (à partir du 10 juillet 1965).

Assistants de recherches :

M. Cho Dong Bin ;

M. Moon Hae Shik.

Assistant chargé des transports et de l'entretien des bâtiments :

M. Chung Hak Joon.

Assistant chargé des questions financières :

M. Sohng Ri Chan.

Traducteur et interprète :

M. Im Han Kyung.

Employés de bureau :

Mlle Chung Myung Hee ;

M. Kim Kil Sup (jusqu'au 17 octobre 1964).

C. — Organisation du travail

Les délégations des quatre Etats membres du Comité de la Commission, c'est-à-dire l'Australie, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie, sont installées à Séoul. Les délégations des trois autres membres de la Commission, c'est-à-dire le Chili, le Pakistan et les Pays-Bas, résident au Japon. Le secrétariat de la Commission a son siège à Séoul.

Le commandement des Nations Unies a continué de fournir une aide logistique à la Commission et à son comité, qui ont aussi bénéficié de la collaboration et du concours des officiers de liaison désignés par le Ministère de la défense nationale de la République de Corée.

Gouvernement de la République de Corée

A. — Pouvoir exécutif

Président de la République de Corée

Park Chung Hee.

*Ministres**Premier Ministre (Chef du Cabinet):*

Chung Il Kwon.

Premier Ministre adjoint et Ministre du Conseil de la planification économique:

Chang Kei Yong.

Affaires étrangères:

Lee Tong Won.

Intérieur:

Yang Chan Woo.

Finances:

Rhi Jung Han (du 26 juin au 4 décembre 1964);

Hong Sung Hui (à partir du 5 décembre 1964).

Justice:

Min Pok Kee.

Défense nationale:

Kim Sung Eun

Education:

Yoon Chun Joo (du 11 mai 1964 au 27 août 1965);

Kwon Oh Byung (à partir du 27 août 1965).

Agriculture et forêts:

Tchah Kyun Hi.

Commerce et industrie:

Park Choong Hoon.

Santé publique et affaires sociales:

Oh Won Son.

Transports:

Ahn Kyung Mo.

Communications:

Kim Hong Shik (du 22 juillet 1964 au 16 mai 1965);

Kim Byung Sam (à partir du 16 mai 1965).

Information:

Lee Soo Young (du 11 mai au 2 septembre 1964);

Hong Chong Chul (à partir du 2 septembre 1964).

Construction:

Chun Ye Yong.

Services administratifs du Cabinet:

Lee Souck Jae.

Ministres sans portefeuille:

Won Yong Suk (chargé des questions économiques);

Yun Chu Yung (à partir du 25 mars 1965) [chargé des questions politiques].

B. — Autres organes dépendant du pouvoir exécutif

1. — Conseil de sécurité nationale

Président:

Park Chung Hee.

Secrétaire principal:

Song Suk Ha.

2. — Conseil économique et scientifique

Président:

Park Chung Hee.

Secrétaire principal:

Kim Chung Moo.

3. — Cour des comptes

Président:

Lee Joo Il.

4. — Service central de renseignements

Directeur:

Kim Hyung Wook.

C. — Sixième Assemblée nationale

Président:

Rhee Hyo Sang.

Vice-Présidents:

Chang Kyung Soon;

Ra Iong Gwyn.

Présidents des Commissions permanentes:

Justice et législation Paik Nam Ok

Relations étrangères Kim Dong Hwan

Intérieur Kil Jac Ho

Finances et économie Kim Sung Kon

Défense nationale Kim Chong Kab

Education et information Choi Young Doo

Agriculture et forêts Kwon Oh Hoon

Commerce et industrie Chung Tac Sung

Santé publique et affaires sociales Chung Hun Jo

Transports et communications Pak Soung Kyu

Construction Kim Taik Soo

Bureau Kim Yong Soon

Sessions de l'Assemblée nationale:

45ème session (ordinaire) : du 1er septembre au 20 décembre 1964;

46ème session (extraordinaire) : du 29 décembre 1964 au 1er janvier 1965;

47ème session (extraordinaire) : du 15 au 30 janvier 1965;

48ème session (extraordinaire) : du 25 février au 26 mars 1965;

49ème session (extraordinaire) : du 12 avril au 8 mai 1965;

50ème session (extraordinaire) : du 20 mai au 18 juin 1965;

51ème session (extraordinaire) : du 12 au 21 juillet 1965;

52ème session (extraordinaire) : du 29 juillet au 14 août 1965;

53ème session (ordinaire) : (à partir du 1er septembre 1965).

D. — Pouvoir judiciaire

*Cour suprême**Président de la Cour suprême:*

Cho Chin Man.

E. — Commission électorale centrale

Président:

Sa Kwang Ook.

222. L'instruction religieuse joue dans l'enseignement un rôle important que l'Administrateur a souligné en ces termes: "L'instruction religieuse au sens large du mot, c'est-à-dire celle qui n'est pas limitée aux périodes d'instruction proprement dite, mais qui est fondée sur la Bible et imprègne toutes les activités de l'école, est considérée comme le meilleur moyen pour le maître de remplir la plus haute mission à l'égard de l'enfant, savoir: lui apprendre à vivre en chrétien."

INSTRUCTION DES MÉTIS

223. Pour ce qui est de l'enseignement des métis, la commission d'enquête avait recommandé de ne ménager aucun effort pour que les 29 p. 100 d'enfants métis ne fréquentant pas l'école puissent recevoir une instruction scolaire jusqu'au niveau de la classe II au moins. Elle estimait également qu'il fallait encourager au maximum les élèves à terminer le cycle primaire, afin que chaque enfant métis normalement intelligent désire étudier au moins jusqu'à la classe VI inclusivement. La direction de l'enseignement vise notamment à développer les organisations de jeunesse pour enfants métis, à encourager l'artisanat et la pratique des sports, à améliorer et agrandir les bibliothèques, etc. Une aide financière est prévue pour aider les parents à acheter des manuels scolaires et des auxiliaires pédagogiques, et pour financer cinq bourses de mérite offertes aux élèves qui se présentent aux examens du *junior* et du *senior certificate*.

224. L'administration ne fournit pas d'internats à l'intention des élèves métis. Il appartient aux organismes locaux de construire, d'entretenir et de gérer les internats destinés à ces enfants encore que la possibilité de subventions gouvernementales ne soit pas exclue.

225. Le principe de la parité entre l'enseignement des métis et celui des Européens qui a été recommandé par la commission d'enquête a été approuvé par l'Administrateur: les mêmes cours sont offerts aux deux groupes; les programmes sont identiques, la durée des cours et des examens (à une exception près) est la même; les mêmes inspecteurs sont affectés aux écoles pour enfants métis et européens afin que le niveau de toutes ces écoles soit le même.

INSTRUCTION DES INDIGÈNES

226. L'enseignement destiné aux enfants indigènes est maintenant calqué sur le système appliqué aux enfants bantous en Afrique du Sud compte dûment tenu des conditions locales¹³⁸. Les programmes d'études adoptés pour l'instruction des enfants indigènes seront identiques aux programmes en vigueur dans les écoles bantoues et, pour les examens supérieurs, les questions seront les mêmes que pour les Bantous. Pour être en mesure de juger les candidats indigènes à ces examens, la direction de l'enseignement du Sud-Ouest africain sera représentée au comité des examens de l'enseignement bantou qui organise lesdits examens.

227. L'introduction du système d'enseignement bantou n'a cessé de se heurter à l'opposition énergique de la population intéressée, comme l'attestent les pétitions ainsi que les informations recueillies dans la presse. Les chefs Hosea Kutako et Samuel Witbooi de la South West Africa Peoples Organization ont déclaré dans des pétitions reçues par le Comité¹³⁷ que l'enseignement

bantou a pour objet "d'endoctriner les élèves africains depuis leur plus tendre enfance en leur inculquant que les Africains sont inférieurs aux Européens".

228. D'après les pétitionnaires, le Ministre sud-africain aux affaires indigènes, cherchant à justifier un système d'enseignement distinct pour les Bantous, avait écrit en 1954: "En formant aveuglément des élèves sur un modèle européen, on a suscité parmi les indigènes le vain espoir qu'ils pourraient occuper des emplois au sein de la communauté européenne malgré la politique d'*apartheid*. C'est là ce qu'on entend par la création d'"idéaux" blancs malsains qui ont causé un sentiment généralisé de frustration parmi les indigènes dits éduqués." La publication sud-africaine *Contact*¹³⁸, décrivant la situation dans le Sud-Ouest africain, a cité "la menace de l'enseignement bantou, qui doit être introduit prochainement dans les écoles primaires de la "zone de police", comme il l'a déjà été dans un très petit nombre d'écoles secondaires pour non-blancs. Les maîtres africains ont eu communication des nouveaux programmes d'études en février et ont été priés de communiquer leurs observations le 31 mars au plus tard. Ils ont demandé un délai jusqu'à ce que la S.W.A. Onderwysersunie (Association des maîtres du Sud-Ouest africain) se réunisse en juin, mais cette demande n'a pas été retenue jusqu'à présent. Maîtres et parents cherchent désespérément à combattre l'enseignement bantou sans priver les enfants de la formation qu'ils peuvent obtenir...". La même publication a rapporté¹³⁹ qu'"une tentative en vue d'appliquer à la population non bantoue des Namas le système administratif bantou et le système d'enseignement bantou s'est heurtée à de sévères difficultés à Berseba, à 250 milles au sud de Windhoek". A l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle école à Katutura, on a signalé dans la presse¹⁴⁰ que le bâtiment scolaire avait été décrit dans l'un des discours comme "superbe, mais, si on y introduit le système d'enseignement bantou tel qu'il est pratiqué dans l'Union, le bâtiment sera considéré comme une tombe de blanc".

229. D'après la South West Africa Peoples Organization¹⁴¹, l'enseignement bantou a déjà été introduit à l'école secondaire Augustineum d'Okahandja, et sera introduit dans toutes les écoles africaines en 1962.

230. L'Administration vise à dispenser l'enseignement primaire et secondaire, la formation pédagogique, la formation technique et l'enseignement des adultes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de police; le système d'éducation est d'inspiration chrétienne et tend à encourager la promotion des masses indigènes. Conformément à la nouvelle politique, la création par le gouvernement d'écoles primaires élémentaires destinées aux enfants indigènes dépend des conditions suivantes: 1) le nombre des familles résidant dans un rayon donné doit la justifier sans qu'il soit nécessaire de construire un internat; 2) la communauté des parents agissant par l'intermédiaire d'un comité scolaire doit fournir les moyens nécessaires et s'engager à administrer l'école; 3) l'école doit compter au moins 20 élèves. On pourra créer des écoles primaires supérieures (classes III à VI) à condition qu'il y ait au maximum une de ces écoles dans chacune des 17 réserves situées à l'intérieur de la zone de police, une à Runtu dans le territoire d'Okavango et quelques-unes dans les agglomérations centrales de l'Ovamboland, si les besoins l'exigent.

¹³⁸ *Contact*, 23 mars 1961, p. 4.

¹³⁹ *Ibid.*, 19 nov. 1960.

¹⁴⁰ *The Windhoek Advertiser*, 12 sept. 1960.

¹⁴¹ A/AC.73/4, nos 4, 11 et 27.

¹³⁶ *Memorandum of Education Policy*, p. 29.

¹³⁷ A/AC.73/4, n° 4.

Relations internationales de la République de Corée

A. — Représentation diplomatique

Arabie Saoudite ^d	Malaisie ^a
Argentine ^e	Malawi ^h
Australie ^a	Malte ^h
Autriche ^b	Maroc ^e
Belgique ^b	Mexique ^e
Bolivie ^d	Nicaragua ^d
Brésil ^a	Niger ^h
Cameroun ^d	Norvège ^b
Canada ^e	Nouvelle-Zélande ^b
Chili ^d	Ouganda ^c
Chine (République de) ^a	Panama ^b
Colombie ^b	Paraguay ^d
Congo (Léopoldville) ^d	Pays-Bas ^b
Costa Rica ^d	Pérou ^d
Côte-d'Ivoire ^d	Philippines ^a
Dahomey ^d	Portugal ^d
Danemark ^b	République centrafricaine ^h
El Salvador ^d	République Dominicaine ^d
Équateur ^b	République fédérale d'Allemagne ^a
Espagne ^b	République malgache ^d
États-Unis d'Amérique ^a	République du Viet-Nam
Ethiopie ^c	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord ^a
France ^a	Rwanda ^h
Gabon ^d	Saint-Siège ^f
Gambie ^h	Sénégal ^d
Grèce ^b	Sierra Leone ^d
Guatemala ^d	Suède ^e
Haute-Volta ^d	Suisse ^e
Honduras ^d	Tchad ^d
Iran ^d	Thaïlande ^a
Islande ^d	Togo ^d
Israël ^g	Turquie ^a
Italie ^a	Uruguay ^d
Jamaïque ^d	Venezuela ^h
Jordanie ^d	
Kenya ^c	
Libéria ^d	
Luxembourg ^d	

B. — Missions de la République de Corée

Bureau de l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (New York);
Délégation permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales (Genève) et Bureau de l'Observateur permanent auprès de l'Office européen des Nations Unies (Genève);
Mission de la République de Corée au Japon (Tokyo); services auxiliaires de la mission (Osaka et Fukuoka);
Mission (non résidente) de la République de Corée auprès de la Communauté économique européenne.

^a Echange d'envoyés diplomatiques résidents.

^b Echange d'envoyés diplomatiques non résidents.

^c L'envoyé diplomatique de la République de Corée réside dans le pays indiqué, lequel n'a pas encore accrédité d'envoyé.

^d La République de Corée a un envoyé diplomatique non résident dans l'Etat indiqué, lequel n'a pas encore accrédité d'envoyé.

^e L'envoyé diplomatique de la République de Corée réside dans l'Etat indiqué; l'envoyé de ce dernier ne réside pas dans la République de Corée.

^f L'envoyé diplomatique de la République de Corée ne réside pas dans le pays indiqué; l'envoyé de ce dernier réside dans la République de Corée.

^g La République de Corée n'a pas encore accrédité d'envoyé diplomatique dans le pays indiqué; l'envoyé de ce dernier réside dans la République de Corée.

^h Les deux pays sont convenus d'établir des relations diplomatiques.

C. — Consulats généraux de la République de Corée¹

Hambourg (République fédérale d'Allemagne);
Hong-kong (Colonie de la Couronne du Commonwealth britannique);
Honolulu (Etats-Unis d'Amérique);
Le Caire (République arabe unie);
Los Angeles (Etats-Unis d'Amérique);
New Delhi (Inde);
New York (Etats-Unis d'Amérique);
Phnom Penh (Cambodge);
Rangoon (Birmanie);
San Francisco (Etats-Unis d'Amérique).

D. — Consulats établis dans la République de Corée¹

Belgique	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Inde (consulat général) ^k	Suède
Israël	Suisse ^k
Jordanie ^k	

E. — Organisations internationales dont la République de Corée est récemment devenue membre

Organisations gouvernementales

	Date d'admission
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	22 décembre 1964

Organisations non gouvernementales

	Date d'admission
Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	1er octobre 1964

F. — Traités et accords internationaux conclus ou acceptés par la République de Corée¹ (entre le 26 août 1964 et le 31 juillet 1965)

Principaux traités bilatéraux

	Date de signature
Accord entre la République de Corée et le Royaume du Cambodge concernant les échanges commerciaux et les paiements..	16 octobre 1964
Accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République du Viet-Nam concernant le statut de la Mission d'aide coréenne au Viet-Nam	31 octobre 1964
Accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement du Royaume-Uni concernant les services aériens civils entre Séoul et Hong-kong	19 novembre 1964
Accord d'aide financière entre le Gouvernement de la République de Corée et la République fédérale d'Allemagne	7 décembre 1964
Accord sur le commerce des cotonnades entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	26 janvier 1965
Accord de commerce entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République italienne	9 mars 1965
Accord de commerce entre le Gouvernement de la République de Corée et le	

¹ Cette liste ne comprend pas les consulats ou consuls rattachés à des ambassades de la République de Corée à l'étranger.

² Cette liste ne comprend pas les consulats ou les consuls rattachés à des ambassades à Séoul.

³ Consulats devant être ouverts prochainement.

⁴ Cette liste ne comprend pas les instruments devant être ratifiés, lorsque la ratification n'a pas eu lieu.

	<i>Date de signature</i>	
Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne	9 avril	1965
Protocole sur les transports maritimes entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne	9 avril	1965
Amendement de l'Accord sur la garantie des investissements entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	16 avril	1965
Accord sur l'octroi et la protection mutuels de brevets, de modèles et de marques de fabrique entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement du Royaume de Norvège	24 mai	1965
Amendement au Protocole concernant la création du Groupe consultatif économique allemand	3 juin	1965
Accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement suédois concernant l'abolition réciproque des droits de visa	8 juin	1965

Traités multilatéraux

	<i>Date de signature ou d'acceptation</i>	
Arrangement à long terme concernant le commerce des cotonnades, 1962	10 décembre	1964
Amendements aux articles 17 et 18 de l'Organisation maritime consultative intergouvernementale	14 mai	1965
Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960 ...	21 mai	1965
Protocole sur la prorogation de l'Accord international sur le blé de 1962	8 juillet	1965

G. — Principales conférences internationales auxquelles ont assisté des représentants de la République de Corée

Organisation des Nations Unies

- Dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies — Observateur (New York);
- Troisième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques (Genève), 31 août-9 septembre 1964;
- Conférence des Nations Unies sur l'étain (New York), 22 mars-23 avril 1965;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral (New York), 7 juin-8 juillet 1965;
- Quatrième session du Comité spécial des Nations Unies sur le tungstène (New York), 11-14 mai 1965;
- Vingt et unième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Wellington), 16-29 mars 1965;
- Centre régional d'étude et de formation en matière d'expansion commerciale (Manille), 28 septembre-30 octobre 1964;
- Deuxième Conférence des planificateurs économiques d'Asie (Bangkok), 19-26 octobre 1964;
- Sixième Conférence régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques (Bangkok), 12-19 novembre 1964;
- Treizième session du Comité des transports intérieurs et des communications (Bangkok), 23-30 novembre 1964;
- Groupe de travail d'experts sur l'évaluation des données provenant des recensements sur la population et le logement dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient (Bangkok), 2-8 décembre 1964;
- Sixième Conférence des statisticiens d'Asie (Bangkok), 9-22 décembre 1964;
- Septième session des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Bangkok), 14-22 janvier 1965;

Huitième session du Comité du commerce de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Bangkok), 25 janvier-2 février 1965;

Dix-septième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Bangkok), 4-15 février 1965.

Agence internationale de l'énergie atomique

Huitième session ordinaire de la Conférence générale (Genève), 22 septembre-2 octobre 1964.

Organisation internationale du Travail

Quarante-neuvième session de la Conférence internationale du Travail — Observateur (Genève), 2-23 juin 1965.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Septième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (Nouvelle-Zélande), 22 septembre-2 octobre 1964;

Onzième session du Conseil indo-pacifique des pêches (Kuala Lumpur), 16-31 octobre 1964;

Neuvième session de la Commission internationale du riz (Manille), 2-7 novembre 1964;

Septième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Manille), 7-23 novembre 1964;

Conférence régionale OIE/FAO sur les épizooties en Asie (New Delhi), 24-29 novembre 1964;

Quarante-quatrième session du Conseil de la FAO (Rome), 21 juin-2 juillet 1965.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Treizième session de la Conférence générale (Paris), 20 octobre-19 novembre 1964;

Vingt-huitième Conférence internationale de l'instruction publique (Genève), 12-23 juillet 1965.

Organisation mondiale de la santé

Dix-huitième Assemblée mondiale de la santé (Genève), 4 avril-21 mai 1965;

Quinzième session du Comité régional pour le Pacifique occidental (Manille), 17-22 septembre 1964.

Fonds monétaire international, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Association internationale pour le développement et Société financière internationale

Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs (Tokyo), 7-11 septembre 1964.

Organisation de l'aviation civile internationale

Quinzième session de l'Assemblée générale de l'OACI (Montréal), 22 juin-19 juillet 1965.

Organisation météorologique mondiale

Conférence technique sur les télécommunications météorologiques dans l'Asie du Sud et les régions voisines (Ceylan), 3-14 mai 1965.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée (Londres), 10-16 décembre 1964;

Conférence sur l'amélioration de la navigation internationale (Londres), 24 mars-9 avril 1965.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Session spéciale des parties contractantes (Genève), 17 novembre 1964.

Autres organisations

Douzième Conférence générale des poids et mesures (Paris), 6-13 octobre 1964;

Quarantième session du Conseil international du blé (Londres), 18-24 novembre 1964;

Quarante et unième session (Londres), 4-8 février 1965;

Vingt-quatrième séance plénière du Comité consultatif international du coton (Washington), 24 mai-3 juin 1965;
 Dix-huitième réunion du deuxième Conseil international de l'étain (Istanbul), 7-9 juillet 1965;
 Seizième réunion de la Commission consultative du Plan de Colombo (Londres), 2-25 novembre 1964;
 Quatre-vingt-septième session consacrée aux questions de principe du Conseil du Plan de Colombo (Colombo), 9-12 février 1965;
 Cinquième réunion du Conseil d'administration de l'Organisation asiatique de productivité (Tokyo), 5-19 décembre 1964;
 Troisième session du Comité directeur de l'Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale (Kuala Lumpur), 21-22 décembre 1964; quatrième session (Le Caire), 27-29 avril 1965;
 Quarante-deuxième réunion du Comité directeur du Bureau international d'éducation (Genève), 9-10 février 1965;
 Trentième réunion du Conseil du Bureau international d'éducation (Genève), 17 juillet 1965.

Organisations non gouvernementales

Dix-neuvième Assemblée plénière de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (New Delhi), 23-30 janvier 1965;
 Vingtième Congrès de la Chambre de commerce internationale (New Delhi), 6-13 février 1965;
 Quatorzième Conférence annuelle de l'Association de tourisme du Pacifique (Séoul), 28 mars-2 avril 1965;
 Cinquante-quatrième Conférence générale de l'Union interparlementaire (Dublin), 20-25 avril 1965;
 Trente-quatrième Congrès de l'Organisation internationale de police criminelle (Buenos Aires), 15-23 juin 1965;
 Cinquième Congrès international des institutions de vérifications des comptes (Jérusalem), 15-24 juin 1965;
 Vingt et unième Congrès international de la navigation (Stockholm), 27 juin-3 juillet 1965.

ANNEXE IV

Traité général de relations entre la République de Corée et le Japon, signé à Tokyo le 22 juin 1965

La République de Corée et le Japon,

Considérant l'histoire des relations entre leurs peuples et leur désir mutuel d'entretenir des rapports de bon voisinage et de normaliser leurs relations sur la base du principe du respect mutuel de leur souveraineté;

Reconnaissant l'importance d'une étroite coopération mutuelle conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, pour promouvoir le bien-être de leurs populations et servir leurs intérêts communs et pour maintenir la paix et la sécurité internationales; et

Rappelant les dispositions pertinentes du Traité de paix avec le Japon signé à San Francisco le 8 septembre 1951, et la résolution 195 (III) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 décembre 1948;

Ont résolu de conclure le présent Traité général de relations et ont, à cette fin, désigné pour plénipotentiaires,

La République de Corée :

Tong Won Lee, ministre des affaires étrangères de la République de Corée

Dong Jo Kim, ambas. leur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Corée

Le Japon :

Etsusaburo Shiina, ministre des affaires étrangères du Japon

Shinichi Takasugi

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Des relations diplomatiques et consulaires seront établies entre les Hautes Parties contractantes. Les Hautes Parties contractantes échangeront sans retard des envoyés diplomatiques ayant rang d'ambassadeur.

Les Hautes Parties contractantes ouvriront également des consulats dans les localités dont les deux Gouvernements seront convenus.

Article II

Il est confirmé que tous les traités ou accords qui ont pu être conclus entre l'Empire de Corée et l'Empire du Japon à la date du 22 août 1910 ou antérieurement, sont déjà nuls et non avenue.

Article III

Il est confirmé que le Gouvernement de la République de Corée est le seul gouvernement légitime de la Corée, comme le précise la résolution 195 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Article IV

a) Les Hautes Parties contractantes s'inspireront des principes de la Charte des Nations Unies dans leurs relations mutuelles.

b) Les Hautes Parties contractantes collaboreront, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, en vue de promouvoir le bien-être de leurs populations et de servir leurs intérêts communs.

Article V

Les Hautes Parties contractantes entameront des négociations le plus rapidement possible en vue de conclure des traités ou des accords, afin d'asseoir leurs échanges, leurs relations maritimes et leurs autres relations commerciales sur des bases stables et amicales.

Article VI

Les Hautes Parties contractantes entameront des négociations le plus rapidement possible en vue de parvenir à un accord concernant les transports aériens civils.

Article VII

Le présent Traité est sujet à ratification. Les instruments de ratification seront échangés à Séoul dès que faire se pourra. Le présent Traité entrera en vigueur à compter de la date de l'échange des instruments de ratification.

EN FOI DE QUOI les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Traité et y ont apposé leur sceau.

FAIT en double exemplaire à Tokyo, le 22 juin 1965, dans les langues coréenne, japonaise et anglaise, chacun des textes faisant également foi. En cas de divergence d'interprétation, le texte anglais prévaudra.

Pour la République de Corée :

(Signé) Tong Won Lee
 Dong Jo Kim

Pour le Japon :
 (Signé) Etsusaburo Shiina
 Shinichi Takasugi

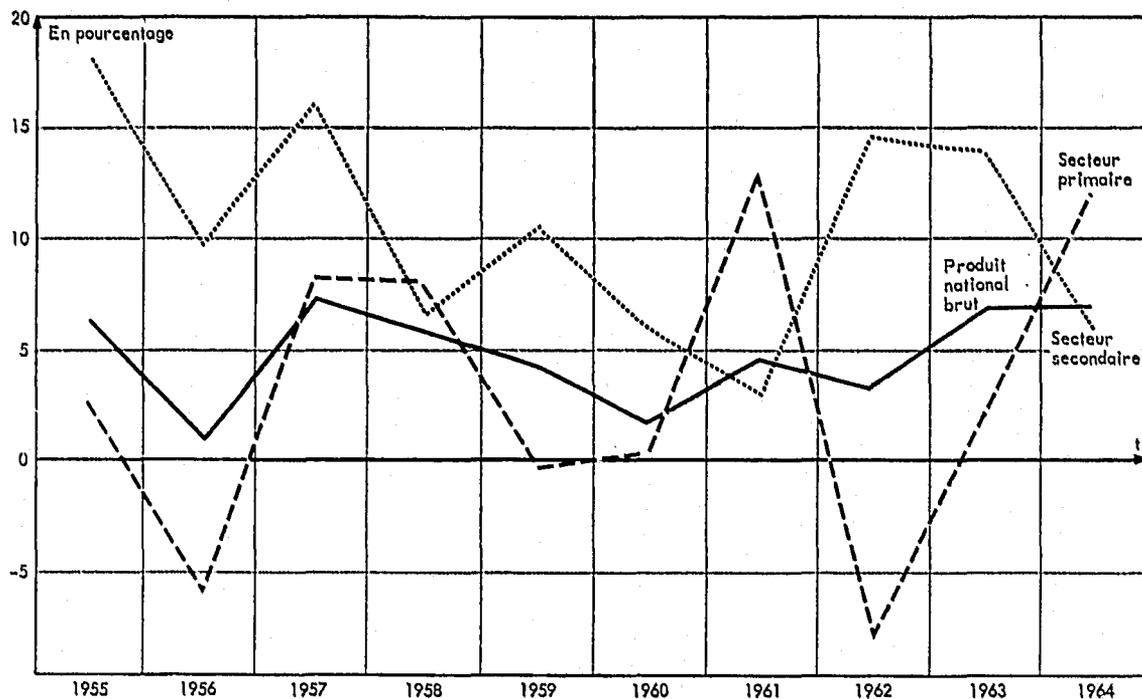
ANNEXE V

Données Economiques

A. — Graphiques

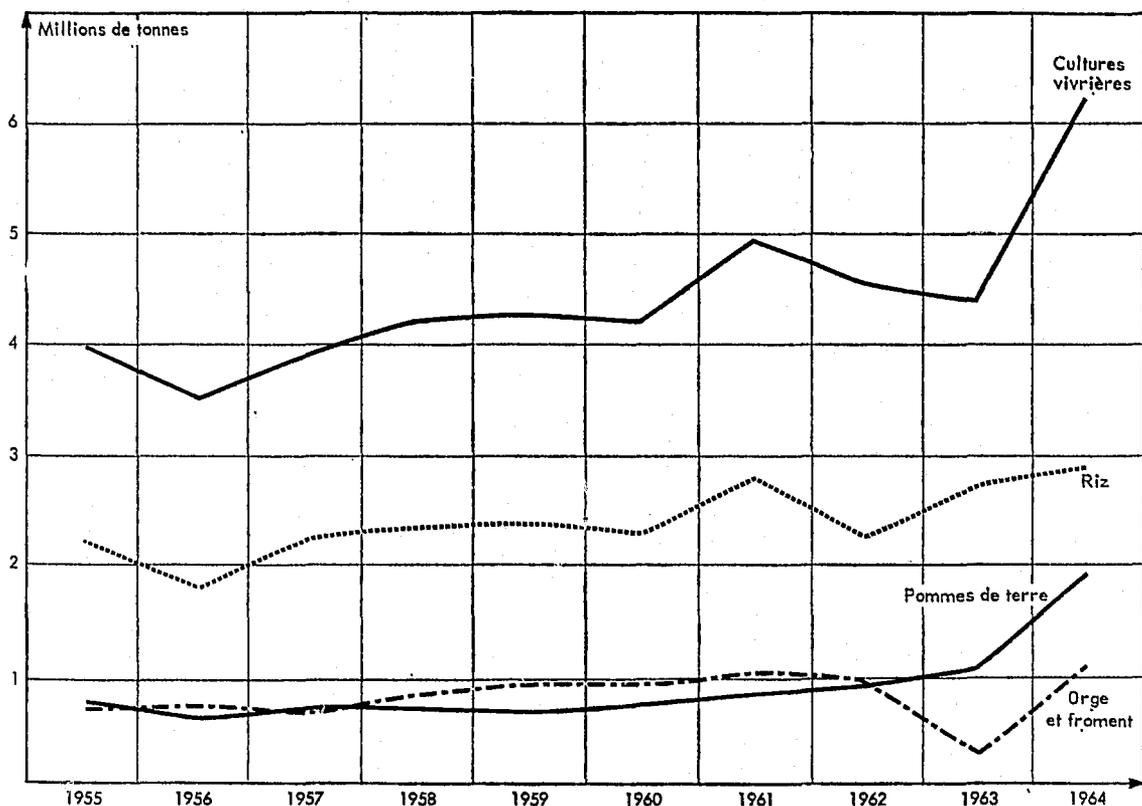
1. — ACCROISSEMENT DU PRODUIT NATIONAL BRUT ET EXPANSION DES SECTEURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE: TAUX ANNUEL (1955-1964)

(En prix constants sur la base de 1960)



Source. — République de Corée, Conseil de la planification économique, *Korea Statistical Yearbook*, 1965, tableau 63.

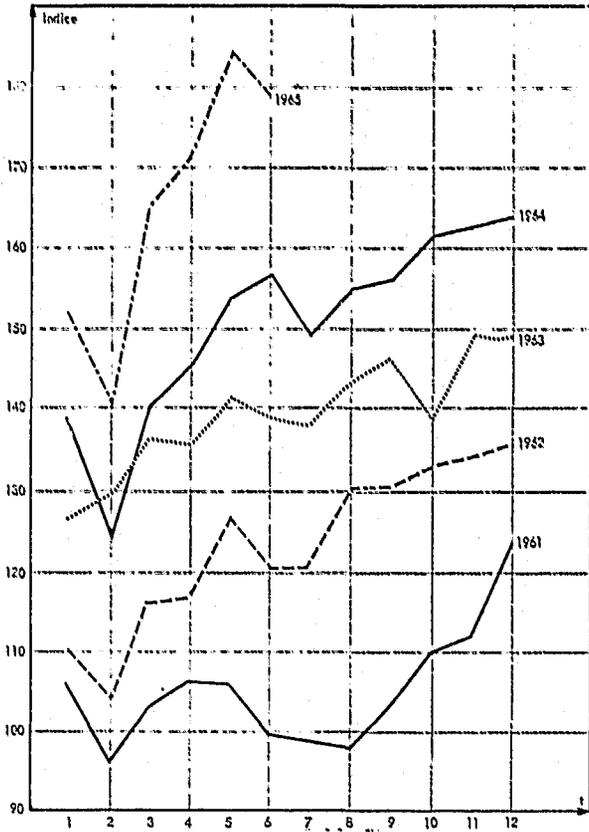
2. — CULTURES VIVRIÈRES: VOLUME DE LA PRODUCTION (1955-1964)



Source. — République de Corée, Ministère de l'agriculture et de la sylviculture, *Yearbook of Agriculture and Forestry Statistics*, 1965, tableau 34.

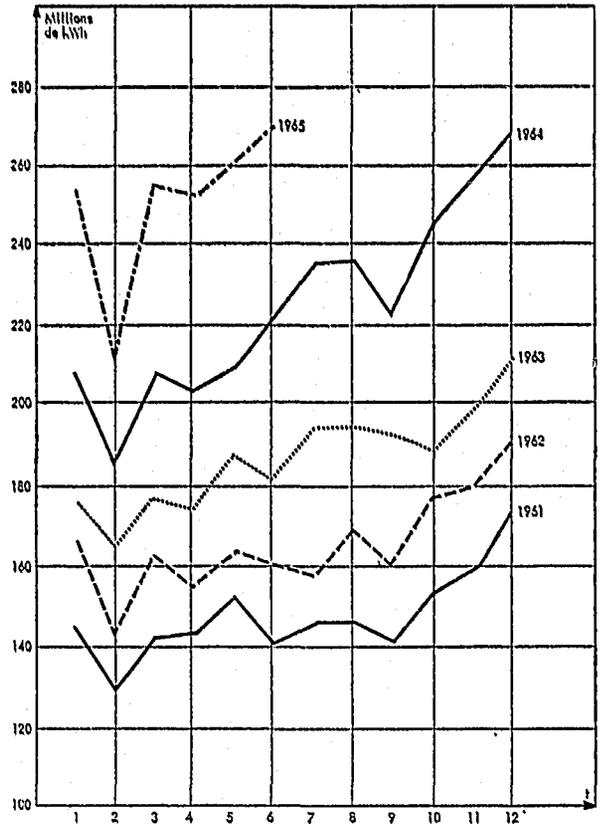
3. — INDICE MENSUEL DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (1961-1965)

(1960 = 100)



Source. — Voir annexe V, tableau 10.

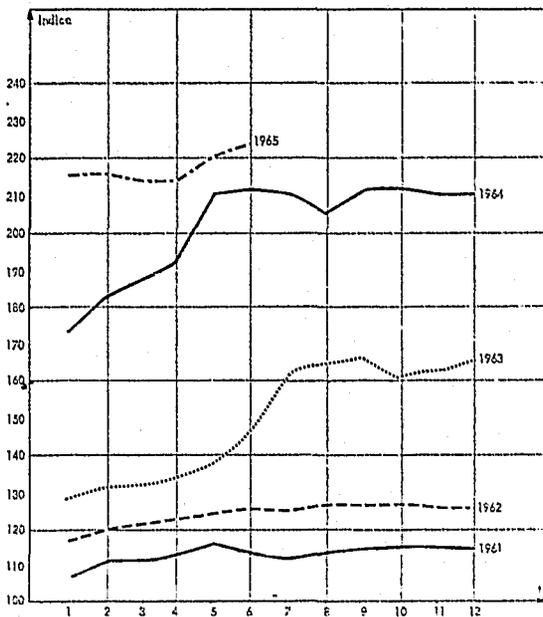
4. — PRODUCTION MENSUELLE D'ÉNERGIE (1961-1965)



Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review* (1963-1965).

5. — INDICE MENSUEL DES PRIX DE GROS (1961-1965)

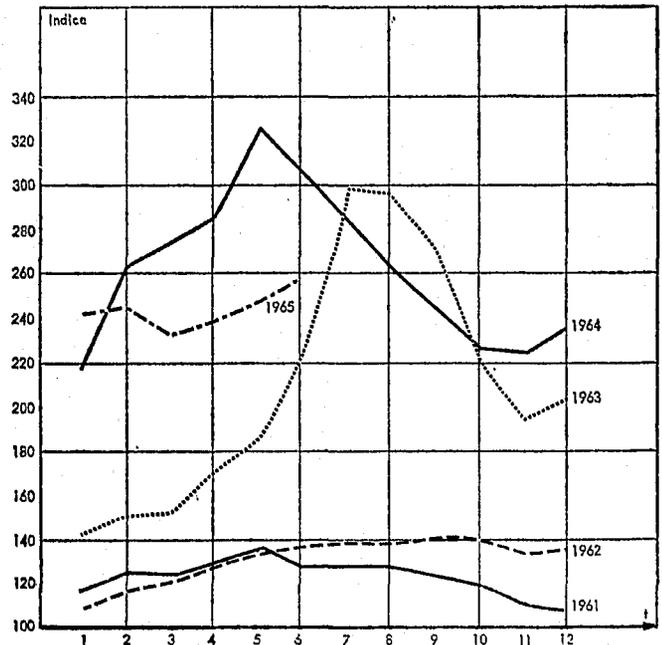
(1960 = 100)



Source. — Voir annexe V, tableau 14.

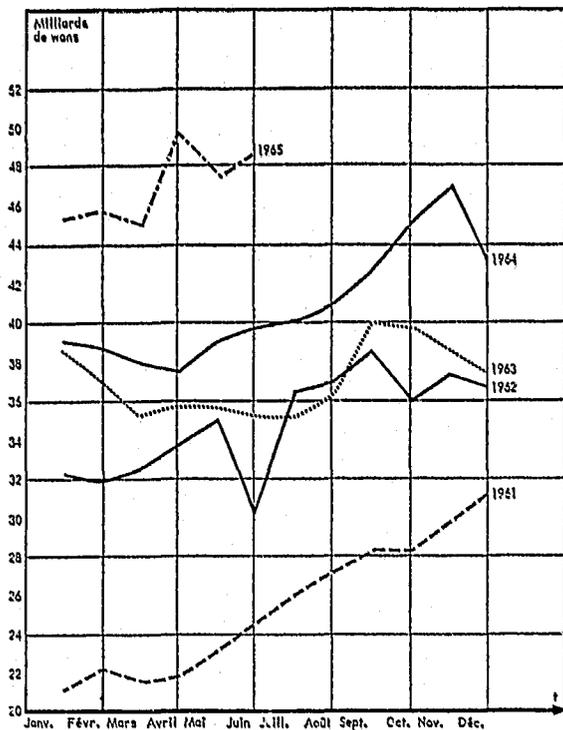
6. — INDICE MENSUEL DES PRIX DES PRODUITS DU GROUPE "CÉRÉALES" (1961-1965)

(1960 = 100)



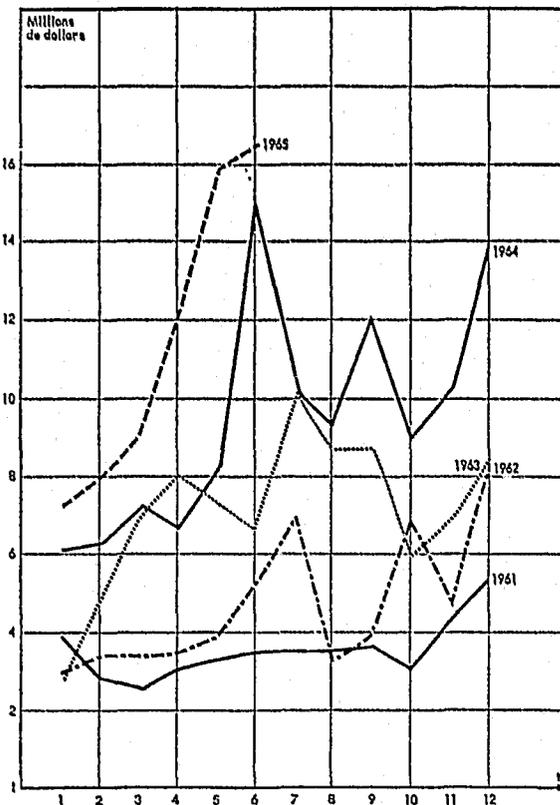
Source. — Voir annexe V, tableau 14.

7. — DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES MENSUELLES (1961-1965)



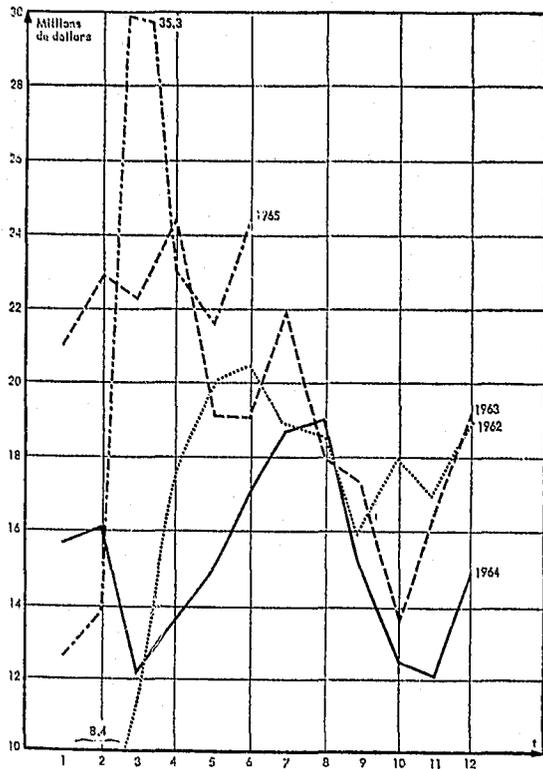
Source. — Voir annexe V, tableau 13.

8. — EXPORTATIONS COMMERCIALES MENSUELLES (D'APRÈS LES TRANSACTIONS RÉGLÉES) [1961-1965]



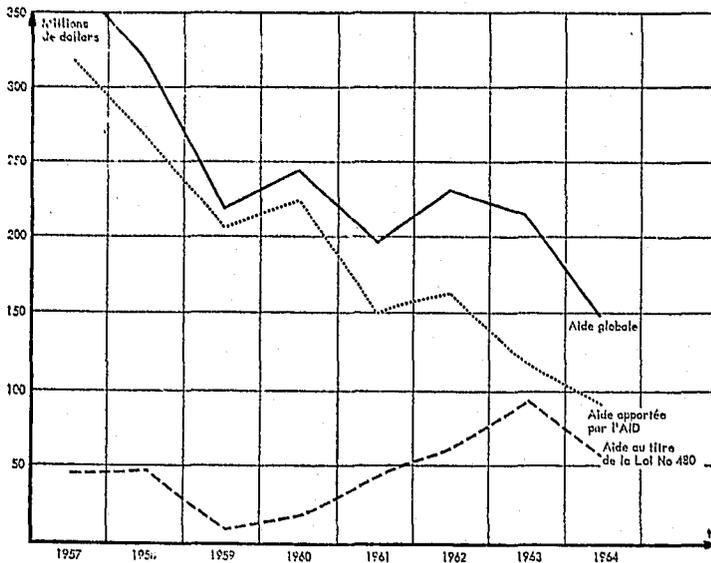
Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review* (1963-1965).

9. — IMPORTATIONS COMMERCIALES MENSUELLES (D'APRÈS LES TRANSACTIONS RÉGLÉES) [1962-1965]



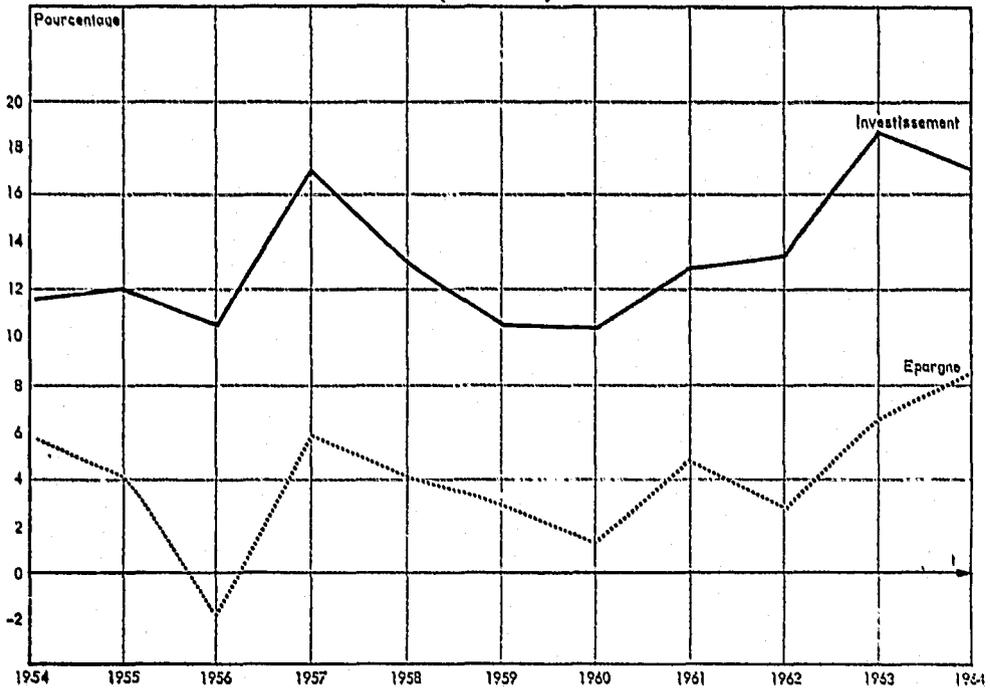
Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review* (1963-1965).

10. — AIDE ANNUELLE DES ETATS-UNIS À LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE (1957-1964)



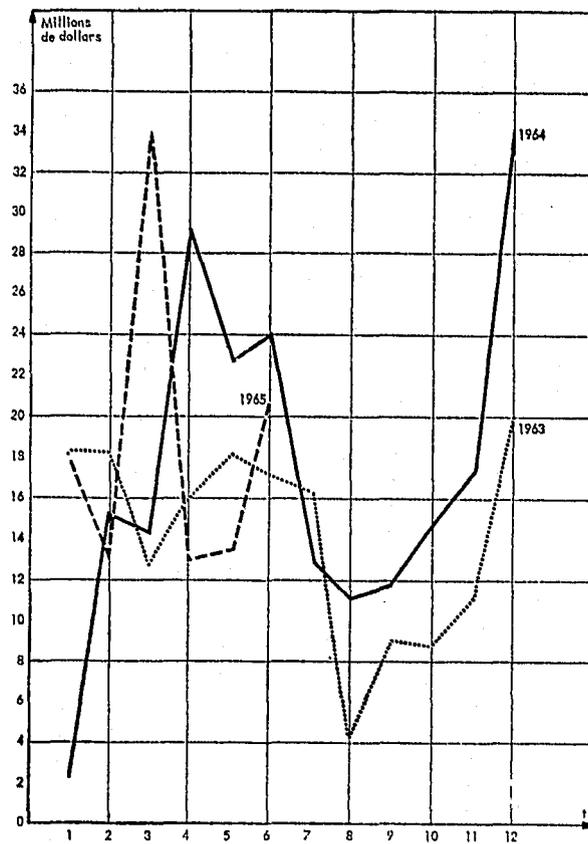
Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review* (juin 1965), tableau 49.

11. — TAUX D'ÉPARGNE ET TAUX D'INVESTISSEMENT PAR RAPPORT AU PRODUIT NATIONAL BRUT
(1954-1964)



Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review* (mars 1965), tableau III-2.

12. — MONTANT MENSUEL DES LETTRES DE CRÉDIT (1963-1965)
(Importations commerciales)



Source. — Banque de Corée, Service de recherche, *Economic Indicators* (1964-1965).

ANNEXE V (suite)

B. — Tableaux

1. — DÉPENSES IMPUTÉES AU PRODUIT NATIONAL BRUT, 1962-1964

(Aux prix de marché courants)

Catégories	Montant (milliards de wons)			Répartition (pourcentage)			Variation (pourcentage)	
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1963	1964
Dépenses de consommation privées	243,99	318,65	431,31	80,7	79,8	80,5	30,6	35,4
Dépenses de consommation de l'Etat	49,62	54,74	58,70	16,4	13,7	11,0	10,3	7,2
Formation intérieure brute de capital fixe	42,10	57,15	73,09	13,9	14,3	13,7	35,7	27,9
Accroissement des stocks	-1,15	18,26	19,50	-0,4	4,6	3,6	—	—
Exportations de biens et de services	17,98	22,86	41,22	6,0	5,7	7,7	27,1	80,3
Moins : Importations de biens et de services ..	58,88	78,53	93,74	19,5	19,6	17,5	33,4	19,4
Ecarts statistiques	5,54	2,68	1,65	1,8	0,7	0,3	—	—
Dépenses imputées au produit intérieur brut ..	299,20	395,81	531,73	98,9	99,2	99,3	32,3	34,3
Revenu de facteurs net reçu du reste du monde	3,17	3,33	3,82	1,1	0,8	0,7	5,0	14,7
Dépenses imputées au produit national brut ..	302,37	399,14	535,55	100,0	100,0	100,0	32,0	34,2
Moins : Impôts indirects	28,29	31,47	33,96	9,4	7,9	6,3	11,2	7,9
Plus : Subventions	2,23	0,86	1,07	0,7	0,2	0,2	-61,4	24,4
Moins : Provision pour consommation de capital fixe	18,26	23,54	30,93	6,0	5,9	5,8	28,9	31,4
Revenu national	258,05	344,99	471,73	85,3	86,4	88,1	33,7	36,7

Source. — Banque de Corée, Service de recherche: *Economic Statistics Yearbook*, 1965, tableau 7.

2. — DÉPENSES IMPUTÉES AU PRODUIT NATIONAL BRUT, 1962-1964

(En prix de marché constants sur la base de 1960)

Catégories	Montant (milliards de wons)			Répartition (pourcentage)			Variation (pourcentage)	
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1963	1964
Dépenses de consommation privées	193,41	197,86	207,71	81,5	78,1	76,6	2,3	5,0
Dépenses de consommation de l'Etat	35,38	36,06	33,67	14,9	14,2	12,4	1,9	-6,6
Formation intérieure brute de capital fixe ..	30,61	38,89	37,52	12,9	15,3	13,8	27,0	-3,5
Accroissement des stocks	-1,30	10,13	8,34	-0,5	4,0	3,1	—	—
Exportation de biens et de services	13,87	14,88	19,13	5,8	5,9	7,1	7,3	28,6
Moins : Importations de biens et de services ..	38,63	46,75	36,11	16,3	18,4	13,3	21,0	-22,8
Ecarts statistiques	2,50	0,81	-0,36	1,1	0,3	-0,1	—	—
Dépenses imputées au produit intérieur brut ..	235,84	251,88	269,90	99,4	99,4	99,6	6,8	7,2
Revenu de facteurs net reçu du reste du monde	1,53	1,60	1,12	0,6	0,6	0,4	4,6	-30,0
Dépenses imputées au produit national brut ..	237,37	253,48	271,02	100,0	100,0	100,0	6,8	6,9

Source. — Banque de Corée, Service de recherche: *Economic Statistics Yearbook*, 1965, tableau 7.

3. — PRODUIT NATIONAL BRUT, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, 1962-1964

(Aux prix de marché courants)

	Montant (milliards de wons)			Répartition (pourcentage)			Variation (pourcentage)	
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1963	1964
Secteur primaire	100,88	155,84	228,19	33,4	38,8	42,6	54,5	46,4
Agriculture, exploitation forestière et pêche	100,88	155,84	228,19	33,4	38,8	42,6	54,5	46,4
(Pêche)	(3,31)	(4,36)	(6,75)	(1,1)	(1,1)	(1,3)	(31,7)	(54,8)
Secteur secondaire	62,22	76,21	104,07	20,6	19,1	19,4	22,5	36,6
Industries extractives	6,61	7,35	9,82	2,2	1,8	1,8	11,2	33,6
Industries manufacturières	39,87	50,04	69,78	13,2	12,5	13,0	25,5	39,4
Construction	11,54	14,45	18,93	3,8	3,7	3,6	25,2	31,0
Electricité, eau et services sanitaires	4,68	5,12	6,40	1,5	1,3	1,2	9,4	25,0
(Gaz et électricité)	(4,20)	(4,37)	(5,54)	(1,4)	(1,1)	(1,0)	(4,0)	(26,8)
Secteur tertiaire	139,27	167,09	203,29	46,0	42,1	38,0	20,0	21,7
Transports, entrepôts et communications	16,19	18,70	22,04	5,4	4,7	4,1	15,5	17,9
(Transports et entrepôts)	(13,90)	(15,87)	(18,08)	(4,6)	(4,0)	(3,4)	(14,2)	(13,9)
Commerce de gros et de détail	37,80	50,02	67,82	12,5	12,7	12,7	32,3	35,6
Banques, assurances et affaires immobilières	4,76	6,29	8,54	1,6	1,6	1,6	32,1	35,8
Propriété de maisons d'habitation	18,55	21,86	24,99	6,1	5,4	4,7	17,8	14,3
Administration publique et défense nationale	26,54	28,08	31,66	8,8	7,2	5,9	5,8	12,7
Services	31,78	38,06	43,56	10,5	9,5	8,1	19,8	14,5
(Enseignement)	(12,07)	(13,13)	(14,27)	(4,0)	(3,3)	(2,7)	(8,8)	(8,7)
Reste du monde	3,17	3,33	3,82	1,0	0,8	0,7	5,0	14,7
Produit national brut	302,37	399,14	535,55	100,0	100,0	100,0	32,0	34,2

Source. — Banque de Corée, Service de recherche : *Economic Statistics Yearbook, 1965*, tableau 8.

4. — PRODUIT NATIONAL BRUT, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, 1962-1964

(En prix de marché constants sur la base de 1960)

	Montant (milliards de wons)			Répartition (pourcentage)			Variation (pourcentage)		Part dans l'augmentation (pourcentage)	
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1963	1964	1963	1964
Secteur primaire	74,17	75,64	85,03	31,3	29,8	31,4	2,0	12,4	9,1	53,8
Agriculture, exploitation forestière et pêche	74,17	75,64	85,03	31,3	29,8	31,4	2,0	12,4	9,1	53,8
(Pêche)	(2,61)	(2,52)	(2,81)	(1,1)	(1,0)	(1,0)	(-3,4)	(11,5)	(-0,6)	(1,7)
Secteur secondaire	50,25	57,34	60,71	21,1	22,6	22,4	14,1	5,9	44,0	19,3
Industries extractives	6,59	7,10	8,12	2,8	2,8	3,0	7,7	14,4	3,2	5,8
Industries manufacturières	31,82	36,77	38,71	13,4	14,5	14,3	15,6	5,3	30,7	11,1
Construction	9,84	11,24	11,19	4,1	4,4	4,1	14,2	-0,4	8,7	-0,3
Electricité, eau et services sani- taires	2,33	2,58	3,06	1,0	1,0	1,1	10,7	18,6	1,6	2,8
(Gaz et électricité)	(2,00)	(2,23)	(2,69)	(0,8)	(0,9)	(1,0)	(11,5)	(20,6)	(1,4)	(2,6)
Secteur tertiaire	112,95	129,50	125,28	47,6	47,6	46,2	6,7	4,0	46,9	26,9
Transports, entrepôts et communi- cations	12,86	14,84	16,53	5,4	5,9	6,1	15,4	11,4	12,3	9,7
(Transports et entrepôts)	(10,55)	(12,07)	(13,35)	(4,4)	(4,8)	(4,9)	(14,4)	(10,6)	(9,4)	(7,3)
Commerce de gros et de détail	32,91	35,25	36,57	13,9	13,9	13,5	7,1	3,7	14,5	7,0
Banques, assurances et affaires im- mobilières	4,01	4,24	4,45	1,7	1,7	1,7	5,7	5,0	1,4	1,2
Propriété de maisons d'habitation	17,15	17,45	17,85	7,2	6,9	6,6	1,7	2,3	1,9	2,3
Administration publique et défense nationale	17,95	18,68	19,08	7,6	7,4	7,0	4,1	2,1	4,5	2,3
Services	26,21	28,09	29,31	11,0	11,1	10,8	7,2	4,3	11,7	7,0
(Enseignement)	(10,53)	(11,32)	(11,95)	(4,4)	(4,5)	(4,4)	(7,5)	(5,6)	(4,9)	(3,6)
Reste du monde	1,53	1,60	1,12	0,6	0,6	0,4	4,6	-30,0	0,4	-2,7
Produit national brut	237,37	253,48	271,02	100,0	100,0	100,0	6,8	6,9	100,0	100,0

Source. — Banque de Corée, Service de recherche : *Economic Statistics Yearbook, 1965*, tableau 8.

5. — COMPOSITION DES DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉES, 1963-1964
(En milliards de wons)

Catégories	Aux prix de marché courants					En prix de marché constants sur la base de 1960					
	1963		1964		Variation (pourcentage)	1963		1964		Variation (pourcentage)	Part dans l'augmentation (pourcentage)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage		
Denrées alimentaires	163,47	51,3	234,33	54,3	43,3	87,85	44,4	92,69	44,6	5,5	49,1
Boissons	13,12	4,1	16,37	3,8	24,8	6,16	3,1	6,25	3,0	1,5	0,9
Habillement	31,22	9,8	45,74	10,6	46,5	20,48	10,4	21,79	10,5	6,4	13,3
Logement	30,90	9,7	39,40	9,1	27,5	25,71	13,0	25,94	12,5	0,9	2,3
Chauffage et éclairage	13,72	4,3	16,45	3,8	19,9	10,13	5,1	10,14	4,9	0,1	0,1
Hygiène et soins médicaux	18,59	5,8	20,77	4,8	11,7	10,75	5,4	11,13	5,4	3,5	3,9
Transports et communi- cations	13,19	4,1	15,68	3,7	18,9	10,55	5,3	12,14	5,8	15,1	16,1
Loisirs et activités récréa- tives	15,48	4,9	21,21	4,9	37,0	11,60	5,9	11,94	5,7	2,9	3,5
Divers	18,96	6,0	21,36	5,0	12,7	14,63	7,4	15,69	7,6	7,2	10,8
TOTAL	318,65	100,0	431,31	100,0	35,4	197,86	100,0	207,71	100,0	5,0	100,0

Source. — Banque de Corée, Service de recherche : *Economic Statistics Yearbook, 1965*, tableau 14.

6. — ÉLÉMENTS DE LA FORMATION INTÉRIEURE BRUTE DE CAPITAL, 1963-1964
(En prix de marché constants sur la base de 1960)

	1963		1964		Variation (pourcentage)
	Valeur ajoutée	Pourcentage	Valeur ajoutée	Pourcentage	
Milliards de wons					
A. — PAR TYPE DE BIENS D'ÉQUIPEMENT					
Formation de capital fixe	38,89	79,3	37,52	81,8	-3,5
Logements	4,41	9,0	5,31	11,6	20,3
Bâtiments à usage non résidentiel	8,78	17,9	10,59	23,1	20,6
Autres constructions et ouvrages	13,17	26,9	11,30	24,6	-14,0
Matériel de transport	4,63	9,4	3,17	6,9	-31,5
Machines et autre matériel	7,90	16,1	7,15	15,6	-9,5
Accroissement des stocks	10,13	20,7	8,34	18,2	-17,7
Formation intérieure brute de capital	49,02	100,0	45,86	100,0	-6,4
B. — PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ					
Formation de capital fixe	38,89	79,3	37,52	81,8	-3,5
Agriculture, exploitation fores- tière et pêche	4,31	8,8	2,61	5,7	-39,4
Industries extractives	0,48	1,0	0,37	0,8	-22,9
Industries manufacturières	7,93	16,2	7,48	16,3	-5,7
Construction	0,62	1,2	0,43	0,9	-30,6
Electricité, eaux et services sani- taires	5,45	11,1	3,33	7,3	-38,9
Transports, entrepôts et commu- nications	9,51	19,4	10,09	22,0	6,1
Commerce de gros et de détail ..	2,06	4,2	2,27	4,9	10,2
Banques, assurances et affaires immobilières	0,18	0,4	0,29	0,6	61,1
Propriété de maisons d'habitation	4,41	9,0	5,31	11,6	20,4
Administration publique et dé- fense nationale	0,51	1,0	0,17	0,4	-66,7
Services	3,43	7,0	5,17	11,3	50,7
Accroissement des stocks	10,13	20,7	8,34	18,2	-17,7
Formation intérieure brute de capi- tal	49,02	100,0	45,86	100,0	-6,4
C. — PAR TYPE D'ACHETEUR					
Formation de capital fixe	38,89	79,3	37,52	81,8	-3,5
Entreprises privées, institutions privées à but lucratif et entreprises de l'Etat	25,50	52,0	27,36	59,6	7,3
Etat	6,00	12,2	6,45	14,1	7,5
Etat	7,39	15,1	3,71	8,1	-49,8
Accroissement des stocks	10,13	20,7	8,34	18,2	-17,7
Formation intérieure brute de capi- tal	49,02	100,0	45,86	100,0	-6,4

Source. — Banque de Corée, Service de recherche : *Economic Statistics Yearbook, 1965*, tableau 13.

7. — POPULATION, EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ, 1963-1964

	1963		1964		1963-1964 Variation (pourcentage)
	Nombre	Indice	Nombre	Indice	
Population (en milliers de personnes, au milieu de l'année)	26 868	100,0	27 633	100,0	2,9
14 ans et plus	15 684	58,4	16 348	59,2	4,2
Population active	8 652	32,2	8 893	32,2	2,8
Emploi (en milliers de personnes) ..	7 947	100,0	8 210	100,0	3,3
Secteur primaire	5 021	63,2	5 084	61,9	1,3
Secteur secondaire	889	11,2	917	11,2	3,1
Secteur tertiaire	2 037	25,6	2 209	26,9	8,4
Productivité (en milliers de wons) ..	31 896	211,7	33 011	197,4	3,5
Secteur primaire	15 065	100,0	16 725	100,0	11,0
Secteur secondaire	61 597	408,9	62 868	375,9	2,1
Secteur tertiaire	60 422	401,1	58 099	347,4	-3,9
Chômeurs (en milliers de personnes)	705		683		-3,1
Taux de chômage (en pourcentage)	8,3		7,2		

Source. — Les données concernant la population active et l'emploi par branche d'activité ont été obtenues en faisant la moyenne de quatre sondages effectués chaque année en mars, juin, septembre et décembre. Voir : République de Corée, Office de la planification économique, Bureau de statistique, *Monthly Statistics of Korea*, No 4, avril 1965, tableau 16, et *Major Population Figures of Korea*, janvier 1965, tableaux 8 et 9. Pour les données concernant la productivité, voir le tableau 4 du présent rapport.

8. — VALEUR AJOUTÉE DANS L'AGRICULTURE, L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET LA PÊCHE, 1963-1964

(En milliards de wons)

	Aux prix de marché courants					En prix de marché constants sur la base de 1960				
	1963		1964		Variation (pourcentage)	1963		1964		Variation (pourcentage)
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage		Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
Agriculture	144,36	92,6	212,75	93,2	47,4	67,88	89,7	76,76	90,3	13,1
Exploitation forestière	7,12	4,6	8,69	3,8	22,1	5,24	6,9	5,46	6,4	4,2
Pêche	4,36	2,8	6,75	3,0	54,8	2,52	3,3	2,81	3,3	11,5
Valeur ajoutée	155,84	100,0	228,19	100,0	46,4	75,64	100,0	85,03	100,0	12,4

Source. — République de Corée, Ministère de l'agriculture et des forêts.

9. — AGRICULTURE, PÊCHE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE: PRODUCTION, 1963-1964

	1963		1964		Variation (pourcentage)
	Production	Pourcentage	Production	Pourcentage	
Agriculture (en milliers de tonnes)					
Riz	2 766	62,3	2 922	46,9	5,6
Céréales d'été	305	6,9	1 081	17,3	254,4
Autres céréales	108	2,4	126	2,0	16,7
Pommes de terre	1 080	24,3	1 913	30,7	77,1
Légumineuses	182	4,1	191	3,1	4,9
TOTAL	4 441	100,0	6 233	100,0	40,4
Pêche (en milliers de tonnes)					
Poisson	250	56,6	319	61,0	27,6
Algues	36	8,1	43	8,2	19,4
Coquillages et crustacés	17	3,8	45	8,6	164,7
Divers	139	31,5	116	22,2	-16,6
TOTAL	442	100,0	523	100,0	18,3
Exploitation forestière					
Surfaces plantées (en milliers de chongbos*)	87,0		91,2		4,8
Nombre d'arbres plantés (en millions d'arbres)	120,3		228,0		89,5

Source. — République de Corée, Ministère de l'agriculture et des forêts.

* 1 chongbo = 2,45 acres (environ 1 hectare).

10. — INDICE MENSUEL DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE, 1962-1965
(1960 = 100)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Variation de décembre à décembre (pourcentage)
1962:													
Industries extractives	129,4	118,4	137,7	128,5	124,5	128,3	133,2	134,0	136,6	145,0	144,4	155,2	22,7
Industries manufacturières	105,9	102,1	111,8	115,7	129,0	119,7	118,8	130,3	129,9	131,8	133,0	133,6	7,9
Electricité	117,8	100,7	115,2	109,0	115,4	113,2	111,5	118,8	113,4	124,2	126,9	132,5	9,0
Indice général	110,0	104,5	115,9	117,4	127,7	120,7	120,7	130,4	130,2	133,5	134,5	136,8	10,2
1963:													
Industries extractives	137,6	146,6	160,2	149,4	155,4	144,6	141,4	143,6	153,3	162,8	174,3	173,6	11,9
Industries manufacturières	124,7	126,8	133,5	134,1	140,3	138,8	137,7	144,5	146,2	135,0	145,9	145,5	8,9
Electricité	121,2	112,4	121,3	122,2	131,9	128,3	136,9	137,0	135,7	131,1	136,6	147,0	10,9
Indice général	126,5	129,2	137,0	135,9	142,2	139,2	138,2	144,0	146,8	139,1	149,8	149,8	9,5
1964:													
Industries extractives	182,9	158,1	174,8	164,1	173,9	171,1	161,8	158,3	145,6	173,4	179,3	185,6	6,9
Industries manufacturières	129,5	118,0	133,6	142,0	151,0	154,9	146,6	155,2	159,2	159,3	158,1	158,4	8,9
Electricité	146,9	131,0	146,3	143,8	146,9	157,9	166,3	166,7	157,1	175,5	181,4	189,4	28,8
Indice général	138,4	124,7	140,4	145,4	154,3	157,5	149,8	156,2	157,0	162,1	162,3	163,9	9,4
1965:													
Industries extractives	166,7	160,8	172,1	178,1	180,1	175,8 ^a							-5,3 ^b
Industries manufacturières	148,2	137,1	163,6	169,2	185,1	177,2 ^a							11,9 ^b
Electricité	179,5	148,7	180,0	178,5	184,0	190,9							0,8 ^b
Indice général	152,4	141,2	165,6	171,0	184,3	177,6 ^a							8,4 ^b

Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juillet 1965, tableau 49.

^a Données provisoires.

^b Variation au cours du premier semestre de 1965.

11. — INDUSTRIES EXTRACTIVES ET INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES :
PRODUCTION DE CERTAINS ARTICLES IMPORTANTS, 1963-1964

	Unités	1963	1964	Variation (pourcentage)
<i>Industries extractives</i>				
Charbon (anthracite)	Milliers de tonnes métriques	8 858,1	9 621,6	8,6
Minerai de fer	Milliers de tonnes métriques	500,7	684,8	36,8
Tungstène	Tonnes courtes	5 222,0	5 132,0	-1,7
Or (affiné)	Kilogrammes	2 802,0	2 357,0	-15,2
Argent (affiné)	Kilogrammes	13 810,0	12 580,0	-8,9
Minerai de cuivre	Milliers de tonnes métriques	12,3	12,1	-1,2
Sel	Milliers de tonnes métriques	230,1	285,6	55,8
Graphite amorphe	Milliers de tonnes métriques	338,8	262,4	-22,6
Kaolin	Milliers de tonnes métriques	52,3	60,5	15,7
Talc	Milliers de tonnes métriques	32,4	43,9	35,5
Fluorine	Milliers de tonnes métriques	39,8	56,4	41,7
<i>Industries manufacturières</i>				
Farine de blé	Milliers de tonnes métriques	545,8	270,2	-50,5
Sucre (raffiné)	Milliers de tonnes métriques	39,8	17,1	-57,0
Cotonnades	Millions de yards carrés	147,7	172,7	16,9
Tissus de rayonne	Millions de yards carrés	36,7	40,1	9,5
Papier journal	Milliers de tonnes métriques	41,8	43,0	2,9
Engrais (urée)	Milliers de tonnes métriques	97,8	141,1	44,3
Ciment	Milliers de tonnes métriques	778,3	1 242,1	59,6
Lingots d'acier	Milliers de tonnes métriques	160,1	129,2	-19,2
Verre à vitre	Milliers de caisses	537,0	512,9	-4,5
Bicyclettes	Milliers	105,0	154,6	47,2
Pneus d'automobile	Milliers	237,5	251,3	5,8
Contre-plaques	Millions de pieds carrés	335,2	501,5	49,6
Pétrole	Milliers de kilolitres	—	760,1	—

Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, juin 1965, tableaux 52 et 54.

12. — BUDGET DE L'ÉTAT, 1963-1965

(En millions de wons)

	1963			1964			1965	
	Budget exécuté			Budget révisé (1ère version)			Budget initial	
	Budget révisé (3ème version)	Montant	Pourcentage du total	Budget proposé* par le gouvernement (remanié)	Montant	Pourcentage du total	Montant	Pourcentage du total
<i>Recettes</i>	74 751	76 020	100,0	75 012	75 396	100,0	84 854	100,0
Rentrées fiscales	31 588	31 078	40,9	36 149	36 449	48,3	42 129	49,6
Impôts intérieurs	(25 023)	(24 693)	(32,5)	(27 564)	(27 865)	(36,9)	(32 192)	(37,9)
Droits de douane	(6 565)	(6 385)	(8,4)	(8 585)	(8 585)	(11,4)	(9 936)	(11,7)
Bénéfices des monopoles	4 600	4 832	6,4	4 710	4 710	6,2	5 700	6,7
Recettes extra-fiscales diverses ...	8 923	7 693	10,1	6 103	6 187	8,2	5 875	6,9
Confiscation des fortunes illicites	422	1 470	1,9	596	596	0,8	596	0,7
Excédent du service des approvi- sionnements	112	112	0,2	114	114	0,2	—	—
Fonds placés et intérêts	1 373	1 327	1,7	1 811	1 811	2,4	2 059	2,5
Fonds publics	1 300	2 734	3,6	0	0	0	0	0
Emprunts à la Banque de Corée ..	462	462	0,6	0	0	0	0	0
Fonds de contrepartie	25 971	26 312	34,6	25 529	25 529	33,9	28 494	33,6
<i>Dépenses</i>	74 751	72 839	100,0	75 012	75 396	100,0	84 854	100,0
Dépenses ordinaires	32 501	31 844	43,7	34 185	34 466	45,7	36 755	43,3
Défense nationale	21 431	20 479	28,1	23 596	23 878	31,6	28 021	33,0
Investissements et prêts	20 342	20 333	27,9	16 881	16 703	22,2	19 728	23,3
Divers	479	183	0,3	350	350	0,5	350	0,4

Source. — République de Corée, Office de la planification économique, *Summary of Budget for Fiscal Year, 1964*, tableau 1, et *Summary of Budget for Fiscal Year, 1965*, tableau 1.

* Pour le budget initial de 1964, voir : *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 12 (A/5812)*, Annexe VI, tableau 14.

13. — DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES MENSUELLES ET LEUR COMPOSITION, 1962-1965
(En milliards de wons)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Variation (pourcentage)	Répartition en fin d'année (pourcentage)
1962:														
Monnaie en circulation ..	16,2	16,4	16,1	16,3	15,4	16,2	16,6	17,5	17,6	17,7	18,9	18,0	7,8	49,0
Dépôts à vue	16,0	15,5	16,6	17,4	20,2	14,7	19,8	19,4	21,1	19,2	18,5	18,7	28,1	51,0
Disponibilités monétaires	32,2	31,9	32,7	33,7	35,6	31,0	36,4	37,0	38,7	36,9	37,4	36,7	17,6	100,0
1963:														
Monnaie en circulation ..	17,9	16,7	15,1	16,2	15,9	15,8	15,8	17,1	18,7	18,7	21,1	18,3	1,7	48,9
Dépôts à vue	20,7	20,5	20,4	19,7	19,9	19,7	19,2	19,1	21,8	20,9	17,5	19,1	2,1	51,1
Disponibilités monétaires	38,7	37,2	35,6	35,9	35,8	35,5	35,0	36,1	40,5	39,6	38,6	37,3	1,9	100,0
1964:														
Monnaie en circulation ..	19,5	19,5	18,2	18,9	19,9	20,1	20,0	20,8	22,7	24,7	27,4	24,9	36,1	57,8
Dépôts à vue	19,6	19,4	20,0	18,7	19,3	19,7	20,1	20,1	20,0	20,2	19,3	18,2	-4,7	42,2
Disponibilités monétaires	39,1	38,9	38,2	37,6	39,2	39,8	40,1	40,9	42,7	44,9	46,7	43,1	15,2	100,0
1965:														
Monnaie en circulation ..	27,0	25,9	23,3	25,1	24,5	25,4								20,0*
Dépôts à vue	18,2	19,7	21,5	24,6	23,0	22,9								25,8*
Disponibilités monétaires	45,2	45,6	44,8	49,7	47,5	48,3								12,1*

Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, août 1963 et juillet 1965. * Variation au cours du premier semestre de 1965.

14. — INDICE MENSUEL DES PRIX DE GROS, 1962-1965
(1960 = 100)

	Poids	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Variation de décembre à décembre (pourcentage)
1962:														
Céréales	147,1	107,7	117,2	120,0	126,9	135,1	138,2	139,0	139,8	140,2	140,2	134,9	137,6	26,7
Produits autres que les céréales	852,9	119,2	122,0	120,3	121,3	122,0	122,6	122,1	124,4	124,1	125,1	124,7	124,8	8,4
Ensemble des produits ...	1 000,0	117,5	119,6	120,2	122,0	123,9	125,1	124,5	126,6	126,5	127,3	126,2	126,7	10,9
1963:														
Céréales	147,1	141,9	151,4	152,2	165,7	183,8	220,4	299,5	294,0	272,3	220,0	195,8	202,1	46,9
Produits autres que les céréales	852,9	126,3	127,7	127,8	128,2	130,4	133,8	138,3	142,9	147,8	151,1	157,1	158,3	26,8
Ensemble des produits ...	1 000,0	128,6	131,2	131,4	133,8	138,2	146,5	162,0	165,2	166,1	161,2	162,8	164,4	29,8
1964:														
Céréales	147,1	219,3	262,8	276,0	283,9	324,9	306,0	282,2	263,5	248,4	228,5	226,6	235,0	16,3
Produits autres que les céréales	852,9	165,2	169,0	171,4	174,9	190,4	194,7	197,7	196,4	204,5	208,3	207,0	205,4	29,8
Ensemble des produits ...	1 000,00	173,2	182,8	186,8	191,0	210,2	211,1	210,1	206,3	210,9	211,3	209,9	209,8	27,6
1965:														
Céréales	147,1	242,9	244,5	233,0	238,6	246,9	256,6							9,2 ^a
Produits autres que les céréales	852,9	210,2	211,6	210,6	210,7	215,3	218,9							6,6 ^a
Ensemble des produits ...	1 000,0	215,0	216,5	213,9	214,8	220,0	224,5							7,0 ^a

Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, août 1964 et juillet 1965.

^a Variation pendant le premier semestre de 1965.

15. — COMPOSITION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS, 1963-1964

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Exportations					Importations				
	1963		1964		Variation (pourcentage)	1963		1964		Variation (pourcentage)
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage		Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
Produits alimentaires et animaux vivants	17 841	20,5	26 350	22,1	47,7	120 607	21,5	68 240	16,8	-43,4
Boissons et tabacs	250	0,3	184	0,2	-26,4	326	0,1	124	—	-62,0
Matières brutes non comestibles (combustibles non compris)	26 405	30,4	31 442	26,4	19,1	107 074	19,1	97 064	24,0	-9,4
Combustibles, minéraux, lubrifiants, etc.	2 579	3,0	2 488	2,1	-3,5	34 377	6,1	28 471	7,0	-17,2
Huiles et graisses d'origine animale et végétale	92	0,1	88	0,1	-4,4	4 781	0,9	3 886	1,0	-18,7
Produits chimiques	904	1,0	630	0,5	-30,3	79 980	14,3	84 828	21,0	6,1
Articles manufacturés classés par matière première	28 115	32,4	42 310	35,5	50,5	88 328	15,8	46 114	11,4	-47,8
Machines et matériel de transport ..	4 067	4,7	2 204	1,9	-45,8	115 569	20,6	69 520	17,2	-40,0
Articles manufacturés divers	6 403	7,4	13 197	11,1	106,1	8 033	1,4	5 336	1,3	-33,6
Articles non classés	146	0,2	164	0,1	12,3	1 198	0,2	1 266	0,3	5,7
TOTAL	86 802	100,0	119 057	100,0	37,2	560,273	100,0	404 849	100,0	-27,7

Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, mars 1965, tableau 39.

16. — VALEUR DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS, PAR CONTINENT ET PAR PAYS, 1963-1964

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Exportations						Importations				
	1963		1964		Variation (pourcentage)	Pourcentage projeté pour 1965 ^a	1963		1964		Variation (pourcentage)
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage			Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
Asie	53 737	61,9	66 026	55,5	22,9	53,0	208 429	37,2	146 195	36,1	-29,9
Taiwan	722	0,8	1 947	1,6	169,7	1,3	14 994	2,7	5 176	1,3	-65,5
Hong-kong	9 120	10,5	11 615	9,8	27,4	6,5	6 057	1,1	5 924	1,5	-2,2
Japon	24 841	28,6	38 158	32,1	53,6	29,3	159 345	28,4	100 121	24,7	-37,2
Philippines	2 596	3,0	1 172	1,0	-54,9	1,5	12 177	2,2	8 995	2,2	-26,1
Thaïlande	1 582	1,8	2 644	2,2	67,1	2,4	1 794	0,3	22	—	-98,8
Viet-Nam	12 140	14,0	6 314	5,3	-48,0	8,2	1 251	0,2	3	—	-99,8
Autres pays	2 736	3,2	4 176	3,5	52,6	3,8	12 811	2,3	25 954	6,4	102,6
Europe	7 908	9,1	15 716	13,2	98,7	11,2	41 789	7,4	39 224	9,7	-6,1
Belgique	339	0,4	1 746	1,5	415,0	0,7	1 567	0,3	1 518	0,4	-3,1
France	538	0,6	750	0,6	39,4	0,6	927	0,2	117	—	-87,4
Allemagne occidentale	1 275	1,5	1 146	1,0	-10,1	2,3	22 730	4,0	23 857	5,9	5,0
Italie	1 810	2,1	833	0,7	-54,0	1,2	3 254	0,6	4 503	1,1	38,4
Pays-Bas	1 599	1,8	2 664	2,2	66,6	1,5	5 446	1,0	4 034	1,0	-25,9
Royaume-Uni ..	1 587	1,8	6 510	5,5	310,2	2,9	5 240	0,9	3 176	0,8	-39,4
Autres pays	760	0,9	2 067	1,7	172,0	2,0	2 625	0,4	2 019	0,5	-23,1
Amérique	24 551	28,3	36 313	30,5	47,9	34,8	289 022	51,6	206 198	50,9	-28,7
Canada	249	0,3	448	0,4	79,9	0,6	3 457	0,6	2 537	0,6	-26,6
Etats-Unis	24 287	28,0	35 566	29,9	46,4	33,5	284 065	50,7	202 058	49,9	-28,9
Autres pays	15	—	299	0,2	1 893,3	0,7	1 500	0,3	1 603	0,4	6,9
Océanie et Afrique	382	0,4	978	0,8	156,0	1,0	12 826	2,3	10 428	2,6	-18,7
Pays non classés ..	225	0,3	25	—	-88,9	—	8 210	1,5	2 804	0,7	-71,9
TOTAL	86 803	100,0	119 058	100,0	37,2	100,0	560 276	100,0	404 849	100,0	-27,7

Source. — Banque de Corée, *Monthly Statistical Review*, mars 1965, tableaux 41 et 42.^a Programme préparé par le Ministère du commerce et de l'industrie.

17. — RECETTES ET PAIEMENTS EN DEVISES, 1961-1965 (TRANSACTIONS COURANTES)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Recettes				Paievements					Montant net des recettes (+) ou des paievements (-)
	Exportations invisibles				Importations visibles		Importations invisibles			
	Exportations visibles	Services	Agency for International Development	Total	KFX et prêts	Agency for International Development	Services	Agency for International Development	Total	
1961	42 901	123 327	156 524	322 752	100 591	154 452	15 541	2 072	272 656	50 096
1962	56 702	122 318	187 726	366 746	195 846	191 472	29 827	3 568	420 713	-53 967
1963	85 337	91 817	176 674	353 828	236 131	179 554	36 437	14 186	466 308	-112 480
1964	115 147	97 102	115 669	327 918	182 482	109 176	37 751	7 390	336 799	-8 881
1965 :										
1er trimestre ..	24 264	20 480	40 180	84 922	61 780	36 573	10 199	3 745	112 297	-27 375
2ème trimestre ..	44 423	30 988	36 471	111 882	69 110	33 498	8 429	3 323	114 360	-2 478

Source. — Banque de Corée, Service du contrôle des changes, *Foreign Exchange Statistics*, juin 1965, tableau 1.

18. — ETAT DES CAPITAUX ÉTRANGERS JUSQU'EN 1965

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Origine	Montants des prêts ou investissements	Entrées			Remboursement du principal et des intérêts		
		1963	1964	Total	1963	1964	1965
I. — PRÊTS	277 760	62 599	26 538	96 494	4 439	5 942	11 440
A. — Prêts publics (18 projets)	122 165	38 843	15 637	61 837	146	523	669
Agency for International Development (14 projets)	92 935	25 288	7 146	38 791	84	190	274
Association internationale de développement (1 projet)	14 000	9 921	4 009	13 930	12	104	116
République fédérale d'Allemagne (2 projets) ..	13 930	3 634	4 482	8 116	50	229	279
Royaume-Uni (1 projet)	1 400	—	—	—	—	—	—
B. — Prêts privés (36 projets)	155 495	23 756	10 901	34 657	4 293	5 419	10 771
République fédérale d'Allemagne (13 projets)	34 274	10 500	4 524	16 198	1 104	2 466	4 340
Etats-Unis d'Amérique (16 projets)	70 269	10 292	6 377	15 495	105	1 276	1 381
Japon (1 projet)	380	—	—	—	—	—	—
France et Italie (2 projets)	38 308	—	—	—	2 633	1 075	3 708
Royaume-Uni (1 projet)	569	569	—	569	129	106	289
Suisse (1 projet)	280	280	—	280	64	69	161
Suède (1 projet)	9 300	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas (1 projet)	2 115	2 115	—	2 115	258	427	892
II. — INVESTISSEMENTS							
A. — Investissements directs et de portefeuille (10 projets)	9 971	5 632	657	6 289	—	—	—
Etats-Unis d'Amérique (6 projets)	8 904	5 579	114	5 693	—	—	—
Japon (1 projet)	319	—	319	319	—	—	—
République fédérale d'Allemagne (1 projet) ..	220	—	—	—	—	—	—
Hong-kong (1 projet)	304	53	—	53	—	—	—
Panama (1 projet)	224	—	224	224	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	287 731	67 231	27 195	102 783	4 439	5 942	11 440

Source. — République de Corée, Office de la planification économique, Direction de la coopération économique et Banque de Corée.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.